

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

(n° 2017/3381 à 2017/3470)

Présidence de M. Georges KEPENEKIAN, Maire

Le lundi 20 novembre à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 13 novembre 2017 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Nous allons pouvoir commencer. Je ne sais pas si nous donnons le bon exemple aux 26 élus du Conseil de la vie collégienne du collège Jean Moulin à Lyon 5^e, qui sont présents dans l'assistance, et qui sont sûrement plus sages que nous ne le sommes au début des cours. Merci d'être là, Mesdames et Messieurs les collégiens, accompagnés par Mme Marie-Laure Guillot, conseillère principale d'éducation, et M. Alain Debarre, professeur. Nous sommes très heureux que, faisant suite au travail que vous avez mené, vous puissiez assister à notre séance du Conseil municipal de ce 20 novembre. Vous êtes les bienvenus, aujourd'hui et d'autres fois, si vous le voulez bien.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Mme Mina Hajri.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal. Il n'y a pas d'opposition. Mme Hajri, vous avez la parole.

Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention.

Comme il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

(Appel nominal).

Présents : M. Képénékian, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Corazzol, Mme Gay, M. Graber, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Reynaud, M. Durand, Mme Rivoire, M. Le Faou, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Lévy, Mme Frih, M. Maleski, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, Mme Manoukian, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Brolquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Brugnera (pouvoir à M. Maleski), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Rudigoz (pouvoir à M. Durand), M. Collomb (pouvoir à M. Képénékian), M. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Graber), M. Havard (pouvoir à Mme Condemine).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Bauguil (pouvoir à M. Geourjon), M. Brolquier (pouvoir à Mme Madeleine), M. Bérat (pouvoir à Mme Balas), M. Bernard (pouvoir à M. Braillard), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Sangouard), Mme Dognin Sauze (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Faurie-Gauthier (pouvoir à Mme Burillon), M. Fenech (Pouvoir à M. David), Mme Fondev (Pouvoir à M. Coulon), Mme Frih (Pouvoir à Mme Hobert), M. Hamelin (pouvoir à Mme Roux de Bézieux), M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Palomino), M. Kismoune (pouvoir à Mme Ait-Maten), M. Lafond (pouvoir à M. Royer), M. Le Faou (pouvoir à M. Lévy), Mme Palomino (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Pelaez (pouvoir à Mme Reynaud), M. Philip (pouvoir à M. Sécheresse), M. Rolland-Vannini (pouvoir à M. Corazzol), M. Royer (pouvoir à M. Lafond), M. Touraine (pouvoir à Mme Tazdait), M. Brumm (pouvoir à Mme Servien),

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

M. LE MAIRE : Merci. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. (Le quorum est constaté).

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 17 juillet 2017

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération 2017/3176 du 17 juillet 2017. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen de la gestion du Syndicat intercommunal du Centre nautique Saint-Fons Lyon Vénissieux au cours des exercices 2010 à 2016

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes, relatif à l'examen de la gestion du Syndicat intercommunal du Centre nautique Saint-Fons Lyon Vénissieux, au cours des exercices 2010 à 2016. Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

En application de l'article L. 243-5 du Code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débat. J'ai une demande de prise de parole du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Mme Balas, pour 4 minutes.

M. LE MAIRE : M. le Maire, Chers collègues,

Vous savez, M. le Premier Adjoint particulièrement, que j'aime beaucoup lire les rapports de la Chambre Régionale des Comptes. Celui-ci ne m'a encore une fois pas déçu, ou plutôt si. Il m'a montré qu'alors qu'un événement exceptionnel, dramatique, un incendie, pouvait être l'occasion d'une remise à plat des processus de gestion d'un organisme public, cette occasion n'a pas été saisie, tant la force de l'habitude est grande. Je ferai rapidement plusieurs remarques sur ce rapport.

Sur la structure juridique d'abord, ce centre nautique, dont la reconstruction a quand même coûté près de 22 millions d'euros pour 175 prévus, est financé par la Ville de Lyon à hauteur de 35 % de son budget, alors que les Lyonnais ne représentent que 23 % des usagers. Pourquoi la Ville de Vénissieux est-elle avantagée avec une contribution de 45 % du budget pour 55 % des usagers. Alors que les trois communes membres de ce syndicat à vocation unique (Lyon, Saint-Fons, Vénissieux) font toutes partie de la Métropole, pourquoi ne s'être pas posé la question d'un équipement métropolitain ? La Chambre Régionale en a fait d'ailleurs l'observation, se référant à des articles du Code général des collectivités territoriales, introduits par la loi MAPTAM. Une question analogue se pose également pour le SIVU Aquavert, qui regroupe cinq communes, toutes membres également de la Métropole.

Deuxième remarque, sur les caractéristiques du projet : choix de ne pas faire une piscine ouverte, au risque d'avoir une chute de la fréquentation, qui n'a pas retrouvé son niveau d'avant l'incendie, et avancer, comme le fait la Présidente de cette piscine, que c'est notamment dû à l'ouverture du centre aquatique de Mornant ne manque pas de piquant. La proximité géographique et la facilité d'accès entre les deux établissements ne nous avaient pas vraiment sautés aux yeux. Choix enfin de ne pas faire un équipement HQE, alors que le développement durable est dans toutes les bouches, et particulièrement dans cette assemblée.

Quelques remarques sur la gestion elle-même également, c'est d'ailleurs la principale remarque de la Chambre Régionale des Comptes. La gestion ressources humaines de l'équipement est, selon elle, marquée, par, je cite, un manque de rigueur, alors que les charges de personnel représentent quand même 57 % des ressources :

- augmentation constante des rémunérations (+ 23 % sur la période 2010-2016) ;
- un temps de travail nettement en dessous de la durée légale (1 549 heures pour 1 607 heures obligatoires, une différence de 58 heures, encore moins que la Ville de Lyon) ;
- jours de congé irrégulièrement accordés, mais il est vrai, qu'en l'espèce, le centre nautique est resté sur ce qui se pratiquait dans les années 70 ;
- heures supplémentaires quasiment automatiques pour un certain nombre d'agents administratifs, qui revient à l'équivalent de 2,2 ETP par an ;
- et summum, des agents qui bénéficieraient d'heures supplémentaires, alors qu'ils sont en congé

Au total, les coûts de fonctionnement sont de 34 % supérieurs à la fourchette haute d'équipements de ce type. En parallèle – c'est pour cela qu'il est important de le noter –, la contribution des communes a augmenté régulièrement (+ 10,6 % entre 2010 et 2016).

Sur la transparence enfin, aucun élément concernant l'administration du syndicat (composition, délibérations, rapport d'orientations budgétaires) ne figure sur son site Internet. Le même reproche peut être fait pour Aquavert, où nous nous sommes arrêtés à 2014 dans la publication de documents.

Ce sont autant d'éléments qui posent la question du suivi des équipements satellites de la Ville. Nous en reparlerons lors du Débat d'Orientations Budgétaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Mme Balas.

Je vais simplement reprendre quelques-uns des éléments sur lesquels vous attirez notre attention. D'abord, je rappelle que ce rapport se déroule sur les années 2010-2016. Vous avez indiqué 35 % pour la Ville de Lyon et 45 % pour Vénissieux, mais Saint-Fons verse aussi 20 %. Nous sommes donc trois. Cette clé de répartition correspond à l'historique de ce centre nautique. Au moment où la question s'est posée – je vous rappelle que la Métropole date seulement de 2015 –, ce n'est pas un sujet tabou, nous pourrions certainement l'évoquer, puisque les trois communes concernées sont aussi membres de la Métropole. Néanmoins, je pense que ce rapport, qui, au global – mon attitude sera différente de la vôtre –, ne tire pas à boulets rouges sur la gestion.

J'ai bien noté cette question du manque de rigueur sur les ressources humaines, en particulier sur la question des heures supplémentaires. Je suis certain que vous avez lu la réponse de la Direction. Il arrive que la Chambre prenne en considération quelques-unes des explications fournies. Ces dépenses ont changé depuis 2016, puisque, aujourd'hui, le centre nautique est en train de trouver son rythme de croisière. Comme d'habitude, la Chambre peut pointer quelques éléments de nature à attirer notre attention et à repenser et l'organisation et le temps de présence. Plus fondamentalement, sur le statut de ce centre nautique, point par point, nous y travaillerons. Ce centre nautique est en train de trouver un nouveau rythme, un nouveau souffle, après l'incendie qui l'a beaucoup perturbé. Je crois que nous sommes sur la bonne voie. Gardons en tête les commentaires les plus stimulants du rapport de la Chambre, de manière à ce que nous puissions revisiter au mieux cette organisation.

Je vous remercie, en tout cas.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal et de nos débats sur celui-ci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Désignations

M. LE MAIRE : Nous avons à procéder à un certain nombre de désignations.

2017/3467 – Conseils d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels - Désignation de représentants

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal procède à la désignation de représentants titulaires et suppléants au sein des Conseils d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels de Lyon.

Je vous propose de pourvoir au remplacement de six d'entre eux, siégeant actuellement dans huit établissements : Messieurs Jean-Baptiste Monin, Thomas Rudigoz et Hubert Julien-Laferrière, Mesdames Sylvie Pendarias, Cécile Michaux et Djida Tazdaït. Je vous propose en leur place les candidatures suivantes, que vous avez sur le bulletin qui vous a été transmis sur les pupitres.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je prends acte.

Je vous propose, comme nous le faisons de temps en temps, de voter à main levée. Pour cela, il faut d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

Je mets d'abord aux voix cette proposition de vote à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Ce vote à main levée est donc adopté.

Je mets ces candidatures aux voix à main levée.

Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3468 - Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon - Désignation de personnalités qualifiées

M. LE MAIRE : Je poursuis avec cette fois la désignation de personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle, dénommé École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon.

Nous avons à procéder à la désignation conjointe avec l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes des personnalités qualifiées membres du Conseil d'administration de cette école.

Je vous propose de pourvoir au remplacement de deux d'entre eux, qui sont Messieurs François Bordry et Éric De Chassey, de confirmer Mme Patrizia Sandretto Re Rebaudengo dans ses fonctions, et je vous propose les candidatures suivantes, que vous avez également sur le bulletin sur vos pupitres : Mme Colette Barbier, Directrice de la Fondation d'entreprise Ricard, et M. Jean De Loisy, Président du Palais de Tokyo.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée. Il faut pour cela d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets donc cette proposition aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

M. LE MAIRE : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Questions écrites du 2^e arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales, nous passons aux questions du Conseil du 2^e arrondissement. M. le Maire, vous avez la parole.

a) Question n° 1 : Équipements transférés

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci.

La première question concerne les équipements transférés. Cela ne vous étonnera pas vraiment, puisque la Mairie du 2^e arrondissement, comme la plupart des mairies d'arrondissement d'ailleurs, publiquement ou en privé, attend la tenue de la Commission mixte paritaire.

Cette Commission a pour but de définir les équipements dont la gestion est confiée aux arrondissements. Elle est inscrite dans la loi PLM. Elle est donc de droit et elle doit se tenir annuellement. Or, elle ne s'est pas réunie depuis plus de 15 ans, malgré nos demandes répétées.

À notre demande et à celle d'autres arrondissements, la Ville de Lyon a annoncé, il y a près de deux ans, un recensement précis des équipements transférés aux arrondissements, comme si la Ville ne savait pas qui gérait quoi. Et depuis – deux années quand même –, plus rien. Cet inventaire nous apparaît donc comme étant un prétexte à repousser sans cesse la date de la tenue de ces commissions, qui ne sont pourtant pas des choses absolument extraordinaires, puisqu'elles sont incluses dans la loi.

Nous avons maintenant besoin de connaître avec précision la date de tenue de cette Commission. Faute de quoi, nous nous tournerons vers la juridiction administrative pour faire respecter la loi. Nous ne souhaitons pas en arriver là, mais, s'il le faut, nous le ferons.

M. LE MAIRE : Mme Sandrine Frih.

Mme FRIH Sandrine, Adjointe : M. le Maire, M. le Maire du 2^e arrondissement, Mes chers collègues,

Comme vous le savez tous, en application de l'article L. 2511-18 du Code général des collectivités territoriales, l'inventaire des équipements de proximité, dont la gestion est transférée aux arrondissements, fait l'objet de délibérations concordantes du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement correspondant.

Un rapport, dressant la liste des équipements dont la gestion est transférée à chacun des neuf arrondissements, devait être soumis à l'approbation du Conseil municipal du 27 mars 2017. Nous avons été dans l'obligation de retirer ces projets de délibérations, au vu de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017, relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, publiée au Journal officiel du 1^{er} mars 2017.

M. Broliquier, vous me laissez terminer, s'il vous plaît.

En particulier, comme nous l'avons expliqué et vous n'êtes pas sans le savoir, l'article 17 de cette loi introduit, dans la liste des équipements dont la gestion est susceptible d'être transférée, les espaces verts, dont la superficie est inférieure à 1 hectare. Sur cette base, un travail complémentaire a été engagé pour identifier les espaces verts dont la gestion est susceptible d'être transférée aux arrondissements et ceux dont la gestion a vocation à être assurée par la Ville.

Ce travail est en cours, et il ne se réduit pas, M. Broliquier, à un simple arpentage des surfaces végétalisées – il y en a des centaines –, mais nécessite de les qualifier en fonction de leurs usages. C'est un travail minutieux. Comme nous l'avons fait pour le projet de délibération, présenté pour le Conseil de mars dernier, nous serons appelés à travailler avec vous, les Maires d'arrondissement, et à appeler à un dialogue.

Pour ce qui concerne les Commissions mixtes, la loi PML ne définit pas précisément leurs conditions de fonctionnement, ni d'ailleurs la portée de leurs décisions. Sur la base de ce constat, nous devons être guidés par un principe d'égalité de traitement de nos concitoyens, et ce, quel que soit l'arrondissement concerné.

C'est donc au vu de l'inventaire actualisé que nous pourrions cerner très concrètement le rôle effectif des Commissions mixtes.

Voilà, M. le Maire, ce que j'avais à dire en réponse à M. Broliquier.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas la parole, cher M. Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis : Quand ? J'ai posé une question, je n'ai pas la réponse.

M. LE MAIRE : Vous êtes en train d'avoir des exigences sur nos pratiques. Je vais vous répondre, si vous avez deux secondes.

Je pensais que nous avions tenu une réunion, un déjeuner des Maires d'arrondissement, il y a de cela un mois. Nous avons clairement abordé cette question au cours de ce déjeuner. Je vous ai donné une date clairement, qui a été actée. J'espère que vous vous en souviendrez. J'ai pris l'engagement que l'ensemble des questions qui sont à débattre entre le Conseil municipal et les Mairies d'arrondissement serait traité dans ce laps de temps. Vous avez peut-être un petit problème de mémoire. En tout cas, je l'ai dit et je m'y suis engagé très clairement.

Ensuite, vous m'avez très clairement signifié, lors d'un Conseil municipal précédent, que j'avais résumé en un mot, que vous m'observiez. Moi aussi, je vous observe. Si j'organise des réunions de Maires, et j'ai cru comprendre que vous étiez plutôt de ceux qui étaient satisfaits de cette nouvelle démarche, si, une fois que je vous ai tendu la main, vous me la mordez, si vous faites de cette question une polémique, j'en tirerai bien entendu les conséquences.

Vous savez qu'il y a une date, que nous l'avons fixée. Le travail est en cours. Merci d'attendre cela. Je le dis d'ailleurs pour l'ensemble de nos Maires d'arrondissement. Le travail est en cours. Je m'y suis engagé, donc ce sera fait.

b) Question n° 2 : Aménagement d'une salle de sport rue Port du Temple

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Mme Bauguil pose la question suivante.

Mme BAUGUIL Véronique : La Ville de Lyon s'est portée acquéreur, en décembre dernier, d'un vaste local situé rue Port du Temple, contigu au groupe scolaire Lamartine. La pénurie d'équipements sportifs étant avérée sur ce secteur, il est maintenant nécessaire de passer en mode opérationnel.

Nous attirons également votre attention sur le fait que ce local est soumis à la pression des squatteurs. Aussi faut-il avancer sans tarder.

Pouvez-vous nous indiquer avec précision la date de début des études, la durée de ce travail de conception et celle prévisionnelle du début des travaux ? Personne ne comprendrait que ces travaux ne soient pas réalisés sous ce mandat.

M. LE MAIRE : M. Yann Cucherat va vous répondre.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : M. le Maire,

M. le Maire du 2^e arrondissement, Mme Bauguil,

Mes chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi un rapide rappel historique sur cet immeuble, qui a appartenu pendant plus de 65 ans au SYTRAL, et qui a servi de sous-station électrique des TCL pendant de longues années. À savoir qu'il était également convenu que le toit de cette construction serve de cour de récréation au groupe scolaire Lamartine. N'en ayant plus d'utilité, le SYTRAL s'est rapproché de la Ville de Lyon, pour lui proposer sa cession. Afin de constituer une réserve foncière pour ses besoins scolaires, et compte tenu de sa configuration, la Ville a effectivement manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce bâtiment, approuvée en séance du Conseil municipal le 14 novembre 2016, pour la somme de 300 000 euros.

Je connais votre position sur le sujet, M. Broliquier, vous l'avez exposée à maintes reprises. Cependant, vous savez vous-même dans quel contexte contraint nous évoluons depuis trois ans et demi, et aucune opération de travaux n'est prévue pour ce bâtiment sur ce mandat. D'autres étaient programmées, et encore plus nécessaires, et il a fallu parfois faire preuve d'ingéniosité pour les mener à bien.

Toutefois, et pour aller dans votre sens, des études techniques et fonctionnelles sont programmées, afin d'analyser l'usage le plus adapté des espaces disponibles de ce bâtiment, en vue d'une future opération, et ce, en lien étroit avec les activités scolaires.

Sachez cependant qu'en l'état des analyses d'ores et déjà conduites, il convient de noter que la configuration des lieux se prête difficilement à la création d'un gymnase, notamment en raison de la présence de nombreux poteaux disposés selon une trame contraignante.

Dans l'attente d'une affectation, la Ville de Lyon demeure évidemment particulièrement attentive à la prévention des squats, de sorte que les événements musclés de la fin du printemps ne se réitérent pas.

Je terminerai en vous rappelant les opérations qui se sont tenues depuis trois ans et demi en matière d'équipements sportifs, à l'échelle du 2^e arrondissement :

- construction d'un nouveau Club House avec de nouveaux jeux de boules pour le club bouliste Ravat Confluence, voici deux ans maintenant, une opération à 512 000 euros ;
- sur le même secteur, relocalisation d'une aire de skate roller en 2016, pour un montant de 48 000 euros ;
- toujours en 2016, rénovation du terrain de football en gazon synthétique sur le stade Sonny Anderson, pour un montant de 450 000 euros ;
- aménagement de salles de sport dans l'ancienne Halle aux Fleurs, en début d'année 2017, à côté du Marché Gare, opération de 4 156 000 euros ;
- dernièrement, la patinoire Charlemagne, avec réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste, réfection et isolation des façades, pour un montant de 4 150 000 euros ;
- sans compter les aires de fitness spécifiques implantées dans le cadre de EnForm@Lyon, sur le jardin Rosset et la place de l'Hippodrome.

Je ne pense donc pas, à la lecture de ces rappels, qu'il convienne réellement de parler de pénurie en la matière. D'ailleurs, pour avoir inauguré trois nouveaux équipements sportifs de grande qualité en fin de semaine passée (le skatepark du 1^{er} arrondissement, la patinoire Charlemagne dans le 2^e arrondissement, le gymnase Sergueï Vorontzov dans le 8^e arrondissement), je tiens à vous rappeler qu'au lieu de se limiter aux frontières d'un arrondissement, il est parfois bon de regarder l'horizon et d'observer qu'à Lyon, en matière de politique sportive, nous ne cessons de proposer des solutions nouvelles à nos concitoyens, un peu partout dans la ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, M. Cuherat .

En complément, vous le savez bien, M. le Maire du 2^e arrondissement, que nous avons préempté ce local pensant que nous en aurions un besoin de toute façon. Nous avons essayé d'anticiper compte tenu du manque de locaux dans plusieurs domaines dans notre Ville, pas nécessairement d'ailleurs uniquement dans le 2^e arrondissement. Nous avons ensuite besoin d'étudier les besoins de la Ville, et pas seulement arrondissement par arrondissement. M. Cuherat vient de vous expliquer que le 2^e n'est pas le plus sous-doté, même si vous pouvez faire valoir qu'on a toujours besoin de plus, que l'objectif, et cela répond également à ce que vous évoquiez lors de la question précédente, est que nous avons besoin, tous ensemble, de trouver des réponses équilibrées pour notre Ville. Nos concitoyens ne sont pas seulement habitants du 2^e, du 3^e, du 4^e, ils sont d'abord habitants de Lyon et ils tiennent aussi à avoir, où qu'ils soient, la même considération et les mêmes propositions.

Nous avons donc saisi l'opportunité. Aujourd'hui, il n'est pas inscrit dans notre plan pluriannuel d'investissement, mais, bien entendu, des études seront lancées, comme nous l'avons évoqué dans notre entretien en tête à tête. Nous restons bien sûr attentifs à votre proposition.

c) Question n° 3 : Avenir pour le Marché Bayard

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : M. Royer va poser cette question, s'agissant de commerce.

M. ROYER François : M. le Maire de Lyon, j'espère que ma question ne va pas vous fâcher.

Depuis toujours, les élus d'arrondissement, et notamment ceux du 2^e arrondissement, ont marqué leur attachement et leur engagement en faveur des marchés des jeudis et dimanches du cours Bayard qui, malgré un besoin évident de redynamisation, restent très appréciés des habitants du quartier.

Or, nous avons appris par hasard que la Ville de Lyon avait commandé, il y a plus de 18 mois, une étude sur les habitudes liées à ces marchés et leur éventuel transfert plus au sud de la Confluence. À ce jour, soit plus d'un an après les conclusions de cette enquête, les élus du 2^e arrondissement attendent toujours le rapport d'étude pourtant demandé à maintes reprises.

L'avenir du Marché Bayard est un sujet important pour l'esprit de nos quartiers. S'il doit se rapprocher de la Confluence, comme vous semblez le préconiser, cela ne peut pas se faire sans une attention toute particulière à nos habitants de Perrache.

Nous vous demandons donc une vraie réflexion, plus de transparence et un calendrier de concertation avec la Mairie du 2^e arrondissement pour décider de l'avenir de notre Marché Bayard.

Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci pour votre question. Mme Fouziya Bouzerda va vous répondre.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : M. le Maire, M. le Maire du 2^e arrondissement,

Mes chers collègues,

Vous savez que la Ville de Lyon déploie une politique très forte à destination de ses 77 marchés forains, qui participent pour nous à l'animation de son territoire et assurent un commerce de proximité et de qualité.

Dans le cadre de l'aménagement de la Confluence, la SPL a commandé une analyse auprès du cabinet Quam Conseil, dans le but de réaliser une analyse des besoins et des attentes, ainsi que des perspectives d'évolution de ce marché. La Ville a été associée à cette étude, à l'occasion de l'aménagement progressif des immeubles à Confluence, et notamment dans le cadre de la livraison prochaine de l'immeuble Ilot A3 sur le cours Charlemagne, car, bien sûr, la localisation de cet immeuble rend le secteur porteur d'enjeux forts sur le plan urbain, mais également en termes d'offre de services aux nouveaux habitants, et notamment l'animation de l'esplanade François Mitterrand, la connexion au quartier Sainte-Blandine et l'animation sur le cours Charlemagne, notamment avec les futurs commerces.

Il convient et il convenait donc d'appréhender au mieux le fonctionnement d'un marché et les actions possibles de dynamisation. Le Marché Bayard, vous l'avez rappelé, se tient tous les jeudis et dimanches de chaque semaine. Et nous pouvons affirmer qu'il n'est pas plus en danger qu'un autre marché, soyez rassurés, puisque 10 commerçants sont présents le jeudi et 15 le dimanche. La fréquentation du marché le dimanche est supérieure à celle du jeudi, mais, comme pour l'ensemble des marchés, avec un panier moyen qui double le dimanche.

Il résulte de l'étude qui a été réalisée que 38 % des habitants du quartier souhaitent un marché en semaine et en fin de journée, et plus de 60 % souhaitent un marché le week-end.

Au regard de ces retours, et de l'aménagement actuel de l'Ilot A3, avec la commercialisation en rez-de-chaussée, nous avons donc prévu de vous présenter, ainsi qu'à l'ensemble des commerçants, les résultats de cette étude. Par la suite, des premières pistes d'expérimentation pourront être envisagées, par exemple, décliner sur une séquence de fin d'après-midi avec une offre éventuellement complétée de produits orientés circuits courts ou bio, comme le veut la demande qui évolue.

Toutefois, il n'a jamais été question de supprimer ou de transférer le marché actuel, d'autant que – je vous le rappelle – une telle décision supposerait une procédure préalable de consultation des organisations professionnelles, l'organisation d'une commission locale, et, bien évidemment, un passage en délibération.

La Ville de Lyon n'a d'ailleurs jamais supprimé de marché, et le diagnostic que nous avons effectué dès 2015 démontre un attachement très fort des Lyonnais à la diversité de leurs marchés, grands, petits, bio, de producteurs, plus classiques. C'est donc dans ce sens que nous nous sommes fortement mobilisés pour la dynamisation des marchés, pour avoir un diagnostic éclairé, pour soutenir les associations de commerçants et l'ensemble des animations qu'elles portent sur les marchés, pour les accompagner dans le cadre d'une communication pérenne, récurrente, pour décliner avec eux la Semaine de la gastronomie, en faisant se déplacer sur les marchés des chefs pour dynamiser, en accueillant, au sein de l'Hôtel de Ville, il y a quelques semaines, un marché pour valoriser ce qui nous semble effectivement fondamental et important, et puis, bien évidemment, pour accompagner cette dynamique, qui ressort de la 10^e enquête consommateurs que vous connaissez, chers collègues. Il y a une progression très nette des marchés, notamment de leur chiffre d'affaires. À l'échelle de la Ville de Lyon, c'est plus de 31 %, ce qui conforte, je le crois, la politique active menée par la Ville de Lyon sur ses marchés, et, n'en doutez pas, sur le Marché Bayard.

En conclusion, je vous confirme que, bien évidemment, cette étude vous sera restituée, maintenant que nous avons l'ensemble des éléments et que la commercialisation des commerces sédentaires de la Confluence est en phase de finalisation. Nous aurons beaucoup de plaisir à pouvoir échanger avec vous et les forains sur les évolutions ou pas du Marché Bayard.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

J'espère que l'ensemble de vos questions ne se résume pas à « quand », mais à des réponses sur le fond. J'espère, M. le Maire du 2^e arrondissement, que, malgré votre taux d'insatisfaction, nous avons répondu à vos questions. Je voudrais qu'on évite de penser qu'il y a

toujours des manigances cachées. Nous essayons de travailler dans une nouvelle manière de coopérer. J'avais cru comprendre que vous étiez plutôt satisfait de cette évolution. Nous allons laisser un peu de temps au temps, M. le Maire du 2^e arrondissement, pour que nous travaillions utilement pour les Lyonnais et les Lyonnaises, encore une fois, ceux du 2^e comme ceux de tous les autres arrondissements.

2017/3427 – Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon – Année 2016

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour, et du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable sur 2016. Ce dossier nous est présenté conjointement par Mme Dounia Besson, M. Alain Giordano et Mme Nicole Gay. Je leur passe la parole dans un premier temps, puis nous aborderons les questions.

Mme BESSON Dounia, rapporteur : M. le Maire, Mes chers collègues,

Le développement durable, vous le savez, est l'affaire de tous les élus, de tous les agents, mais aussi des citoyennes et des citoyens. Mon rôle d'Adjointe au Développement Durable est donc un rôle de chef d'orchestre.

Pour illustrer la transversalité de notre dynamique, j'ai toujours souhaité faire la présentation du rapport annuel à plusieurs voix. Cette année, j'ai le plaisir de partager la parole avec Alain Giordano, ce qui nous permettra de faire un focus sur sa Délégation, particulièrement active dans le développement d'une ville plus durable, et pas seulement dans nos espaces verts, nous le verrons.

Nous profiterons également cette année de l'occasion, au lendemain de la COP23, pour faire avec Nicole Gay un bilan annuel de notre Plan Climat Énergie Territorial, emblématique de la dynamique transversale de la Ville de Lyon, et partie intégrante de notre politique en matière de développement durable.

Mais avant tout, je tiens à remercier tous les services, et spécialement la mission Développement Durable et les 42 agents référents qui sont très engagés au quotidien et font vivre cette dynamique collective à mes côtés.

Ce rapport nous donne chaque année l'occasion de faire un point d'avancement sur les quatre objectifs complémentaires de notre politique globale en matière de développement durable : une ville encore plus solidaire, une ville encore plus verte, une ville encore plus sobre en énergie et en carbone, et une ville toujours plus engagée pour la consommation responsable. Depuis l'an dernier, ce rapport a franchi un palier qualitatif important dans la méthode de travail collégiale qui a été développée à ma demande. Le rapport annuel n'est plus un rapport technique exhaustif, mais une synthèse analytique valorisant les éléments les plus marquants de l'année écoulée. Afin d'établir cette sélection, chaque Adjoint a été à nouveau consulté personnellement, car, pour moi, chaque élu tient un rôle de facilitateur du développement durable.

Cette concertation a permis également de démarrer en 2016 le travail de refonte complète des indicateurs de suivi pluriannuels du développement durable. Cette refonte s'inscrit dans le cadre d'un partenariat qui lie la Ville et la chaire en économie sociale et solidaire de l'Université Lumière Lyon 2. J'ai réuni dans notre groupe de travail une vingtaine de référents développement durable et un maître de conférences spécialiste du sujet, pour construire un nouveau système d'indicateurs de suivi, synthétique et pérenne. Ce travail est absolument unique en France. Il est particulièrement innovant. Il aboutira l'an prochain, sur la base de nos activités de 2017, et constituera une grande avancée dans la démarche et la forme de ce rapport annuel. Je m'engage à réunir les groupes politiques pour échanger sur ces futurs indicateurs dans les mois qui viennent, car, pour moi, la concertation est le maître mot de notre démarche globale.

Cette démarche de concertation et de partenariat est emblématique de notre vision du développement durable depuis 2014, dont l'efficacité repose sur une gouvernance partagée, dans un mouvement collectif qui permet de créer une véritable transversalité, étape par étape, une culture commune. C'est une culture des engagements tenus, une culture de la transparence et de la responsabilité.

La prochaine étape de ce mouvement nous amènera surtout à associer davantage les citoyennes et les citoyens à la construction de la ville durable, car les Lyonnaises et les Lyonnais ont l'expertise d'usage de leur ville, de leur arrondissement et de leur quartier. La parution fin 2017 du premier document grand public valorisant notre politique en matière de développement durable fera connaître le travail collégial mené par l'exécutif depuis 2014. Afin qu'il encourage les initiatives citoyennes complémentaires, je souhaite soigner particulièrement le lancement de ce document, qui sera l'occasion d'aller au-delà de l'habituel cercle des convaincus. Pour nous, la ville durable est une ville dans laquelle la coopération s'articule entre toutes les parties prenantes du territoire, et, à ce titre, l'année 2018 constituera une étape fondamentale dans la montée en puissance de notre politique de développement durable.

Pour illustrer l'ancrage territorial de notre politique municipale, je souhaiterais vous présenter rapidement quelques exemples d'actions de proximité dans nos neuf arrondissements. Impossible de parler de tout, mais Alain Giordano et Nicole Gay nous présenteront plus en détail certains d'entre eux.

Dans le 1^{er} arrondissement, 2016 a été la première saison de récoltes dans le jardin partagé de la Passerelle d'Eau de Robec. Le Musée des Beaux-Arts a développé différentes actions en direction des publics empêchés, en particulier avec la chorale d'ATD Quart-Monde, dans un bâtiment qui a bénéficié d'une rénovation exemplaire par son approche globale centrée sur les usages.

Le Théâtre des Célestins, dans le 2^e arrondissement, a accueilli les États généraux de l'égalité femmes-hommes dans l'art et la culture, et le grand Forum des associations de solidarité internationale a eu lieu, quant à lui, à l'UCLY.

L'événement Faites du Vélo a été organisé en partenariat avec la Mairie du 3^e arrondissement, tout comme l'opération de médiation culturelle baptisée Maillages.

La Bibliothèque du 4^e arrondissement a accueilli des ateliers d'aide à la recherche d'emploi, et le jardin Rosa Mir, rénové, a ouvert au public.

Le projet intergénérationnel EquipAges a vu le jour dans le 5^e arrondissement, et des aires de fitness ont été également installées sur le parcours de la liaison verte de Champvert.

La Mairie du 6^e arrondissement a été rendue accessible aux personnes à mobilité réduite, et le Musée d'Art Contemporain a développé un nouveau partenariat avec des personnes hospitalisées.

Les bains-douches du 7^e arrondissement ont rouvert, avec en particulier des équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite, auxquelles nous sommes très attentifs. Et, juste à côté, le jardin partagé de la Réserve a relancé ses activités, avec l'association La Légumerie et différents acteurs associatifs du territoire. Ce projet d'agriculture urbaine, exemplaire à l'échelle de la Métropole, et même bien au-delà, s'inscrit pleinement dans la programmation Politique de la Ville. Il permet de développer le lien entre toutes les parties prenantes du quartier.

L'appel à projets des conseils de quartier a permis l'organisation dans le 8^e arrondissement du Printemps du Bachut, grande manifestation d'éducation à l'environnement et au développement durable. En matière de promotion de l'économie sociale et solidaire, nous avons également organisé dans la Mairie d'arrondissement la première rencontre « Entreprendre, ils font autrement », destinée aux nombreux entrepreneurs et professionnels qui souhaitent partager leurs savoir-faire et leurs initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Le TNG a ouvert son École du spectateur dans le 9^e arrondissement, pour se rapprocher des quartiers de la Duchère et du bas de Vaise, où a été inaugurée, pour finir, la nouvelle antenne de l'École de la Deuxième Chance, d'une capacité d'accueil de 300 jeunes chaque année.

Notre politique de consommation responsable, quant à elle, est particulièrement transverse. Elle se traduit d'abord dans nos achats, selon le cadre voté en 2016 dans notre premier Schéma de Promotion de l'Achat Responsable (SPAR), très précurseur au niveau national. Nos services ont préparé un premier bilan exhaustif de la première année de sa mise en œuvre, mais je peux d'ores et déjà vous annoncer que quasiment tous nos marchés sont concernés par un ou plusieurs axes du SPAR. Qu'il s'agisse de l'insertion, du handicap, de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité, d'économie durable, d'environnement et de santé, de la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments, ou encore de la maîtrise des énergies et des émissions de gaz à effet de serre, l'achat durable est devenu la règle à la Ville de Lyon.

C'est cet engagement fort qui nous rend légitimes vis-à-vis de nos partenaires, en particulier de nos 220 labellisés Lyon, Ville Équitable et Durable. Notre label a encore franchi une étape importante en 2016, avec l'organisation du premier Village des labellisés en décembre. Pour la première fois, nous avons coconstruit un événement grand public, pour permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de vivre des fêtes de fin d'année en mode consommation responsable, avec des balades urbaines, des ateliers et des débats, pour dépasser le consumérisme ambiant, et des stands proposant des cadeaux durables, biologiques, équitables ou locaux. Forts du succès de cette première, nous récidivons cette année, et je vous invite toutes et tous à la deuxième édition, qui aura lieu ce dimanche à la Maison des Associations dans le 4^e arrondissement.

Notre politique pour une ville plus solidaire et plus inclusive est plus que jamais nécessaire au regard du contexte social. Vous voyez ici quelques chiffres qui illustrent l'étendue de nos actions 2016 dans le domaine de la cohésion sociale, qui aura été en particulier l'année :

- de la mise en œuvre des Conseils citoyens ;
- du lancement particulièrement réussi de la Carte Senior ;
- du développement de notre deuxième Plan égalité femmes-hommes ;
- et de la tenue des Assises des religions et de la laïcité.

Je voudrais vous emmener pour finir dans l'un de nos 45 jardins partagés. Que cultive-t-on dans ces jardins partagés, au-delà des légumes, des fruits, des fleurs ou des plantes aromatiques ? On y cultive la participation citoyenne, l'initiative, la responsabilisation, le lien social, la mixité, l'éducation à l'environnement, la résilience territoriale. Nous créons trois à quatre nouveaux jardins partagés chaque année, avec un effort particulier pour les quartiers en Politique de la Ville.

Lyon est vraiment l'une des villes d'Europe les plus dynamiques sur ce sujet. Eh bien, pour moi, ce sont ces lieux qui traduisent le mieux notre politique de développement durable, dans la proximité et le partenariat, dans le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais, et ces jardins occupent d'ailleurs une place essentielle dans la trame verte dont Alain Giordano va nous parler plus en détail à présent.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. La parole est à Alain Giordano.

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Chers collègues,

Je remercie Dounia Besson, qui réalise chaque année cet énorme travail de synthèse concernant le développement durable. Je dis synthèse, car être exhaustif face à l'ampleur du travail réalisé par l'ensemble des délégations est presque impossible.

L'année 2016, et nous avons essayé de l'illustrer en images, a été une année remarquable sur le plan de la biodiversité.

Tout d'abord, sur l'aspect purement quantitatif, parce que certains parcs ont été ouverts, comme tous les ans, et il faut toujours plus de nature en ville. Dounia a parlé du jardin Rosa Mir, mais ce fut le cas aussi pour le jardin André Malraux, dans le 5^e arrondissement, ou encore le parc de la Mairie du 8^e arrondissement.

Il faut plus de nature, c'est l'aspect quantitatif, mais il faut aussi une nature plus qualitative. Je parle de nos espaces verts, qui ont été les premiers en France certifiés ISO 14001, il y a 12 ans. Cela signifie sans produits chimiques, ni produits phytosanitaires. En 2016, nos cimetières sont également passés en zéro phyto. Pour saisir l'intérêt du zéro phyto, nous avons engagé l'inventaire de la faune dans le cimetière de Loyasse, qui nous a valu d'être le premier cimetière traditionnel labellisé Refuge LPO. Ainsi, plus de 30 espèces vivent sur ce site. Nous proposerons l'an prochain des ateliers aux habitants pour renforcer la biodiversité.

Plus généralement, ce sont 500 hectares d'espaces publics, qui sont gérés sans produits phytosanitaires, sans RoundUp, sans glyphosate. Aussi les Lyonnais peuvent-ils tous se prévaloir de bénéficier à moins de 300 mètres de chez eux – c'était notre objectif – d'un espace de nature, j'ai envie de dire d'un espace de vraie nature.

En ce qui concerne la masse verte, c'est-à-dire au-delà de nos espaces publics municipaux, elle représente un tiers de notre territoire.

J'ai pu présenter l'ensemble de nos actions biodiversité à la Convention des espaces verts, organisée par la ville de Milan. Dounia Besson disait que Lyon est une des villes dont le dynamisme est reconnu en la matière. En effet, et je le dis avec fierté, Lyon a été reconnue comme très en avance sur ces thématiques. Je rappelle d'ailleurs que nous avons été très largement salués en France, et notamment par l'Observatoire des villes vertes, qui nous a accordé le statut de deuxième ville française en matière de préservation de la biodiversité.

La biodiversité et la santé, puisque, pour moi, les deux termes sont liés, parce que la nature a un impact réel sur celle des habitants. Preuve en est l'étude d'impact en santé sur le parc Zénith dans le 3^e arrondissement, que nous avons lancée l'an dernier avec le soutien de Thierry Philip, Loïc Graber et Lucie Briatte. Il serait trop long de faire la synthèse aujourd'hui, mais lors du Congrès des espaces verts, congrès national cette fois-ci, à Lyon, en septembre dernier, chacun a pu souligner l'intérêt de cette démarche, pionnière en France, pour un parc qui nous a permis de confirmer l'intérêt du maillage des espaces verts que nous réalisons à Lyon, de confirmer le développement des liaisons vertes, de confirmer également tout l'intérêt pour la qualité de l'environnement et l'attractivité du territoire de développer des parcs et jardins, et enfin de rappeler que les parcs représentent la plus grande salle de sport de France pour 54 % des habitants. Yann Cucherat le sait bien, lui qui a développé son application EnForme@Lyon.

Pour conserver cet aspect positif des espaces verts, nous avons développé trois aires de fitness urbain dans les 3^e, 5^e et 7^e arrondissements.

Enfin, suite à l'expérimentation des aires de jeux sans tabac, notamment avec Céline Faurie-Gauthier, nous avons acté l'an dernier, avec la Ligue contre le Cancer, d'interdire la cigarette dans les 220 aires de jeu de la ville, ce qui est désormais effectif et surtout en correspondance avec notre souhait de faire de la nature en ville des espaces de jeu, des espaces de santé.

Dans la poursuite de ces objectifs, je crois que 2016 symbolise un tournant dans notre mobilité. C'est important. Nous travaillons de concert avec la Métropole sur ce sujet.

Sur le plan quantitatif, nous avons franchi la barre des 200 kilomètres pour notre réseau cyclable. D'ici la fin du mandat, nous aurons franchi celle des 300 kilomètres, c'est-à-dire celle de Strasbourg, ville qui est une référence dans ce domaine.

Sur le plan qualitatif, avec le déploiement de la première tranche des doubles sens cyclables, soit 31 kilomètres avec un développement par poches et non par opportunité, je voudrais remercier la Direction des Déplacements urbains, qui a pensé ce plan, ainsi que les maires premiers concernés par ce dispositif, des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements, qui ont tous validé ce projet. Je sais que – je dois le voir prochainement – Bernard Bochar est prêt pour cette petite révolution, qui arrivera d'ici décembre dans le 9^e arrondissement, ainsi que les élus des 3^e, 6^e et 7^e arrondissements, que je rencontre demain pour la deuxième tranche de 65 kilomètres en rive gauche.

Ce travail autour de la santé, de la biodiversité, des déplacements, m'indique que, petit à petit, nous replaçons le vivant au cœur de nos préoccupations, au cœur de la ville.

Aussi, je conclurai avec la Rue aux Enfants, si vous le permettez, que nous avons expérimentée dans le 4^e arrondissement – Dounia l'a évoquée –, mais également dans le 3^e arrondissement, grâce à Thierry Philip, Nathalie Rolland-Vannini et la Maison des Rancy. Cette opération, certes modeste, rappelle que, face à l'urgence climatique, face à la rareté du foncier, nous devons aussi modifier notre rapport à la voirie, à la voiture, et aux générations à venir, afin que la voirie soit plus verte et plus douce. Nous travaillons en tout cas en ce sens.

Merci de votre écoute, surtout merci pour vos efforts, car, comme l'ont très bien exprimé les 15 000 scientifiques dans la presse mondiale, il n'est plus le temps de s'alerter, mais de s'alarmer.

M. LE MAIRE : Merci, je passe la parole à Nicole Gay.

Mme GAY Nicole, rapporteur : M. le Maire, Chers collègues,

Impossible de parler de développement durable sans parler des questions d'énergie et de climat, et la présentation de Dounia Besson et d'Alain Giordano, au nom de tout notre exécutif, montre à quel point nous travaillons toutes et tous à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique.

Nous abordons ce sujet alors qu'à Bonn vient de se conclure la COP23. Si rien de sérieux ne se met en place au niveau des États, les gaz à effet de serre continueront à progresser et l'augmentation de la température risquera de dépasser les 2 degrés.

Le changement climatique est certes une problématique globale, mais il n'existe pas de solution magique unique. Du global au local, c'est la multiplication d'ambitions nationales et de leviers locaux, qui nous ancrera véritablement dans une transition énergétique, écologique et solidaire. Et la Ville de Lyon dans la Métropole de Lyon a l'ambition d'engager de multiples initiatives et actions pour une ville solidaire et plus douce à vivre.

Pour répondre au défi climatique, le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de notre Ville est un projet local de développement durable, dont les finalités sont doubles :

- l'atténuation qui vise à limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les gaz à effet de serre ;
- l'adaptation pour réduire la vulnérabilité du territoire sur la base du bilan des émissions de gaz à effet de serre, réalisé en 2010 et mis à jour en 2016.

Vous savez que nos objectifs sont ambitieux et mesurables. Ce sont les 3x20 : moins de gaz à effet de serre, moins de consommation, plus d'énergie renouvelable.

Sont affichés au travers de ce diaporama quelques chiffres d'une année d'action sur notre patrimoine et notre territoire. Nous avons

1 800 000 mètres carrés de bâtiments. L'éclairage public, ce sont 74 549 points lumineux. C'est notre patrimoine. Le dernier élément important est la flotte de véhicules : 828 véhicules pour notre Ville, du deux-roues au poids lourd. En 2016, par rapport à notre référence de l'année 2010, nos consommations d'énergie ont baissé de 9,5 %, et nous produisons 15,7 % de gaz à effet de serre en moins.

Par ailleurs, 19,7 % de nos besoins en énergie sont désormais couverts par des énergies renouvelables. Ces bons résultats impactent le score annuel attribué dans le cadre de notre labellisation Cit'ergie, qui enregistre un net progrès de 4 %, malgré un durcissement du référentiel, passant de 59 % en 2016 à 63,3 % en 2017. Pour moi, le plus important n'est pas de conserver un label, mais de nous inscrire dans une démarche d'évaluation de moyen et long terme, avec une dynamique traduite en actions concrètes pour développer une culture de la transition énergétique dans nos services, mais aussi auprès des citoyennes et citoyens.

Chacun le sait, l'énergie est un bien commun. Aussi est-il essentiel d'informer, d'associer, de sensibiliser, de mobiliser à nos différentes actions, celles et ceux qui seront les acteurs de cette transition énergétique. Leur implication est nécessaire pour consommer moins et mieux. Ainsi, nous accompagnons plusieurs dispositifs, tels Familles à énergie positive ou Défi Class Énergie, qui est un véritable laboratoire de l'éco-citoyenneté pour comprendre les installations énergétiques de leurs écoles et trouver des solutions d'économies d'énergie. Nos MJC, Centres sociaux, sont aussi des points d'appui importants pour l'initiation, la sensibilisation des familles, des enfants aux questions énergétiques et à l'environnement. Nos conseils de quartier peuvent également être des lieux importants de débat, de points de vue, d'expertise et d'attente pour une ville durable et agréable à vivre.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous présenter ici l'intégralité de nos réalisations. Ce serait trop important. Je soulignerai seulement l'essentiel.

Pour ce qui concerne nos achats d'électricité verte, nous sommes à 50 % depuis 2016 et nous serons à 100 % en 2018.

Côté éclairage public, la baisse de la consommation continue, toujours dans une logique qualitative, comme l'illustre la rénovation récente de la mise en lumière des ponts Lafayette et Wilson. C'est aussi le remplacement de 355 projecteurs pour les mises en lumière des rues commerçantes.

Côté Garage municipal, c'est le renouvellement d'une flotte de 68 véhicules par des véhicules moins polluants. À ce jour, nous possédons 120 véhicules électriques (voitures, utilitaires et vélos).

Au chapitre des rénovations, nous l'avons vue dernièrement, je citerai la patinoire Charlemagne, où la consommation d'électricité a été divisée par deux, le Musée des Beaux-Arts, pour lequel nous avons amélioré à la fois la production de chaleur et de froid, mais aussi l'éclairage en LED, si important dans un lieu d'exposition. Cette rénovation a été conçue à partir des usages quotidiens du lieu, en concertation étroite avec les équipes techniques de terrain, ce qui illustre bien notre approche tant humaine que technique.

Côté bâtiments municipaux, ce sont 278 opérations, intégrant des travaux d'économie d'énergie : isolation intérieure, extérieure, combles, fenêtres (350 fenêtres en grande majorité dans nos groupes scolaires), chaufferie bois, électricité photovoltaïque.

En matière de constructions, nous avons livré en 2016 en particulier le gymnase du Bon Lait dans le 7^e arrondissement. Notre premier bâtiment isolé en paille, avec sa toiture végétalisée, révèle le goût de nos techniciennes et techniciens pour l'innovation au service de la transition énergétique, et il envoie un signal fort aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Il a reçu il y a quelques semaines le premier prix à Bordeaux et bientôt un deuxième prix en décembre pour sa construction en bois.

En 2017, nos services développent un contrat de performance énergétique. Je n'y reviens pas. Il s'agit de la piscine de Vaise et du Musée Gadagne. Dans le même temps, une cartographie interactive vous emmènera et vous promènera dans les nombreux travaux que nous avons pu mener.

La multiplication des épisodes caniculaires nous invite à engager au plus vite les actions de notre volet adaptation de notre PCET. Notre Ville a été la première en France en 2017 à travailler une carte des lieux frais, mise en ligne sur le site de la Ville, avec 600 points (jardins, fontaines, bornes, etc.). Ce sont aussi 3 hectares d'espaces verts supplémentaires. Je ne vais pas revenir sur les propos de Dounia Besson et d'Alain Giordano. La réalisation de toitures végétalisées à hauteur de 21 700 mètres carrés contribue également à isoler les bâtiments en hiver et à leur rafraîchissement en été.

Toutes ces actions sont des climatiseurs urbains, qui nous conduisent à mieux vivre la ville, à lutter contre les îlots de chaleur en ville, et à préserver la santé de nos habitants.

Je tiens à remercier celles et ceux qui initient, incarnent et développent cette culture de la transition énergétique au quotidien, les directions opérationnelles, leurs services et agents, et, en particulier, la mission Maîtrise de l'Énergie. L'existence de cette mission représente pour notre collectivité un investissement intelligent, car elle permet une meilleure maîtrise de nos consommations, l'évitement de certains coûts, l'évaluation et l'avancée de notre PCET, et le financement de nombreuses opérations de construction ou de rénovation par des subventions de l'État ou de l'ADEME à hauteur de 308 500 euros, et de certificats d'économie d'énergie.

Je voulais simplement vous dire que nous inventons la ville de demain, en évitant bien entendu l'explosion de nos charges dans le futur, et j'espère bien que nous irons encore plus loin dans les années qui viennent. Notre principal enjeu sera de poursuivre la diminution de nos consommations, alors même que notre population augmente, avec les financements et enveloppes nécessaires pour atteindre les objectifs d'ici 2020. S'arrêter en si bon chemin aurait de nombreux dommages collatéraux pour nos bâtiments, pour la Ville, pour nos concitoyens, notamment les plus vulnérables. Car, derrière nos chiffres, nos pourcentages, nos gigawattheures et nos tonnes équivalent carbone, c'est bien de cela, finalement, dont il s'agit. Ne l'oublions pas.

Je remercie les adjointes et les adjoints de notre Ville, qui sont impliqués dans cette démarche, et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai des temps de parole. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, M. Stéphane Guillard pour 4 minutes.

M. GUILLAND Stéphane : M. le Maire, Mes chers collègues,

Quelques mots rapides sur ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2016.

L'an dernier, Mme Besson se félicitait, je cite, « d'une nouvelle maquette du document plus aérée, plus lisible. » Nous sommes au regret de constater, M. le Maire, que la lisibilité du document est sérieusement entamée aujourd'hui. L'emploi de l'écriture inclusive, mise en avant lors de la présentation du rapport en Commission, en complique sérieusement la lecture. Nous partageons les avis des ministres de l'Éducation nationale et de la Culture sur ce sujet, sans oublier celui de la Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Tous ces membres du gouvernement, soutenu par votre majorité municipale, M. le Maire, s'opposent à cette utilisation, n'y voyant pas d'intérêt, abîmant même la cause de l'égalité femmes-hommes. Ne soyons donc pas plus royalistes que le roi.

Ceci dit, revenons au rapport lui-même. Depuis l'an dernier, des indicateurs sont affichés clairement et présents pour chaque chapitre. C'est quelque chose que nous avions d'ailleurs souligné l'an dernier comme un point positif de ce rapport. En revanche, nous pouvons nous inquiéter de leur évolution. Certains ont changé par rapport à l'édition 2015, ce qui fausse ou rend très difficiles les comparaisons. Par exemple, sur la participation citoyenne, vous nous présentez cette année le nombre d'inscrits dans les conseils de quartier, sans indiquer les départs, alors qu'auparavant figurait le nombre de réunions publiques. Même chose pour la biodiversité, nous avons les espaces verts et de nature. Cette fois, ce sont tous les espaces verts publics qui sont mis en avant. Il était précédemment question d'espaces publics, y compris les cimetières et les terrains de sport. Peut-être avez-vous jugé que les indicateurs choisis précédemment n'étaient pas satisfaisants, mais il aurait fallu nous expliquer les raisons.

Ensuite, la pertinence de ces indicateurs nous interpelle. Que signifie le nombre de personnes accueillies physiquement ou téléphoniquement par les Antennes Solidarités, et surtout la baisse de ce chiffre ? Est-il synonyme, M. le Maire, d'une diminution de la pauvreté sur notre territoire ? Nous aimerions que ce soit le cas, mais nous ne le croyons pas. Il serait alors peut-être plus intéressant d'avoir un indicateur basé sur le résultat de l'action des antennes sociales, ce qui apparaîtrait plus logique.

Même chose pour la santé et l'environnement, où vous nous présentez le nombre d'enquêtes sanitaires et le nombre de prélèvements et d'analyses. Que signifie de passer de 6 000 enquêtes à 7 649, et de 4 640 prélèvements à 3 110 ? Cela signifie-t-il que nous sommes en capacité de réaliser entre 10 000 et 11 000 enquêtes ou prélèvements par an, et ce, quoi qu'il arrive ? Des indications sur les polluants et leur seuil seraient beaucoup plus utiles à nos yeux.

Enfin, ces indicateurs sont orphelins sans objectif en parallèle. Sur le label Lyon Ville Équitable et Durable, il concerne 210 structures contre 200 en 2015 et 170 en 2014. Quel est l'objectif ? Y en a-t-il un ? Prenons également le nombre de personnes accueillies dans le cadre des animations pédagogiques de Lyon Nature. En l'espace de quatre ans, nous passons de 31 000 personnes à 17 000. Aucune explication n'est apportée, et

comme nous ne connaissons pas l'objectif, nous aurons des difficultés à en discuter.

Comment, dès lors, mesurer l'ambition de votre politique dans ces différents domaines ?

Une seconde interrogation porte sur la stratégie de développement durable de la Ville, car nous peinons à la déceler dans ce rapport. Nous avons toujours un peu le sentiment d'un retour au catalogue. Il est certes difficile d'éviter l'écueil, mais une stratégie clairement définie permettrait d'en faire la colonne vertébrale d'une politique, et de donner un fil conducteur au rapport. Il manque également l'analyse des parties prenantes. Quelles sont les attentes vis-à-vis de la Ville ? Comment les satisfaire ? Quelles sont, une fois encore, les priorités ? Cet élément est indispensable pour l'établissement de la stratégie.

Dernier point, enfin, vous mettez en avant le renouvellement de la certification 14001 de la Direction des Espaces Verts pour son management environnemental. Très bien, mais pourquoi d'autres directions ne s'engagent-elles pas dans une certification ? Cela ferait preuve d'ambition. En allant plus loin, rêvons un peu, M. le Maire, s'engager, comme beaucoup de villes du monde aujourd'hui, dans une certification ISO 26000, illustrerait la responsabilité sociétale de notre Ville. Aussi, M. le Maire, vous garantiriez aux Lyonnais la sincérité de votre démarche de développement durable. Bref, l'adéquation des pratiques avec le discours.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. La parole est au groupe Europe Écologie Les Verts, M. Tête, pour 5 minutes.

M. TÊTE Étienne : M. le Maire, Mes chers collègues,

La terre que les hommes occupent présente des limites, des limites de matières premières, comme les énergies fossiles, des limites de capacité d'absorber les déchets, comme la production des gaz à effet de serre, plus simplement une croissance économique fondée sur l'augmentation de la production et de la consommation conduit nécessairement, à plus ou moins long terme, à une situation catastrophique pour les hommes.

La réflexion qu'il y ait une limite à la croissance n'est pas en soi une idée nouvelle. Le concept est apparu très rapidement dans les années 60. L'essentiel des inquiétudes qui investissent les grandes conférences internationales, le réchauffement climatique, la production des gaz à effet de serre, la disparition du pétrole et des matières premières, la malnutrition de populations de plus en plus nombreuses, est connue depuis longtemps.

La publication du livre « Halte à la croissance ? » en 1972 n'a pas été un travail de militant. Sa diffusion n'a pas été confidentielle dans quelques librairies libertaires. L'éditeur était Fayard. La préface était de Robert Lattès. Il s'agit d'un rapport sur les limites de la croissance, rapport Meadows, établi par le Massachusetts Institute of Technology, par une équipe de chercheurs internationaux.

La question qui est posée au XXI^e siècle n'est pas la connaissance des menaces technologiques infiniment grandes générées par la société industrielle occidentale, mais pourquoi cette connaissance n'investit pas la sphère politique pour transformer les orientations fondamentales du développement de nos sociétés.

Le constat est implacable. Nos sociétés s'enfoncent dans une conjonction et une succession de crises, écologiques, énergétiques, alimentaires, financières, économiques et sociales.

Avec l'introduction de ce débat sur notre rapport sur le développement durable, j'ai observé que nous avons beaucoup de mots. C'est pour cela que les mots tuent les chiffres, et quelques chiffres sont pertinents.

Nous sommes 7,43 milliards de personnes sur terre. Nous avons toujours dit qu'avec notre mode de développement occidental, il faudrait trois à quatre planètes dans nos propres rapports officiels. Or, nous n'en avons qu'une. Quelle sera la solution ? Laisser toute une partie de la population mondiale dans un état de dénuement ou, au contraire, prendre enfin à bras-le-corps le vrai débat de la démographie ?

Deuxième remarque, 7,95 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, un chiffre inégalé, une personne sur neuf. La production de gaz à effet de serre reste en croissance mondiale. Nous sommes en moyenne à 5 tonnes de CO₂ par habitant, même si quelques signes sont intéressants au niveau de la France.

Certes, il y a toujours pire ailleurs. Il y a une quinzaine de jours était publiée dans La Croix la situation catastrophique en Inde sur la pollution à New Delhi, où l'équivalent de ce qu'on respire par jour, c'est 40 paquets de cigarettes.

Nous pouvons encore dire qu'en France, nous ne sommes pas nécessairement mieux lotis. Nous produisons 120 tonnes de déchets nucléaires par an, dont on ne sait pas quoi faire.

Le volume des matières premières, toujours dans un rapport récent, extraites dans le monde, a triplé en 40 ans. La quantité est passée de 22 milliards de tonnes en 1970 à 70 milliards de tonnes en 2010, alerte le programme des Nations Unies pour l'environnement, dans un rapport publié le 20 juillet 2016. Ce sont bien sûr les pays riches qui consomment le plus.

Était publiée encore récemment, en juillet 2017, une analyse alarmante de chercheurs, qui établissent la sixième extinction de masse des animaux qui s'accélère. Les chiffres sont catastrophiques. Je vous en fournirai simplement trois, pour vous donner la force des symboles. 32 % des espèces de vertébrés voient aujourd'hui leur population décliner. 40 % des espèces de mammifères ont vu leur aire de répartition baisser de 80 % entre 1900 et 2015. 43 % des lions ont disparu depuis 1993. Il en reste environ 35 000. Nous avons vécu en 2016 la plus grande déforestation de l'histoire de l'humanité.

En France, 600 000 pauvres de plus en dix ans, de 2005 à 2015, les rapports officiels établissent ce chiffre. Encore récemment, publié dans Le Monde, le cri d'alarme de 15 000 scientifiques sur l'état de la planète, ce qui n'est pas sans rappeler la déclaration de Jacques Chirac : « Quand la maison brûle, beaucoup tournent la tête. »

Je crois que notre rapport du développement durable reste quand même dans cette logique de tourner la tête. Certes, nous allons faire du contraste et nous allons lire quelques chiffres intéressants de votre rapport du développement durable, mais pour montrer aussi la portée des chiffres.

Pour cette année – je prends votre rapport 2016, ce sont des chiffres tout à fait positifs –, signalons quelques chiffres :

- 217 commerces labellisés Lyon Ville Équitable et Durable.
- 200 kilomètres de réseau cyclable, dont 50 kilomètres réalisés en 2016. Les double sens cyclables sont en avancement significatif. Rappelons que l'objectif est d'arriver à 300 kilomètres dans le mandat.
- Nous passons de 74 à 161 carrefours équipés de cédez-le-passage cyclistes, là aussi un avancement.
- 118 kilomètres de zones apaisées, zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes, mais la demande reste très forte pour leur développement, sachant qu'il y a quelques années tout le monde était contre les zones 30 proposées par Europe Écologie Les Verts.
- 420 000 mètres carrés construits à la Confluence dans une démarche labellisée WWF.
- 6 marchés alimentaires consacrés au bio et au local. C'est bien en attendant que nous développiions une véritable autonomie alimentaire sur notre Métropole.
- 32 % d'aliments d'origine biologique dans la restauration scolaire. C'est bien, mais, comme nous l'avons déjà dit, nous souhaitons une meilleure performance dans le nouveau marché.
- Sensibilisation au tri des déchets lors de 54 manifestations sur le domaine public. C'est bien. Nous n'allons pas encore assez vite dans la collecte des déchets fermentescibles, et plus globalement, il est regrettable que l'on ne tourne pas plus vite la page de l'incinération des déchets.

La question qui se pose est : allons-nous nous sauver tout seuls ? La réponse est non. Nous devons aujourd'hui prendre une nouvelle mesure, parce que, dans un monde qui bouge, si nous n'avons pas cette modernité de repenser le monde dans les limites de la croissance, nous irons à notre perte collective. Nous ne devons pas mesurer l'avenir du monde à notre seul avenir personnel, qui est très limité à quelques années.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, M. Tête. Je passe la parole au groupe Lyon Centristes et Indépendants, Mme Servien, pour 4 minutes.

Mme SERVIEN Elvire : M. le Maire, Chers collègues,

L'an dernier, au moment d'étudier ce même rapport, sur la situation en matière de développement durable, Anne-Sophie Condemine rappelait que, malgré les espoirs indéniables suscités par la COP21, rien n'était encore gagné.

Sur le plan international, nous ne pouvons hélas que constater combien cela s'est révélé vrai, notamment avec le récent retrait des États-Unis des négociations. Le cri d'alarme, inédit par son ampleur, lancé par plus de 15 000 scientifiques, nous l'a encore rappelé il y a quelques jours. Au-delà des ambitions affichées, les mesures concrètes d'application ne sont aujourd'hui pas suffisantes. Ainsi, après deux ans de stagnation,

les émissions mondiales de gaz à effet de serre sont reparties à la hausse en 2017.

Tous ces enjeux peuvent paraître éloignés de notre Ville et de notre débat de ce jour. On sait pourtant que c'est aussi à l'échelle des grandes métropoles que les solutions se trouveront. Ce rapport annuel illustre bien la politique qui est la nôtre : une stratégie globale, transversale, qui se décline dans l'ensemble des actions portées par la Ville.

Notre première responsabilité est celle d'agir pour que notre collectivité soit elle-même exemplaire. Nous voulons en ce sens saluer les efforts réalisés en termes de travaux de rénovation énergétique. Ce sont ainsi plus de 3 millions d'euros qui seront consacrés en 2018 au seul remplacement des menuiseries et des installations thermiques des bâtiments de la Ville. C'est aussi le sens du projet de contrat de projet de performance énergétique que nous avons lancé lors du dernier Conseil municipal pour la piscine de Vaise et les Musées Gadagne. Ce dispositif innovant permettra de dégager des pistes de travail pertinentes pour économiser l'énergie à court, moyen et long terme.

Notre deuxième responsabilité est d'insuffler une dynamique sociétale sur cette problématique, d'être une force d'entraînement, car c'est l'engagement de tous, collectif et individuel, qui est un facteur de réussite. Ici, la question de l'éducation est essentielle : la sensibilisation des petites Lyonnaises et Lyonnais dans nos écoles doit ainsi être poursuivie et approfondie, sur la question de l'alimentation, de la réduction du gaspillage, de la prévention en termes de santé, etc. Le Défi Class Énergie, qui a mobilisé six écoles, fait partie de ces initiatives positives.

L'ensemble des actions qui sont reprises dans ce rapport sont riches, foisonnantes, et dépassent bien entendu la seule problématique du réchauffement climatique, évoquée en introduction. Les enjeux de solidarité et de cohésion sociale sont inextricablement liés aux enjeux écologiques.

Le succès de la Carte Senior – près de 8000 distribuées – participe ainsi au mieux vieillir dans notre Ville. L'opération Mon quartier, Mon artisan permet de remettre les enjeux de proximité, de qualité et de circuits courts au cœur de notre consommation. Les aménagements d'aires de fitness et l'application EnForm@Lyon donnent l'opportunité de développer la pratique sportive et de la rendre accessible à tous, dans un objectif de santé publique.

En la matière, chaque initiative, quelle que soit son ampleur, quelle que soit son ambition, contribue à remettre en question nos habitudes et à diffuser des comportements vertueux. Nous pouvons toujours espérer faire plus, faire mieux. C'est nécessaire, et il nous faut continuer à approfondir nos efforts. Mais n'oublions pas que chaque petit pas réalisé concourt à la réussite de l'ensemble de notre politique de développement durable. Car, au-delà des mesures et des dispositifs que nous mettons en place, c'est une transformation culturelle – au sein de nos institutions, de nos entreprises, de nos sociétés – qu'il nous faut continuer à accomplir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste, Radical et apparentés, M. Maleski pour 5 minutes.

M. MALESKI Jérôme, Adjoint : M. le Maire, Mes chers collègues,

Rassurez-vous, je ne prendrai pas mes 5 minutes, car beaucoup de choses ont déjà été dites.

M. le Maire, Mes chers collègues,

Alors que nous constatons chaque jour les méfaits du dérèglement climatique, alors que, régulièrement, des scientifiques rédigent des articles et font des pétitions pour nous alerter sur la situation périlleuse que nous sommes en train de vivre quant à l'environnement, la Ville de Lyon, elle, nous propose ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable et ses actions extrêmement concrètes pour lutter contre cette mise en danger de notre planète.

Ce travail de notre collègue Dounia Besson, de toutes les délégations de vos adjoints, M. le Maire, réalisé par des agents municipaux très investis en la matière, ne s'arrête pas qu'aux mesures en faveur de l'environnement, car le développement durable, c'est aussi cette ville où chacun peut trouver sa place, où l'épanouissement de l'individu, de tous les individus qui la composent, est aussi possible.

Oui, mes chers collègues, nous ne sommes pas à Lyon dans les grandes déclarations, les lamentations. Nous avons pris à bras-le-corps le problème, ce rapport nous permet de nous rendre compte des actions menées et des réalisations concrètes.

Une ville durable est une ville qui donne sa place au végétal, car il permet de lutter contre le réchauffement climatique, parce qu'il filtre les eaux de pluie, fixe les pollutions, diminue les gaz à effet de serre. En 2016, le patrimoine végétal entretenu par la Ville de Lyon a augmenté de 3 hectares et 2,4 millions d'euros ont été investis pour la création de nouveaux espaces verts.

La réduction de la consommation d'énergie est aussi un levier important pour lutter contre ce réchauffement, c'est pour cela que nous pouvons être aussi fiers des nombreuses actions menées pour ce faire :

- action, par exemple, en collaboration avec l'État et grâce au FISAC, pour améliorer l'éclairage des commerces le soir, pour continuer à créer une ambiance dans nos quartiers, mais en réalisant des économies d'énergie ;

- autre démonstration tout aussi parlante – vous les avez évoqués, Mme Gay –, les travaux réalisés au Musée des Beaux-Arts, qui ont permis de baisser la consommation d'énergie de 34 % et de faire plus de 130 000 euros d'économies entre 2013 et 2016.

En tout, pour l'année 2016, ce sont 12,4 millions d'euros qui ont été investis dans la rénovation énergétique des bâtiments, la rénovation de l'éclairage public, les aménagements d'espaces verts et l'acquisition de véhicules moins polluants.

Je l'ai dit précédemment, le développement durable, c'est aussi la place de la femme, de l'homme et des enfants dans la cité, le bien-être de chacun dans son environnement. Là encore, la Ville de Lyon est dans l'action.

Un exemple que l'on peut citer en la matière : la mobilité, axe majeur de notre politique. L'offre en la matière est très importante et l'enquête Ménages Déplacements montre que 75 % des déplacements se font autrement qu'en voiture. Aussi, c'est pour cela que nous augmentons de façon considérable les pistes cyclables, qui sont passées à 201 kilomètres en 2016, alors que l'offre était de 145 kilomètres en 2014.

La réalisation personnelle peut aussi passer par les liens que nous tissons ensemble dans la ville. Les jardins partagés peuvent permettre ce développement et nous pouvons nous féliciter qu'ils fleurissent de la ville et dans toute la ville. Tous les arrondissements sont concernés par cet engouement.

Comme nous évoquons l'agriculture potagère, il convient aussi de souligner les chiffres communiqués dans ce rapport, selon lesquels, sur les 840 aliments proposés dans nos écoles, 269 sont bio et représentent 32 % de la consommation – M. Tête l'a souligné tout à l'heure –, alors que les préconisations gouvernementales sont de l'ordre de 20 % en la matière.

Une ville durable, c'est aussi une ville qui est préoccupée par l'emploi de ses concitoyens. Aussi, par exemple, dans le cadre de sa politique d'achats publics, en 2016, la Ville de Lyon a proposé 62 129 heures de travail en insertion pour 387 bénéficiaires, à travers des clauses sociales incluses dans les marchés publics.

Enfin, cette ville que nous souhaitons doit tendre la main à ceux qui rencontrent un parcours de vie difficile. C'est l'objectif de l'opération Été, où la Ville, en synergie avec d'autres partenaires, comme le CCAS, la Métropole, des bénévoles des associations, porte une attention particulière à ceux qui ne partent pas.

Autre exemple sur un sujet qui a été l'objet de débats, ici, dans notre Assemblée, les bains-douches. Les chiffres ne doivent pas être vus comme un sujet de satisfaction, mais comme la réalité d'une mission qui est accomplie pour le plus grand nombre et de mieux en mieux pour un public qui a besoin de ce service fondamental pour la dignité humaine. Il y a eu, en 2016, 24 300 passages contre 23 000 l'année précédente.

Enfin, mes chers collègues, je ne peux terminer mon propos sans évoquer un sujet qui m'est cher, la participation citoyenne. Grâce à l'action de mes prédécesseurs, Gérard Claisse, Loïc Graber, ainsi que des agents, la Ville de Lyon s'est vue décerner un prix par La Gazette des Communes en 2016, pour la démarche menée auprès des services pour faire croître cette culture de la participation, qui est aussi fondamentale dans cet idéal de développement durable.

Voilà, M. le Maire, mes chers collègues, du concret, du réel, du solide. Ce rapport, bien rédigé, précis, est une vision claire de l'action de notre Ville en matière de développement durable, et surtout de l'implication croissante de notre cité en la matière. C'est sans doute le prolongement de cet humanisme lyonnais auquel nous sommes tant attachés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour clore la présentation de ce rapport, je tenais à remercier Dounia BESSON, Alain GIORDANO et Nicole GAY, qui nous ont fait une présentation en 25 minutes d'un rapport conséquent.

Nous avons l'impression que c'est un peu lourd à intégrer, tant la densité présentée dans ce rapport est importante. Je crois qu'il s'agit d'une nouvelle manière de penser la ville, de penser notre manière de partager nos responsabilités. Au fil du temps, la présentation de ce rapport s'est améliorée, se précise. J'entends bien que nous puissions encore l'améliorer. Je souhaiterais simplement dire, avec une pointe d'humour, que le pointillisme cher à Seurat, qui l'a inventé en 1880 – il avait entraîné Pissaro et Paul Signac avec lui –, a disparu, pour laisser place à l'impressionnisme. Je pense qu'il est important que nous regardions les points qui figurent dans ce rapport, mais j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une nouvelle démarche, une vision globale de la Ville, de toutes les délégations. C'est ce que nous sommes en train de mettre en œuvre, avec chacun et chacune. Cela me paraît réellement le message principal de ce rapport d'année en année. Nous constatons que les choses se précisent. D'accord pour améliorer encore les critères d'évaluation, mais tout est perfectible, nous le savons bien. J'aimerais que nous regardions également, de temps en temps, le côté plus positif de cette démarche, qui s'est ancrée et qui fait partie désormais du travail mené dans chaque délégation, dans chaque direction. À mon tour, je voudrais saluer tous les services impliqués. La lisibilité augmente donc, en même temps que nous augmentons la complexité du chantier. Vous savez bien qu'il est toujours un peu plus difficile de rendre lisible quand les choses se complexifient. C'est tout l'enjeu qui est devant nous. Ne mégotons pas notre satisfaction aujourd'hui du travail qui est mené. Ce rapport en est le témoin.

Encore une fois, je veux ici remercier très fortement toutes les équipes qui ont travaillé.

Je vous demande de me donner acte de la présentation du Rapport annuel de développement durable.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de M. Boudot).

M. LE MAIRE : Merci.

COMMISSION FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES

2017/3426 - Décision modificative numéro 2 – Exercice 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un rapport ayant trait à la décision modificative numéro 2. Du fait de la durée exceptionnelle de la dernière Commission des Finances et des obligations qui étaient celles des membres de la majorité, un certain nombre d'entre eux sont partis. Le facétieux M. Guillard l'a fait observer, pour que je n'obtienne pas un avis favorable sur ce rapport, qui, pourtant, est tout à fait remarquable, et aura au moins un avis favorable de ce Conseil.

Merci.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole demandé par le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, M. Remy, pour 1 minute, explication de vote.

M. REMY Arthur : Merci, M. le Maire.

Compte tenu de notre vote sur le budget primitif 2017, et considérant qu'une décision modificative est la continuité du budget primitif, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, M. Guillard, pour 2 minutes.

M. GUILLAND Stéphane : M. le Maire, Mes chers collègues,

Dans la continuité de ce que vient de dire votre Adjoint, Richard Brumm, c'est avec un énorme plaisir qu'en matière budgétaire, nous allons, une fois n'est pas coutume, suivre l'avis de la Commission et donc voter contre cette décision modificative numéro 2.

En effet, M. le Maire, ce rapport a fait l'objet d'un avis défavorable de la commission – M. Brumm vient de nous le dire.

Lors de la réforme des commissions thématiques permanentes, nous avons plaidé pour la diminution du nombre d'élus par commission. Vous n'avez pas voulu nous suivre sur cette idée.

Résultat, avec seulement quatre élus de la majorité présents lors du vote de la décision modificative numéro 2 – sur 14 possibles, je le rappelle –, votre Adjoint n'avait pas la majorité et a essuyé – je m'en excuse – un revers fâcheux.

Au-delà, il nous a semblé, lors de cette Commission, percevoir quelques tensions au sein de la majorité, M. le Maire, et « quelques tensions », c'est un euphémisme. C'est peut-être la raison de l'absentéisme de certains.

M. LE MAIRE : Dont acte.

Je vais, sans autre forme de procès, mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et M. Boudot votent contre).

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire).

M. LE MAIRE : Voilà qui est corrigé. Merci de votre confiance.

2017/3428 - Vote du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Mes chers collègues, tout d'abord, j'ai le plaisir de vous dire que ce rapport sur le débat d'orientations budgétaires a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

Comme chaque année, je présente ce rapport, qui a trait au débat, qui doit avoir lieu impérativement deux mois avant le vote du budget primitif. Ce débat s'appuie sur un rapport des orientations budgétaires, sur les dispositions de la loi NOTRe. Ce document, qui constitue le support du débat est complété, en plus des traditionnelles informations relatives au contexte, des projets de loi de finances et à la situation financière de la Ville, d'une présentation de la stratégie financière et des éléments de cadrage du budget. En clair, deux parties, une partie qui concerne les mesures nationales – récentes, puisque certaines sont en cours d'élaboration –, et une deuxième partie qui a trait aux conséquences sur notre Ville.

Quelles sont, à aujourd'hui, les relations État-collectivités territoriales ?

À la suite de l'élection de M. Macron et à la désignation d'un nouveau gouvernement, les relations financières entre l'État et les collectivités locales s'intègrent dans un cadre rénové, avec la mise en place, d'une part, de la Conférence nationale des Territoires et la définition d'un pacte financier.

Quelques mots sur la Conférence nationale des Territoires ou CNT. Elle a été créée conformément à un engagement de campagne de M. Macron, et a pour objet d'associer les collectivités locales à l'amont de toutes décisions qui les concernent. Elle est présidée par le Premier ministre lui-même, et elle est composée de membres du gouvernement, des représentants des collectivités locales et EPCI, ainsi que du Parlement, et puis encore, des Présidents du Comité des Finances local, du Conseil national d'évaluation des normes et du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Cette CNT, qui doit se réunir tous les six mois, s'est tenue pour la première fois le 17 juillet dernier. À cette occasion, elle a initié cinq chantiers, ayant pour thèmes :

- les objectifs transversaux ;
- les structures locales et leurs compétences ;
- la lutte contre les fractures territoriales et le renforcement de la complémentarité entre collectivités ;

- l'animation des transitions écologiques et numériques dans les territoires ;
- et, enfin, le pacte financier, qui est notre centre d'intérêt, et dont je vais vous dire quelques mots.

En ce qui concerne ce pacte financier, la mission préparatoire de ce pacte, dite Mission Richard Bur, qui sont les deux auteurs du rapport, a été lancée mi-octobre, avec pour objectifs d'intervenir sur trois chantiers principaux :

- la maîtrise des dépenses locales ;
- la refonte de la fiscalité ;
- le financement et la gestion des allocations individuelles de solidarité.

Ses premières orientations de travail seront présentées lors de la prochaine CNT, le 14 décembre prochain, et le rapport final sera produit pour le printemps prochain.

Après ces quelques mots concernant l'examen des relations État-collectivités, penchons-nous sur une loi importante, qui est le projet de loi programmation des finances publiques 2018-2022. Nous pouvons constater qu'il comporte un objectif ambitieux de redressement des finances publiques. Ce projet de loi de programmation des finances publiques fixe donc le cadre des finances publiques et la trajectoire de redressement des comptes publics, sur la période 2018-2022. Il est donc essentiel pour nous dans les dispositions qu'il retient, notamment pour les finances publiques locales, et la trajectoire qui peut nous être imposée.

Le gouvernement s'engage, dans le cadre de ce texte, à conduire les réformes qui permettront un retour vers l'équilibre structurel, c'est-à-dire la disparition du déficit public et la réduction du ratio de dette publique. Le gouvernement anticipe que le déficit devrait passer dès 2017 sous la limite de 3 % du PIB, et se fixe comme objectif qu'il se résorbe de façon continue jusqu'en 2022, année au cours de laquelle il pourrait s'établir à hauteur seulement de 0,2 % du PIB, ce qui représente un objectif très ambitieux.

Le respect de ces engagements implique naturellement à la fois des mesures de soutien à la reprise en cours et, d'autre part, un encadrement de la dépense publique.

Quelles sont les modalités d'association des collectivités locales à l'effort attendu ?

Dans son article 10, le projet de loi de programmation des finances publiques réaffirme la contribution des collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public et la maîtrise de la dépense publique. « À l'effort de réduction du déficit et la maîtrise de la dépense publique », c'est dans le texte. Il fixe également les modalités de cette contribution.

Partant d'une évolution tendancielle, qu'il a estimée à 2,5 %, le gouvernement a pris le parti de plafonner l'évolution future des dépenses de fonctionnement des collectivités locales dans leur ensemble à 1,2 % par an en valeur, c'est-à-dire y compris l'inflation, sur le quinquennat. Cela correspond à un effort total de 13 milliards d'euros par rapport à la trajectoire spontanée de ces dépenses. Cet effort sera modulé selon les catégories de collectivités locales. Ainsi le bloc communal se verra appliquer une évolution maximale de 1,1 %.

Au-delà de l'effort qui leur est demandé quant à l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, les collectivités locales devront également améliorer à due concurrence leur autofinancement, se désendetter à hauteur de 2,6 milliards par an sur la période.

Pour assurer le respect de ces normes, des contrats seront conclus entre l'État et les 319 plus grandes collectivités, qui représentent 80 % de la dépense publique, dont la Ville de Lyon, bien entendu. Les médiateurs de la Mission Richard Bur, dont je vous parlais précédemment, devraient rapidement proposer une méthode de négociation des contrats à venir, et les contrats individuels seront négociés entre les collectivités et les préfets à partir du premier trimestre 2018.

Un mécanisme de correction, dont les modalités seront discutées dans le cadre de la CNT, qui, je vous le rappelle, est la Conférence Nationale des Territoires, sera appliqué en cas de non-respect des contrats. Il devrait prendre la forme de sanctions individuelles et non collectives, comme cela semblait être envisagé jusqu'à présent.

À présent, le projet de loi de finances 2018. Il s'inscrit dans le contexte que je viens de décrire et décline donc les engagements du gouvernement. Tout d'abord, et c'est la mesure la plus couramment rappelée, le dégrèvement de la taxe d'habitation. Considérée comme un impôt injuste, la taxe d'habitation sera, conformément aux engagements du candidat Macron, dégrèverée pour 80 % des ménages. Ce dispositif s'échelonnait sur trois ans, comme cela est montré sur la diapositive qui vous est montrée. Les contribuables bénéficiant d'un dégrèvement total de leurs cotisations de taxe d'habitation, à compter de 2020. Il faut noter que, pour les collectivités percevant la taxe d'habitation, la réforme est neutre. Créé sous la forme d'un dégrèvement, l'allègement fera l'objet d'une compensation intégrale, en année N, l'État se substituant aux contribuables bénéficiaires de la réforme. Les augmentations de cotisations, liées à l'augmentation de la valeur locative des biens, seront intégrées au dégrèvement et donc prises en charge par l'État. Les collectivités conserveront également leur pouvoir de taux et leur capacité à faire évoluer les politiques d'abattement. Mais attention, le surplus de cotisations généré par une éventuelle augmentation des taux ou par une modification de la politique d'abattement sera en revanche demandé au contribuable, même si celui-ci est par ailleurs bénéficiaire du dispositif d'allègement. Notons enfin que l'exposé des motifs indique également que sera discutée avec la CNT une réforme plus globale de la fiscalité directe.

D'autres mesures accompagnent bien sûr le dégrèvement dont je viens de vous parler. Il s'agit ainsi en premier lieu de l'interruption de la contribution au redressement des finances publiques. Pour la première fois depuis quatre ans, les crédits de l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement ne seront pas amputés.

Ensuite, on peut constater un renforcement de la péréquation verticale. Pour ce qui concerne les dotations de péréquation verticale, c'est-à-dire la DSU et la DSR, elles connaissent chaque année une augmentation, dont la finalité, je vous le rappelle, était jusqu'ici d'atténuer voire de compenser pour les collectivités les plus fragiles les effets de la CRFP. Malgré l'absence de CRFP en 2018, le gouvernement réitère les majorations dont bénéficie la péréquation verticale, mais les réduit de moitié par rapport à 2017. Elles progresseront ainsi de 190 millions d'euros. Ces augmentations seront financées pour partie par écrêtement sur la dotation forfaitaire, et pour partie par fonction sur les variables d'ajustement.

On peut en revanche noter une interruption de l'augmentation de la péréquation horizontale, ou péréquation entre collectivités. Les ressources du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communautaires, ou FPIC, sont désormais fixées à 1 milliard d'euros. La progression de 20 % initialement prévue sur 2018 ne s'appliquera pas et devra permettre une plus grande stabilisation dans les contributions de chaque collectivité.

Notons enfin, pour en terminer avec cette présentation des mesures accessoires du projet de loi de finances 2018, impactant les collectivités, d'une part, la dotation de soutien à l'investissement (DSU) qui est reconduite pour 2018. Après abondement, elle s'élève à 615 millions d'euros et est consacrée aux priorités de 2017, reconduites sur 2018, et au dédoublement des classes de CP-CE1 en zone REP. D'autre part, la dotation pour titres sécurisés est revalorisée de 18 millions d'euros en 2017 à 40 millions d'euros en 2018, pour tenir compte des contraintes résultant de la sécurisation de la délivrance des cartes d'identité nationales.

Pour en terminer avec l'examen de ce projet de loi de finances 2018, faisons un bref point d'étape sur les discussions, puisque cette loi n'est pour l'instant pas votée.

Les députés ont adopté le 24 octobre la première partie du projet de loi de finances 2018, ainsi que le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, dont je vous parlais précédemment. Des amendements sont intervenus à la marge pour les sujets intéressant la Ville de Lyon. Le plus important concerne la taxe d'habitation et maintient pour 2018 la neutralisation des effets de la suppression de la demi-part des veuves en exonérant complètement les foyers concernés.

Le Sénat examine pour sa part les deux projets de loi depuis le 9 novembre. Il a adopté en première lecture le 9 novembre dernier le projet de loi de programmation des finances publiques, amené afin d'en atténuer l'impact pour les collectivités. La réévaluation à 1,9 % de l'objectif d'évaluation des dépenses de fonctionnement des collectivités, que le Sénat a ainsi intégrée, pourrait trouver un écho favorable, partiellement ou totalement, de la part du gouvernement. Mais l'Assemblée nationale ne se prononcera sur l'ensemble du projet de loi de finances 2018 que le 21 novembre prochain.

Voilà donc quelles étaient les mesures nationales.

Intéressons-nous à présent à notre Ville.

Nous venons d'étudier les éléments issus des divers projets de loi en discussion actuellement devant le Parlement, et qui commencent à dessiner le contexte dans lequel nous allons désormais nous inscrire. Je vous propose à présent de faire une rapide présentation de la situation financière de la Ville, telle qu'elle devrait se présenter à l'issue de l'exercice 2017. Nous allons donc nous intéresser à l'atterrissage prévisionnel 2017, de ce qui devrait être par la suite notre compte administratif 2017.

Concernant l'épargne brute, elle devrait s'établir à fin 2017 dans une fourchette comprise entre 70 et 75 millions d'euros. Elle est en repli par rapport au compte administratif 2016, conformément à nos anticipations, mais reste sur un niveau élevé. Cette évolution résulte principalement d'une évolution atone, voire négative, des recettes, conséquence pour l'essentiel de la baisse des dotations, et également d'une progression modérée des dépenses, rendue possible par les efforts consentis dans notre gestion.

Concernant les dépenses d'équipement, elles devraient se réaliser autour de 100 millions d'euros, après une année 2015 à hauteur de 103 millions d'euros et une année 2016 à 95 millions d'euros. Cette réalisation sera ainsi, pour la troisième année consécutive, en parfaite conformité avec l'objectif du mandat, que nous avions fixé, je vous le rappelle, à 600 millions d'euros, soit un objectif annuel de 100 millions d'euros.

Quant à l'encours de dettes, il devrait atteindre 420 à 425 millions d'euros, en progression modérée par rapport à 2016, où il était de 409 millions d'euros. Il restera en tout cas en deçà de son niveau pivot de 430 millions d'euros.

Enfin, la capacité de désendettement, qui résulte de l'épargne brute et de l'encours de dettes, devrait s'établir à moins de six années. Vous avez d'ailleurs la projection sur ce tableau.

Dans le cadre de l'examen du CA 2017 prévisionnel, les résultats s'inscrivent, comme nous venons de le voir, dans la tendance et les objectifs du mandat. Ils devraient ainsi permettre de préserver à la Ville des fondamentaux tout à fait satisfaisants, dans un contexte marqué, je vous le rappelle, par la progression de notre contribution au FPIC, soit 1,3 million d'euros de plus en 2017 par rapport à 2016, et à une ponction supplémentaire de 7,4 millions d'euros sur la dotation forfaitaire de la Ville au titre de sa contribution au redressement des finances publiques.

Cette situation, somme toute satisfaisante, résulte de la combinaison entre une gestion qui se veut toujours très rigoureuse et le déploiement du plan Marges de Manœuvre, dont nous aborderons plus loin le détail des impacts.

Cette situation se traduit principalement à travers un encours de dettes modéré et une capacité de désendettement préservée dans la zone dite verte, zone sans risque. Elle confirme ainsi que la santé financière de la Ville demeure saine à l'issue de cet exercice 2017.

À présent, quelques mots de rappel sur la stratégie financière de notre Ville pour le mandat.

Il ne vous a pas échappé, au cours de cet exposé, que l'environnement dans lequel évoluent les collectivités territoriales poursuit sa mutation et que celles-ci doivent continuer à faire preuve de leurs capacités d'adaptation. Au regard de ce contexte, la stratégie financière que nous avons adoptée en début de mandat visait à permettre le déploiement d'un plan d'équipement soutenu, tout en conservant une santé financière durable. Cette stratégie, qui était destinée à amortir le choc de la contribution au redressement des finances publiques, tout en conservant de réels moyens d'investir sur notre territoire, fera probablement l'objet de prochains remaniements, afin de répondre aux nouvelles exigences de la contrainte sur la dépense publique et le désendettement, imposées par le projet de loi de programmation 2018-2022, dont je vous informais précédemment. Ces adaptations seront apportées consécutivement à la conclusion du contrat qui liera la Ville de Lyon à l'État en 2018.

À présent, abordons les projections financières à l'horizon 2020. Ces projections financières, élaborées par la Ville, s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses, dont je vous livre ici la version la plus récente, à jour des dispositions connues à ce jour du projet de loi de finances 2018.

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, son produit anticipé pour les exercices à venir intègre sur toute la période 2018-2020 un maintien des taux et de la politique d'abattement pratiquée, conformément aux engagements pris en début de mandat par M. Collomb. L'hypothèse de coefficient de majoration forfaitaire des bases, retenue par la Ville, est de 0,8 % en 2018 et de 1 % à compter de 2019. Il ne s'agit, encore une fois, que d'hypothèses. Je vous rappelle que l'évolution des bases de la Ville est estimée au regard des évolutions annuelles constatées régulièrement, corrigée des phénomènes exceptionnels liés aux dispositions relatives à l'impôt sur le revenu.

Parmi les dotations de l'État, examinons les principales, tout d'abord, la dotation forfaitaire de la Ville, qui est impactée d'un écrêtement similaire à celui constaté en 2017, partiellement compensé par les augmentations de la population attendues. Elle ne subit plus, en revanche, de contribution au redressement des finances publiques.

Autre dotation, la dotation nationale de péréquation (DNP). Elle est quant à elle maintenue sur la période pour un montant annuel de 2,4 millions d'euros.

En revanche, la projection de DSU intègre la sortie de la Ville, exclue en 2017 du dispositif. Je vous rappelle que le resserrement du bénéfice de la DSU sur les deux premiers tiers des communes de France a eu pour conséquence de nous évincer de cette dotation. La Ville va ainsi perdre cette recette en quatre ans. Depuis 2009, elle percevait annuellement 4,8 millions d'euros. Elle n'a perçu que 4,3 millions d'euros en 2017. Elle ne percevra que 3,6 millions d'euros en 2018, 2,4 millions d'euros en 2019, puis plus rien à compter de 2020.

Les droits de mutation enregistrent des progressions régulières depuis plusieurs années. Leur niveau structurel, sur la période 2018-2020, est par conséquent réévalué de 28 à 30 millions d'euros par an. Cela permet, tout en restant prudent, de tenir compte de la dynamique de cette recette.

L'enveloppe nationale du FPIC étant stabilisée à 1 milliard d'euros selon le PLF 2018, la contribution de la Ville est projetée, à compter de 2018, sur un niveau similaire à celui de 2017, soit 6,6 millions d'euros. Je rappellerai pour mémoire que cette contribution du FPIC a été multipliée par dix en six ans. Elle est passée de 0,6 million d'euros en 2012 à 6,6 millions d'euros en 2017.

Quant à la masse salariale, elle est encadrée, son évolution annuelle moyenne maximale étant fixée sur le mandat à 2 % hors rythmes scolaires. Cette évolution intègre en revanche l'impact des marges de manœuvre identifiées.

Il faut noter enfin que nos projections financières intègrent le rebasage du budget de fonctionnement de la Ville à hauteur de 40 millions à échéance 2020, par incorporation des effets du plan Marges de Manœuvre, dont j'ai eu souvent l'occasion de vous parler, ainsi qu'un plan d'équipement à hauteur de 600 millions d'euros sur la période 2015-2020, dont nous avons également parlé.

Voyons à présent quel est l'impact des projections financières précitées à l'horizon 2020.

Le résultat de ces projections valide la pertinence de la stratégie qui a été élaborée, puisqu'elles permettent d'atteindre les résultats prévisionnels suivants à horizon 2020 :

- une épargne brute, a minima, de 60 millions d'euros ;
- un endettement prévisionnel inférieur à 450 millions d'euros ;
- une capacité de désendettement d'une durée comprise entre sept et huit années.

Vous constaterez d'ailleurs que les résultats attendus à cet horizon sont aujourd'hui meilleurs que ceux qui pouvaient être annoncés jusqu'à présent. C'est en particulier le cas de la capacité de désendettement, qui, en l'état actuel des données disponibles et de nos projections, revient, comme je vous l'ai dit il y a quelques instants, sous le seuil de huit années, alors que nous l'envisagions à dix ans dans nos objectifs de début de mandat. Cette amélioration est directement le résultat de la suppression, dans nos projections, de la réfaction supplémentaire de dotation forfaitaire, que nous avions prudemment maintenue en 2018, ainsi que du bon comportement de certaines de nos recettes, comme les droits de mutation et les droits de stationnement.

Quelques mots encore du cadrage du budget primitif 2018, que nous présenterons prochainement. Il a été défini en cohérence avec les hypothèses retenues au titre de la prospective et avec la trajectoire financière attendue.

En ce qui concerne les dépenses de gestion courante, elles ont été plafonnées au budget 2018 au montant inscrit à l'occasion du budget primitif 2017, à l'exclusion toutefois de quelques postes limitativement énumérés, dont l'évolution est liée à des facteurs exogènes ou à des extensions de périmètre. Elles sont enfin ajustées en fonction des taux de consommation constatés.

Autre point, le solde net des créations et suppressions de postes est resté sur un objectif négatif. Les subventions de fonctionnement ont été gelées, à l'exception des subventions allouées aux crèches, avec une évolution maximale autorisée de 1 %, et sauf hypothèse d'évolution de périmètre, qui justifierait une progression.

Enfin, la déclinaison pour 2018 du plan Marges de Manœuvre a été calibrée sur un montant de l'ordre de 7 à 8 millions d'euros, qui s'ajoutent aux efforts inscrits dans le cadrage décrit.

Parlons brièvement de l'intégration de ces fameuses marges de manœuvre, qui contribuent, comme je vous l'ai dit, à la bonne gestion et aux bons résultats financiers de notre Ville.

Au-delà de l'application stricte du cadrage, les propositions budgétaires des directions ont donc été également corrigées de l'impact inhérent aux actions décidées dans le cadre de ce plan. Les effets du plan Marges de Manœuvre se sont élevés en cumulé à hauteur de 7,9 millions d'euros en 2015, 16,9 millions d'euros en 2016 – vous avez un tableau, qui, je pense, est très clair. À ce jour, des réalisations complémentaires prévi-

sionnelles sont attendues à hauteur de 6,9 millions d'euros en 2017, soit des effets cumulés de près de 24 millions d'euros. Au budget primitif 2018, les marges de manœuvre ont été inscrites pour un montant de 7,6 millions d'euros, se répartissant à hauteur de 3,8 millions d'euros en économies sur les dépenses et à hauteur de 3,8 millions d'euros en recettes supplémentaires. Le déploiement prévisionnel des actions sur les prochaines années est respectueux de l'objectif initial de nos marges de manœuvre, qui était de 40 millions d'euros.

Attardons-nous quelques instants brefs – je vous rassure – sur la balance prévisionnelle du BP 2018.

Compte tenu de l'ensemble des éléments que nous venons d'énoncer, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'établit au BP 2018, une fois retraitées des éléments exceptionnels et des changements de périmètre à intervenir, autour de + 0,5 %. L'évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement, inscrite à ce jour au BP 2018, ressort pour sa part à + 1,5 %. Notons que les évolutions brutes, qui seront inscrites au BP, seront plus élevées en dépenses, de l'ordre de 2 %, et en recettes, de l'ordre de 3 %. En effet, dans le budget municipal, nous devons intégrer, à compter de cet exercice, en lien avec la réforme du stationnement, la perception par la Ville des forfaits de post-stationnement, qui seront reversés ensuite à la Métropole, déduction faite naturellement des frais engagés par la Ville pour la mise en œuvre de cette réforme.

De ces évolutions de dépenses et de recettes résulte une épargne brute prévisionnelle comprise entre 60 et 65 millions d'euros, soit un niveau supérieur de près de 5 millions d'euros à celle constatée au BP 2017. Il convient donc, avant de conclure, de constater que, hors les effets du plan Marges de manœuvre – et c'est très important –, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement de la Ville auraient été confrontées à un léger effet ciseaux sur ce BP 2018. En effet, hors l'impact des actions conduites dans le cadre du plan Marges de Manœuvre, les dépenses réelles de fonctionnement auraient progressé d'un peu plus de 1 %, quand l'évolution des recettes réelles de fonctionnement se serait au contraire élevée à un niveau légèrement inférieur à 1 %. La mise en œuvre du plan Marges de Manœuvre permet à la Ville – c'est un constat – de retrouver au BP 2018 une meilleure dynamique sur ses recettes, de maintenir parallèlement une évolution très maîtrisée de ses dépenses, enfin, de générer par répercussion une majoration sensible de son épargne brute prévisionnelle.

J'en aurai presque terminé lorsque je vous aurai dit quelques mots sur la notation de la Ville de Lyon. Comme vous le savez, l'agence Standard&Poors vient de reconduire pour l'année 2017 la note de la Ville, à savoir AA perspective stable. C'est la meilleure note à laquelle la Ville de Lyon peut prétendre, en vertu du principe selon lequel une collectivité locale ne peut bénéficier d'une note supérieure à celle de son pays. En accordant cette note, l'agence a pris acte de la capacité de la Ville à mener un pilotage budgétaire de qualité au service d'une stratégie financière très claire, à conduire son plan Marges de Manœuvre, à définir une gouvernance forte et des cibles cohérentes. D'ailleurs, l'agence n'exclut pas dans son scénario positif de relever cette note, à la double condition d'un relèvement nécessaire de la France et d'un nouveau renforcement de la gouvernance financière.

En conclusion, le strict respect de la stratégie financière que nous avons définie et les efforts de gestion que je viens de vous rappeler nous permettent aujourd'hui de présenter dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, et bientôt dans le cadre du budget, une situation saine qui nous permet de penser raisonnablement que la fin de ce mandat se déroulera, sur le plan financier, très correctement, bien entendu si nous poursuivons nos efforts, ce qui est bien notre intention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, M. le Premier Adjoint. 25 minutes, ce n'était pas mal aussi. Cela vous donne, en notation, un double A, M. le Premier Adjoint.

Nous passons aux interventions. M. Boudot, 8 minutes.

M. BOUDOT : M. le Maire, M. l'Adjoint aux Finances,

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes amenés aujourd'hui à nous prononcer sur les orientations prochaines de votre budget 2018, retour brutal à la réalité des chiffres, après la folle journée de samedi, la Convention En Marche à Lyon, cette grande et belle messe fraternelle et républicaine, si émouvante. Tragique, mais émouvante.

Mais revenons à notre budget. Quatrième budget de la mandature, mais premier budget sous l'ère « colombo-jupitérienne », dont le programme présidentiel prévoyait de mettre en œuvre les dispositions relatives à la fonction publique et aux collectivités territoriales dans le cadre d'un pacte de confiance, qui engagerait les collectivités locales à réduire leurs dépenses de fonctionnement.

En introduction, je rappellerai que la situation budgétaire sans précédent que nous connaissons aujourd'hui, les contraintes qui pèsent sur l'équilibre de nos comptes, nous les devons très largement et très directement à l'échec de la politique économique et sociale des gouvernements qui se sont succédé depuis de nombreuses années. Je sais qu'aujourd'hui, vous jetez une voile pudique sur cette période, qui semble n'avoir jamais vraiment existé, depuis que la Secrétaire Général adjoint ou le ministre des Finances s'est mué, en quelques mois, en Président de tous les espoirs et parfois de tous les fantasmes.

Dans le rapport, vous soulignez le retour dans le vert des différents indicateurs économiques au niveau mondial. En France, nous sommes très loin de la moyenne de la croissance mondiale, boostée, il est vrai, par certains pays émergents. Notre réalité, quoi qu'on dise sur les plateaux de télévision des chaînes du groupe Macron ou des journaux du groupe Pierre Bergé, la situation de la France est très difficile et il faut réaliser des coupes budgétaires sans précédent, qui sont inscrites dans la loi de finances. Il va falloir sacrifier les communes au passage. Bientôt, nous n'en finirons pas d'adorer le Président des réformes, et nous n'en finirons pas non plus de détester les maires, qui n'auront d'autre choix que d'augmenter les taxes et les impôts de leurs communes.

Mais pour redonner de l'espoir à ceux qui n'en ont plus, la promesse principale du candidat Macron est enclenchée : la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. On a appris depuis que cette suppression s'étalera, fera l'objet d'un dégrèvement, sur trois exercices budgétaires, et que l'État compensera les communes à l'euro près la première année, ce qui est vrai, mais qui ne tient jamais bien longtemps dans le temps, comme on peut le constater à chaque suppression de ressource directe communale.

À cet égard, une question importante se pose. Vous en avez parlé, M. Brumm. Qu'en sera-t-il pour le prochain mandat ? Vous avez pris pour habitude, M. le Maire, enfin, votre équipe, d'augmenter les taux de taxes en début de mandat. Vous pourrez encore le faire, les communes ayant conservé la décision de l'augmentation ou pas des taux d'imposition. Mais, si vous le faites, vous ferez supporter à tous la nouvelle augmentation, et en contradiction avec le discours présidentiel, vous ferez repayer ceux qui étaient exonérés de cette taxe d'habitation. Cela nous promet de belles discussions en perspective.

L'épargne brute de votre budget sera en recul, à environ 60 millions d'euros, dû à la baisse des concours de l'État, bien sûr. Le fonds de péréquation s'établira à un niveau élevé et l'encours de la dette s'établira à un niveau aussi élevé à 425 millions d'euros, ce qui fait progresser notre capacité légèrement à moins de six ans, et peut-être à sept ou huit ans dans les années prochaines.

La baisse générale des concours de l'État vous oblige à poursuivre – je l'ai dit – dans la politique des marges de manœuvre, entamée depuis trois ans. Sous la contrainte, vous en êtes venus au gel des dépenses de la masse salariale et vous annoncez une bonne tenue du rythme des équipements à hauteur de 100 millions d'euros. Mais attention, car développer les équipements culturels et de petite enfance – vous êtes obligés quand même – génère une hausse de fonctionnement automatique et, dans le temps, exponentielle. On sait l'impact de la réforme des rythmes scolaires, dont personne ne voulait, qui était portée à Lyon par une Adjointe aux Ecoles autrefois thuriféraire de la réforme, aujourd'hui devenue députée et contemptrice de cette même réforme. C'est la politique. Cette réforme idéologique, vous l'avez réalisée sur le dos des parents, sur le dos des associations sportives et culturelles, et, ce qui est plus grave, sur le dos des enfants, qui ont vu leur semaine d'école se contracter anormalement pour dégager la demi-journée du vendredi, à laquelle un bon quart des enfants ne participait plus.

La photo du mandat, en matière budgétaire, nous la connaissons depuis plusieurs années déjà. Chaque année, vous êtes confrontés à cette hausse mécanique du fonctionnement et à la stabilisation, voire à la baisse, de l'épargne brute. Cependant, le budget de la Ville est maîtrisé. Je ne le conteste pas. Vous maintenez une dynamique d'investissement assez impressionnante, mais à quel prix ? Vous recherchez des recettes nouvelles partout. Ce que l'État ne vous donne plus, vous allez le chercher directement dans la poche des Lyonnais. Le vote de la peine de stationnement, qui sera effective au 1^{er} janvier est encore dans tous les esprits.

Alors, à ces Lyonnais et Grands-Lyonnais, et les autres, vous leur dites : « Dormez tranquille, on s'occupe de tout. Les taux n'augmentent pas. L'endettement est maîtrisé. Dormez sur vos deux oreilles, et surtout, faites-nous confiance. » J'ai peur que ce ne soit pas suffisant, M. le Maire, et que les décisions du gouvernement condamnent notre Ville à l'insécurité physique, culturelle et surtout financière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Perrin-Gilbert, pour 5 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : M. le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Ce samedi s'est tenu en effet à Lyon le Congrès national du mouvement En Marche. Pourquoi s'est-il tenu dans notre ville ? Parce qu'ici, on joue à domicile, a-t-on entendu fièrement dans le rang des marcheurs. Vous étiez d'ailleurs dans ces rangs, M. le Maire, comme y était aussi M. le Président de la Métropole. Je ne sais pas si les Lyonnaises et les Lyonnais se satisferont longtemps de la métaphore sportive du jeu à domicile. Mais, en tout cas, en vous écoutant, M. le Premier Adjoint, je sais. Je sais que notre municipalité a perdu désormais tout discernement, et qu'elle est devenue le jouet docile du gouvernement actuel, jouet docile d'un affaiblissement des marges de manœuvre locales et politiques des collectivités territoriales, jouet docile d'une recentralisation qui ne dit pas son nom.

Nous pourrions nous arrêter longuement sur les 13 milliards d'économies supplémentaires, demandées aux collectivités locales d'ici 2020 par Emmanuel Macron, ou bien relever la nouvelle et récente entorse faite à la loi NOTRe pour favoriser la Métropole de Lyon, quitte à appauvrir d'autres territoires. La presse s'en est fait largement l'écho ces derniers temps. Aussi, nous préférons nous concentrer ici sur la stratégie financière propre à notre Ville, telle que vous nous la présentez ce jour, M. le Maire, M. l'Adjoint.

Une stratégie que l'on retrouve résumée en deux objectifs et trois leviers, en page 13 du document d'orientations budgétaires. Les deux objectifs sont un plan d'équipement soutenu d'une part, une santé financière durable d'autre part. Nous pourrions être d'accord avec ces deux objectifs. Nous pouvons même être d'accord avec ces deux objectifs. Nous sommes en revanche en désaccord avec les trois leviers que vous voulez activer pour atteindre ces objectifs. En tout cas, nous pensons que la présentation que vous faites de ces leviers n'est pas très sincère.

Premier levier que vous dites actionner, je cite : « un recours modéré au levier fiscal en 2015. » Certes, vous n'avez augmenté les impôts locaux qu'en 2015, mais cette présentation reste un euphémisme qui cache la pression exercée au quotidien sur les Lyonnaises et les Lyonnais, qui subissent l'augmentation des tarifs de nos services municipaux : hausse du tarif des cantines, hausse des loyers dans les foyers-logements, hausse de l'entrée dans les piscines municipales, introduction d'une taxe annuelle de 40 euros pour pouvoir bénéficier de la vignette de stationnement résident, activités périscolaires devenues payantes le vendredi après-midi, etc.

Deuxième levier, je cite toujours : « un profond redimensionnement de la section de fonctionnement, le plan Marges de Manœuvre. » Là aussi, vous nous offrez une jolie figure de style, pour dire en fait qu'on ne remplace plus les départs à la retraite, que tous nos personnels doivent faire plus avec moins de moyens, et tant pis pour la dégradation des conditions de travail comme du service rendu. Une jolie tournure de phrase aussi pour dire que des services sont tout simplement supprimés ou réduits, et pour masquer également le fait que la moitié des économies prévues par le plan Marges de Manœuvre porte sur le secteur du social, de l'éducation, du sport pour tous, de la petite enfance, etc. Bref, le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais. D'ailleurs, en matière de Petite Enfance, sans le recours fait par notre groupe auprès du Préfet du Rhône, 10 % de nos places de crèches municipales seraient aujourd'hui louées au privé, au détriment de l'équité de traitement des familles lyonnaises.

Troisième levier enfin, et je cite encore : « un endettement maîtrisé. » Oui, vous préférez ne pas recourir à un endettement même modéré, afin de rester ce fameux bon élève des agences de notation financière. À la place de recourir à l'endettement modéré, vous préférez vendre, vendre ce qui appartient à tous les Lyonnais et les Lyonnaises, notre patrimoine municipal pour obtenir de nouvelles marges de manœuvre financières, mais de courte durée. Nous ne sommes pas d'accord avec ce levier, car demain, si les générations futures sauraient composer avec un endettement municipal modéré et le rembourser dans le temps, elles ne pourront pas reconstituer le patrimoine municipal précieux que vous êtes en train de vendre sans distinction.

Alors, à la lumière de ces débats et de cette présentation, notre groupe ne pourra pas voter le budget 2018.

Et puis, je voudrais dire aussi qu'il manque un objectif à côté des deux que vous nous avez présentés, un objectif qui est pourtant central et qui est politique. Vous ne parlez pas du déploiement équitable des services publics municipaux dans l'ensemble des arrondissements et des quartiers de notre Ville, de manière à réduire les inégalités sociales en œuvre entre les Lyonnais et les Lyonnaises. Pour nous, voilà l'objectif premier au service duquel nous devrions être. Il n'est pas présent dans ce débat d'orientations budgétaires. Nous le regrettons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Le groupe UDI et apparentés, M. Broliquier, pour 8 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : M. le Maire, M. l'Adjoint,

Nous débattons aujourd'hui sur les orientations budgétaires de la Ville de Lyon pour l'année 2018. Le budget 2018 sera le quatrième exercice plein pour ce mandat. C'est donc le premier exercice de mi-mandat. Force est de constater que, malgré votre élection en juillet dernier, la municipalité que vous présidez n'a pas décidé de changer de cap. Elle se situe clairement, et elle l'affiche, dans la continuité. Vous restez donc fidèles à vous-mêmes, puisque ce cadrage budgétaire est le même que les années précédentes.

Le contexte financier est identique depuis le début du mandat. La baisse, année après année, des dotations de l'État, est maintenant une caractéristique structurelle du contexte des finances locales. La Ville de Lyon a perdu près de 39 millions d'euros sur sa dotation forfaitaire entre 2014 et 2017. Les 13 milliards d'euros d'économies supplémentaires demandées aux collectivités sur cinq ans par le Président de la République ne devraient pas arranger les choses. Cette contrainte budgétaire oblige les collectivités à se repenser, à repenser leur fonctionnement et leur mode de financement.

Lorsqu'une collectivité voit la dotation de l'État diminuer, plusieurs solutions s'offrent à elle pour y remédier : recourir à l'impôt pour augmenter ses recettes propres, recourir à l'emprunt en s'endettant à moyen ou à court terme, ou bien réduire les dépenses de fonctionnement de la Ville. Jeudi dernier, le ministre de l'Intérieur a même inventé une nouvelle manière d'y remédier, peu courante, il est vrai, en faisant adopter à l'Assemblée nationale un amendement sur mesure pour la Métropole de Lyon, permettant de récupérer quelques recettes financières régionales. Une mesquinerie politique qui se chiffre à quelques millions d'euros tout de même.

Parmi ces solutions, quels leviers la Ville de Lyon a-t-elle enclenchés depuis 2014 ?

D'abord, vous avez eu recours au levier fiscal dès le début du mandat. Tout le monde se souvient qu'en 2015, vous avez augmenté les taux locaux de la fiscalité directe de 5 %. Les Lyonnais paient chaque année cette augmentation. Une augmentation que les élus UDI et apparentés avaient à l'époque légitimement dénoncée comme un matraquage fiscal supplémentaire. Cette astuce vous permettait d'espérer, sur le mandat, 60 millions d'euros de produits supplémentaires, compensant largement la diminution prévisionnelle de la dotation de l'État. Les contribuables lyonnais continueront de payer encore et encore de nombreuses années cette augmentation. Les élus UDI et apparentés considèrent que l'impôt local, ajoutant ceux de la Métropole à ceux de la Ville, puisque nous sommes dans ce contexte un peu particulier, est aujourd'hui trop élevé. Les annonces du Président de la République de dégrèvement de la taxe d'habitation à l'horizon 2020 sont une bonne nouvelle pour le porte-monnaie des Français. Cependant, il ne règle en rien le problème de la fiscalité locale. Une fiscalité locale que nous considérons aujourd'hui comme vieille et inefficace. Elle a besoin d'être rénovée, profondément rénovée, une rénovation que souhaite d'ailleurs porter le Président du Sénat, Gérard Larcher, afin d'inventer une fiscalité locale moderne et juste. Je vous invite à aller lire son excellente interview dans le journal Les Echos d'aujourd'hui.

Deuxièmement, vous avez eu également recours à l'emprunt. On se souvient qu'en fin de mandat dernier, votre prédécesseur avait utilisé l'emprunt afin d'investir largement avant les échéances électorales de 2014. Pour mémoire, l'endettement de la Ville fin 2014 était de 423 millions d'euros, contre seulement 391 millions d'euros fin 2013. La capacité de désendettement passait alors de 4,5 années à 5,9 années. Les élus UDI et apparentés sont d'ailleurs pour une utilisation raisonnée de l'emprunt, afin de maintenir les investissements nécessaires à la modernisation de la Ville et de proposer de nouveaux équipements de proximité à nos concitoyens. La municipalité s'est engagée dans le plan de mandat 2015-2020 à investir 100 millions d'euros par an d'équipement. Pour le moment, elle tient ses engagements, même si certains investissements, annoncés depuis de nombreuses années, seront encore repoussés aux mandats suivants. De plus, les prévisions à l'horizon 2020 de l'encours de la dette de la Ville sont de 465 millions d'euros pour une capacité de désendettement entre sept à huit années. Des perspectives à surveiller, afin de ne pas laisser une ardoise trop lourde à l'équipe qui vous succédera en 2020.

Troisièmement, la réduction des dépenses. Et là, nous pensons qu'elle n'est pas à la hauteur des enjeux de la Ville de Lyon. Si les dépenses de fonctionnement dans leur globalité sont stables du compte administratif 2017 au compte administratif 2017 anticipé, les dépenses de personnel, elles, augmentent. Elles augmentent même fortement, 14 millions d'euros, dans les chiffres que vous nous avez donnés. Alors, bien sûr, le glissement vieillesse-technicité (GVT) explique une partie de cette augmentation, mais ce n'est pas la seule raison. Le tabou de la réduction des charges de personnel dans les collectivités territoriales tend à être brisé en France, mais visiblement pas à la Ville de Lyon, puisqu'il n'y a pas de politique globale de réduction des dépenses de personnel. Pourtant, en 2016, les dépenses de personnel représentaient 56 % des charges de fonctionnement. Dans le même temps, dans la Ville de Bordeaux, elles étaient à 37,45 %. Si vous aviez ramené ce taux à celui de Bordeaux, ce sont 100 millions d'euros que vous auriez économisés. Ne cherchez plus, M. le Maire, les marges de manœuvre, elles sont là ! Évidemment, il ne s'agit pas de faire, comme aujourd'hui, du rabotage par-ci par-là, mais bien de revoir l'organisation générale des dépenses. Ce n'est pas la

première fois que nous vous le disons, mais, aujourd'hui, nous pensons que la mutualisation, par exemple, n'est pas assez mise en œuvre. Une mutualisation intelligente du personnel, permettant de maîtriser les effectifs et de gagner en productivité à l'échelle de l'ensemble du territoire, est indispensable. Mais j'aurai l'occasion d'y revenir plus en détail durant le débat sur le Pacte de Cohérence Métropolitain.

Cependant, la mutualisation et la délégation de compétences doivent se faire de pair avec des mesures indicatives fortes. Tout d'abord, en proposant une vision prospective sur les missions et les politiques municipales, la recherche de nouveaux modes de production des services et de gestion, plutôt que le tout municipal auquel vous nous avez habitués. Pour ce faire, vous pouvez confier la gestion de certains services au privé, par exemple, par une délégation de service public par exemple, ce qui permet parfois de rendre un service à un coût moindre pour le budget, pour un niveau de qualité identique, voire meilleur. Ce n'est qu'une question d'organisation et de méthode. Ce n'est aussi qu'une question de volonté. Je reconnais qu'il faut de la volonté pour mettre en place une telle politique. Il faut même du courage.

Avez-vous exploré l'individualisation des rémunérations de nos agents ? Il faut valoriser le travail des agents publics, afin que la part variable de leur rémunération soit en fonction de leurs compétences acquises et de leur implication dans leur travail, et pourquoi pas, de leurs résultats.

M. le Maire, aurez-vous le vrai courage d'assurer de vraies réformes, même si elles sont impopulaires ? Il y a encore du travail afin que Lyon devienne une collectivité exemplaire en matière de finances publiques. Nous attendons maintenant, sans trop y croire, puisque vous nous annoncez être dans la continuité, votre projet de budget pour savoir s'il va, s'il ira dans le bon sens pour nos finances publiques.

M. LE MAIRE : Merci. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Mme Balas, 9 minutes.

Mme BALAS Laurence : M. le Maire, Chers collègues,

2017 a sans doute été le point culminant en termes d'incohérence de la politique catastrophique de François Hollande, notamment dans ses relations avec les collectivités : incapacité à tenir ses engagements en matière de déficit public, zigzag fiscal permanent, baisse des dotations, et cela pour quel résultat ? Cinq ans de perdus pour notre pays et nos concitoyens, sans aucune économie réelle au niveau de l'État et avec une forte aggravation du chômage.

Après cela, le nouveau gouvernement ne devrait pouvoir que faire mieux ! Le pacte de confiance que le Président de la République a souhaité signer avec les élus locaux pouvait sembler aller dans le bon sens l'été dernier. Il avait, en tout cas, le mérite d'être plus clair, même si deux gros nuages noirs étaient déjà inquiétants : la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables et la compensation de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires, mais je vais y revenir. Il arrivait également dans un contexte de reprise de la croissance mondiale et, dans une moindre mesure, européenne.

Un certain nombre de clignotants étaient et restent donc au vert. L'espoir de voir la France enfin tenir ses engagements en matière de déficit public renaît, mais ne masque pas la nécessité d'importantes réformes structurelles indispensables pour pouvoir améliorer notre balance commerciale et lutter contre le chômage, dont les indicateurs pour ces deux éléments montrent que la dégradation continue encore à ce jour.

Dans ce contexte, la volonté affirmée d'améliorer la sincérité du budget et de transformer les politiques publiques est à noter. Le fait de contractualiser les relations avec les collectivités et de pénaliser celles qui ne respectent pas leurs engagements paraît aller dans le bon sens d'une prime aux efforts de bonne gestion qui n'existait pas jusqu'ici. Oui, mais, malheureusement, le premier budget du quinquennat est insuffisamment ambitieux et il est injuste.

Au-delà des affichages et de la bonne volonté, pas de véritables réformes de fond. Le déficit public et la dette continueront d'augmenter en 2018 et le peu de mesures consenties par l'État pour réduire son propre train de vie, ainsi que la mise en œuvre de promesses de campagne démagogiques, comme la suppression de la taxe d'habitation, aboutissent à concentrer encore les efforts sur les collectivités locales.

La réalité rattrape déjà les bonnes intentions : les cadeaux ou plutôt les bombes à retardement laissées par le précédent gouvernement ont déjà porté de 10 à 13 milliards d'euros les efforts demandés pour les cinq prochaines années, sans parler des 10 milliards d'euros de la fameuse taxe sur les dividendes à rembourser, pour lesquels un financement supplémentaire va être nécessaire. De là à envisager des possibilités de dérive par rapport aux objectifs fixés, il n'y a qu'un pas.

Mais revenons à la Ville de Lyon pour illustrer cela.

Dans le projet de loi de finances 2018, il y a quelques bonnes nouvelles pour notre budget, comme la stabilisation du FPIC, le maintien du fonds de soutien pour les rythmes scolaires – même si nous étions contre la réforme telle que mise en œuvre –, le retour du jour de carence, ce qui vous avait permis d'économiser 600 000 euros en 2014.

La DGF devrait se stabiliser après plusieurs années de baisse. En réalité, elle baissera quand même légèrement, comme l'a reconnu le ministre de l'Intérieur, ancien Maire de cette Ville, lors de son audition à l'Assemblée nationale, la semaine dernière, puisque, par amendement, le gouvernement fait financer par les collectivités elles-mêmes la mesure prolongeant l'exonération de la taxe d'habitation pour certaines catégories de population.

Quant à l'obligation de contenir la croissance des dépenses de fonctionnement à + 1,1 %, vous dites pouvoir tenir cet objectif. Très bien ! Encore qu'il faille tempérer cette ambition de maîtrise au niveau national, puisque le chiffre semble désormais être passé à + 1,9 % au Sénat avec l'aval du gouvernement. Et cela peut encore bouger, car le Congrès des Maires de France vient juste de s'ouvrir.

Mais il y a deux sujets qui fâchent toutes les collectivités, et particulièrement Lyon :

- La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables.

Je passe sur le caractère injuste de cet engagement de campagne démagogique. En effet, exonérer 80 % des contribuables de cette taxe, dont les bases sont considérées comme obsolètes, revient à laisser peser le fardeau, toujours plus lourd et inéquitable sur les 20 % restants. Pour la Ville de Lyon, la taxe d'habitation représente 30 % des recettes. Substituer cette ressource dynamique à une dotation de l'État figée va amputer considérablement la liberté de gestion des collectivités. À Lyon, vous le savez bien, vous qui avez régulièrement utilisé le levier fiscal.

- La hausse de la CSG, l'autre sujet qui fâche.

Là aussi, promesse de campagne discutable et injuste – on ne va pas y revenir –, mais qui pose la question technique de la compensation promise aux fonctionnaires, qui ne paient pas de cotisations chômage. La Ville de Lyon devra assurer elle-même cette compensation et sera à son tour compensée par l'État avec des soldes positifs ou négatifs selon les cas. Bref, une nouvelle usine à gaz est en construction.

Pas de vraie réforme fiscale de fond donc et une complexité administrative, qui est décidément la marque de fabrique de l'État français.

Concrètement, pour le budget 2018 de la Ville, la stabilisation des dotations de l'État et du FPIC devrait apporter un peu d'oxygène, mais, comme vous le soulignez vous-même, l'effet ciseaux est encore une fois évité de justesse, grâce au plan Marges de Manœuvre, ce qui souligne la tendance dépensière dans laquelle nous restons malgré tout.

Un mot sur ce plan Marges de Manœuvre. Trois années après sa mise en place, l'équilibre entre la hausse des recettes et la hausse des dépenses dans le budget est donc toujours aussi fragile. Je rappelle ici, encore une fois, que ce plan est constitué autant de hausses de recettes que de baisses de dépenses, qui sont souvent elles-mêmes conjoncturelles.

Dans les baisses des dépenses, vous évoquez cette année le budget formation des agents ou les subventions pour l'aide à domicile, ce qui est un peu surprenant. Et, au titre des recettes, vous évoquez les bénéfices à attendre de votre réforme du stationnement (+ 2,6 millions d'euros). Heureusement que vous avez les automobilistes pour équilibrer votre budget. Vous ne voulez plus de voitures en ville, mais comment feriez-vous sans elles ? Chaque année, vous nous dites que vous n'augmentez pas les taxes. Qui peut vous croire encore ?

En réalité, même si vos efforts sont louables – je ne dirai pas que vous n'avez rien fait –, vous n'avez pas lancé de réforme de fond depuis que les dotations ont commencé à diminuer en 2010.

Alors, M. Képénékian, aurez-vous le courage, que n'a pas eu Gérard Collomb, de lancer une véritable remise à plat de l'organisation du temps de travail à la Ville ? Quand les agents travailleront-ils les 1 607 heures annuelles obligatoires ? Quand mettrez-vous en place de véritables mesures pour faire baisser l'absentéisme ?

Concernant par ailleurs les relations avec les satellites de la Ville, et à la lumière du rapport de la CRC sur le Centre nautique intercommunal, et, par ailleurs, de votre mission d'enquête très fouillée sur les frais du Directeur de l'Opéra, puisqu'elle a mobilisé quatre personnes pendant 40 jours, qui, si elle n'a pas révélé de véritables manquements, a cependant mis en lumière une certaine nonchalance avec des règles, je vous cite : « implicites ou informelles ». Quand remettrez-vous donc à plat les règles régissant vos rapports avec les satellites de la Ville ?

Autre sujet, alors qu'enfin le Pacte de Cohérence Métropolitain nous est présenté durant ce Conseil et que nous voyons que mutualisation veut souvent dire travailler à côté avec des statuts différents, plutôt que vraiment fusionner et cela, sans véritables économies affichées, oui,

M. Képénékian, quand mettez-vous en place un véritable plan de réforme de notre collectivité, plutôt qu'une navigation à vue qui, année après année, s'équilibre grâce à des taxes supplémentaires, mais ne prépare pas l'avenir ?

Déjà, certaines voix de votre majorité demandent l'arrêt du plan Marges de Manœuvre, puisqu'il y aurait stabilisation de la baisse des dotations. De la même façon, d'autres voix au niveau national pensent que la reprise de la croissance pourrait nous dispenser de faire de véritables réformes. Ce serait une grave erreur.

En conclusion, au vu de ce rapport sur vos orientations budgétaires, nous attendons donc du gouvernement comme de la Ville de Lyon que de vraies réformes soient mises en œuvre et pas de demi-mesures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Mme Balas. J'ai du travail. Groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Chevallier, pour 5 minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : M. le Maire, Chers collègues,

2018 va connaître, selon les informations qui nous ont été communiquées aujourd'hui, une baisse des dotations de l'État, de l'ordre de 1,4 million d'euros. La contribution à la péréquation horizontale, le FPIC, est gelée au niveau 2017. La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, que notre collectivité a connu ces dernières années sous forme de baisse importante de la DGF, n'existera plus. Cela sera remplacé par un pacte financier entre l'État et les collectivités, pour aboutir à une économie de 13 milliards en cinq ans. Le problème est que nous ne connaissons pas aujourd'hui les termes envisagés de ce pacte et les conséquences sur notre budget, ce qui est inquiétant.

Concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation en dessous d'un certain niveau de revenus, ce n'est pas une bonne nouvelle pour les collectivités, car, même si l'État le compensera intégralement, cette compensation sera déterminée par les taux et dégrèvements appliqués en 2017. Cela rendra difficile toute évolution dans ce domaine. Nous attendons, comme annoncé, une réforme de la fiscalité locale. Il y a un vrai enjeu pour plus d'équité en ce domaine.

Dans ce contexte, la situation financière de la Ville reste solide : une capacité de désendettement à moins de six ans, un niveau d'investissement proche de 100 millions d'euros par an, comme prévu. Le fait de garder ce niveau d'investissement est essentiel, quand on connaît le rôle de l'investissement public pour l'emploi local et pour la transition écologique.

En ce qui concerne les investissements, la priorité doit bien être donnée aux équipements de proximité et à la transition énergétique.

Étant donné l'urgence des mesures pour lutter contre le dérèglement climatique, le récent appel des 14 000 chercheurs nous le rappelle fortement. Il nous faut investir dans l'indispensable transition écologique et énergétique. Celle-ci est porteuse de réduction de gaz à effet de serre, mais aussi porteuse d'économies de fonctionnement et c'est un véritable soutien à l'activité économique locale.

En ce sens, le plan Climat de la Ville et le label Cit'Ergie, qui portent la réhabilitation thermique des bâtiments municipaux, vont dans le bon sens. Arrêtons-nous sur les objectifs de ce plan Climat pour 2020. Deux de ces objectifs, qui sont la diminution de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et une part de 20 % d'énergies renouvelables dans notre consommation énergétique, devraient être atteints en 2020. Notre inquiétude porte sur le troisième objectif, qui est de diminuer notre consommation énergétique de 20 % d'ici 2020. Nous sommes à presque 10 % de diminution. Il y a donc un gros effort à faire pour 2020.

Pour cela, nous proposons que la baisse de 1,5 million, qui a été décidée il y a un an, et qui concernait les investissements du plan Climat, soit revue et que nos investissements dans ce domaine soient augmentés. Soyons cohérents avec les discours que nous avons eus tout à l'heure sur la question du développement durable. La situation financière de notre collectivité le permet. Nous avons un peu de marge avec l'arrêt de la baisse brutale des dotations de l'État, et nous pourrions étaler le plan Marges de Manœuvre d'ici 2020. Pourquoi 9 millions d'euros en 2018, 5 millions en 2019 et 3 millions en 2020 ? Pourquoi ne pas plus étaler et investir dès maintenant dans la transition énergétique ?

Cet effort d'investissement pourrait porter aussi sur les énergies renouvelables. Certes, le marché de l'électricité actuel, qui comprend 50 % d'énergies renouvelables, est intéressant, mais il nous faut aussi produire ou soutenir la production d'énergies renouvelables sur notre territoire.

Concernant la demande du gouvernement de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités, la récente annonce, qui pourrait relever le taux d'évolution de 1,2 % à être 1,9 %, rendrait la gestion des dépenses un peu moins contraignante. Néanmoins, nous souhaitons rappeler que la diminution des dépenses de fonctionnement ne peut être uniforme, qu'il est important d'avoir des équipements de proximité de qualité, de les développer pour répondre à l'augmentation de la population, et qu'il est nécessaire d'avoir une politique sociale efficiente.

Il est aussi important d'avancer aussi sur la question de la qualité et de l'origine de l'alimentation, en particulier, pour la restauration collective des écoles, mais aussi des crèches et des seniors.

Enfin, concernant l'économie, notre collectivité a tout son rôle à jouer, en articulation avec la Métropole, pour accélérer les démarches d'économie circulaire territoriale, par la commande publique, tout autant que par l'accompagnement, entre autres, des acteurs de l'ESS.

Pour terminer, nous redisons notre demande récurrente d'agir auprès de nos partenaires financiers, afin qu'ils réorientent leurs stratégies d'investissement dans un sens favorable au climat et au passage à une économie décarbonnée. Nous attendons toujours la mise en place d'un groupe de travail sur cet objectif. Cela fait partie des actions efficaces que notre Ville peut porter pour répondre aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et ainsi agir pour une justice sociale et environnementale.

Merci par avance pour votre écoute aux propositions des élus écologistes, qui resteront vigilants sur tous ces sujets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Mme Chevallier. La parole est au groupe Centre Démocrate. C'est Jean-Dominique Durand qui prendra la parole en place de Thomas Rudigoz.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : M. le Maire, M. l'Adjoint aux Finances,

Chers collègues,

Ce débat d'orientations budgétaires intervient dans un contexte national marqué par une nouvelle gouvernance, qui tend à redonner à notre pays confiance en lui-même.

L'année 2017 marque le retour dans le vert des différents indicateurs économiques au niveau mondial. Le FMI vient de confirmer que la croissance mondiale pourrait atteindre cette année 3,5 % et 3,6 % en 2018. Il est donc essentiel de profiter de cette reprise pour faire des changements indispensables pour sécuriser la reprise d'une manière durable.

Tel est l'objectif du projet de loi de programmation des finances publiques du plan de mandat du gouvernement, pour ramener le déficit public en deçà de 3 % et la dette aux alentours de 91 % du PIB.

Au cœur de cette loi de programmation, l'on trouve un outil de dialogue entre l'État et les territoires (la Conférence Nationale des Territoires), et un outil économique (le Pacte financier), fondé sur la parité d'engagement pluriannuel des dépenses et du désendettement par un contrat entre l'État et les collectivités territoriales.

La situation des collectivités locales, qui doivent participer à l'effort national, ne reste pas moins tendue, mais dans un contexte général français, et aussi européen et mondial, plus rassurant que l'an passé. Nous savons par ailleurs que le dégrèvement progressif sur trois ans de la taxe d'habitation sur la résidence principale, sera intégralement compensé à l'euro près aux communes. La péréquation verticale de solidarité pour les communes poursuit sa progression, ainsi que celle des départements. Quant à l'enveloppe du FPIC, elle sera stabilisée à hauteur de celle de 2016.

Cela va permettre à la Ville de Lyon de poursuivre son plan d'investissement soutenu et de bénéficier d'une stabilité financière pérenne et durable. Le plan Marges de Manœuvre, mis en place dès le début du mandat pour répondre à la réduction des dotations de l'État, a permis déjà en 2016 d'économiser plus de 5 millions d'euros. En 2017, l'économie se situe entre 7 et 8 millions d'euros, avec une épargne brute maintenue à un niveau élevé. Les dépenses de fonctionnement restent contenues, avec une masse salariale maîtrisée.

La Ville de Lyon tient également son engagement de ne pas recourir à une hausse de la fiscalité locale. L'attractivité de notre Ville a permis en revanche une augmentation significative des droits de mutation de plus de 16 %. Le compte administratif 2017, avec le plan Marges de Manœuvre, a permis de conserver la trajectoire de la PPI du plan de mandat avec 100 millions d'euros d'investissement.

La Ville continuera à créer de nouveaux équipements (écoles, crèches), en lien avec l'évolution de notre démographie, grâce à son attractivité économique, culturelle, patrimoniale et environnementale.

La capacité de désendettement est de moins de six ans, et l'encours de la dette maîtrisé à hauteur de 425 millions d'euros. Il s'agit de ratios financiers que bien d'autres collectivités souhaiteraient pouvoir afficher, et qui vont permettre en 2018 d'être en cohérence avec la nouvelle

donne de l'action de relance et de la réforme fiscale engagée par le Président Macron.

L'agence de notation Standard&Poors vient de maintenir pour l'année 2017, la notation de la Ville AA, avec une perspective stable, qui est la note la plus haute qui puisse être à ce jour attribuée à une collectivité locale française, la même que celle du pays.

Grâce donc à la bonne gestion de nos finances publiques, et dans la continuité des efforts déjà réalisés et à réaliser, et dans une perspective éclairée sur le plan national, avec un exécutif uni autour de vous, M. le Maire, vous pouvez affronter l'avenir économique et social des Lyonnaises et des Lyonnais, et promouvoir une action qui débouche sur un véritable modèle lyonnais, qui rejoint ce qui vient d'être dit sur le développement durable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Le groupe Lyon Écologie et Citoyens, Mme Bley 5 minutes.

Mme BLEY Antonia : Merci, M. le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

À la faveur d'une embellie économique, résultant d'une croissance économique à 1,7 % du PIB et de taux d'intérêt historiquement bas, la France se donne pour objectif de rétablir les équilibres macroéconomiques, en ramenant son déficit sous la barre des 3 % dès 2017, pour atteindre l'équilibre en 2022, et en réduisant son endettement de 97 % à 92 % du PIB.

Cette trajectoire des finances publiques nationale, inscrite dans la programmation financière du mandat, résulte d'une stricte application de la règle d'or européenne, appliquée dans la zone euro, du déficit public inférieur à 3 % et du taux d'endettement inférieur à 60 % du PIB.

Mais il ne faut pas occulter les conséquences pratiques de ces orientations politiques, qui se traduisent par des réformes structurelles de réduction de la sphère publique, de privatisations, de politiques spécifiques du travail et des retraites, et nécessitent donc des politiques d'accompagnement, comme celles annoncées par le gouvernement sur le pouvoir d'achat.

En effet, la diminution de la quantité et de la qualité des services publics aggrave les inégalités, les services publics opérant une redistribution au profit des plus vulnérables. Tout ceci dans une période où les inégalités s'aggravent, où la concentration des richesses augmente, où la pauvreté atteint même les travailleurs (10 % des ouvriers et 2 % des cadres sont pauvres), et menacent en définitive la cohésion sociale.

L'objectif de cette politique est la baisse de notre dette publique de 5 points à l'horizon 2022, soit une réduction de 1 % par an. Cependant, à ce rythme, et toutes conditions égales par ailleurs, nous n'atteindrons la limite d'or européenne des 60 % que dans 37 ans. Les conséquences sociales induites par cette politique nous conduisent à nous interroger dès lors sur sa viabilité à moyen et long terme, sans qu'il soit question à un moment de s'interroger sur les causes réelles de l'endettement et sur les politiques alternatives possibles.

Au titre du redressement des finances publiques, les collectivités locales contribuent depuis 2014 par la baisse de leurs dotations. Elles ont quasiment rempli leur contrat, puisqu'elles ont réussi à économiser 10 milliards sur leur objectif de 11 milliards, alors que l'État a économisé seulement 3 milliards, loin de son objectif de 21 milliards.

Leurs dotations se stabilisent, mais il leur est demandé de nouveaux efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction du besoin de financement.

En revanche, les investissements devraient être soutenus par un fonds de 10 milliards, notamment pour l'écologie et le numérique, les collectivités locales étant le premier investisseur public.

Dès 2014, la Ville de Lyon a répondu à ces contraintes budgétaires avec la mise en œuvre d'un plan Marges de Manœuvre. Grâce à la mise en œuvre de ce plan, les paramètres de la Ville sont bons, et, même en 2022 où ils seront dégradés, la Ville de Lyon sera en deçà des limites de la bonne gestion. À ce titre, on peut parler de gestion exemplaire, d'ailleurs saluée par Standard&Poors dans sa notation et dans son appréciation.

La dynamique de Lyon et son attractivité seront orientées par 109 millions d'euros d'investissement et se traduiront dans les dépenses d'équipement du budget primitif à venir.

À l'heure où la transition écologique devient de plus en plus urgente, Lyon agit dans ce domaine avec un savoir-faire reconnu, encourageant nos efforts quotidiens et contribuant à la dynamique lyonnaise, puisque les investissements en la matière créent aussi de l'emploi local.

Je citerai trois exemples :

- Lyon est la première ville à espaces verts zéro produits phytosanitaires, offrant à chaque Lyonnais 38 mètres carrés de verdure sans chimie, atout santé en cours d'évaluation dans le parc Zénith du 3^e arrondissement.

- Notre politique de mobilité est également régulièrement saluée, notamment en ce qui concerne le développement de nos offres d'autopartage et le doublement des pistes cyclables durant ce mandat.

- Enfin, nous saluons l'engagement d'opérations de rénovation thermique, dans le cadre du plan Climat Énergie, avec l'objectif environnemental des 3x20.

2017 enregistre de bons résultats : réduction des gaz à effet de serre à 16 %, part des énergies renouvelables à 19,7 %. Pour baisser la part du nucléaire avec réalisme à 50 % de notre production énergétique d'ici 2030, il nous faut poursuivre nos efforts d'investissement dans la diversification des sources d'énergie, en complément de nos économies d'énergie.

Ces orientations budgétaires sont conformes à nos engagements financiers sur ce mandat et nous investissons à un rythme soutenu pour l'avenir des Lyonnais et du climat.

Notre groupe Lyon Écologie et Citoyens les votera favorablement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je passe la parole au groupe Lyon Centristes et Indépendants, Mme Condemine, pour 4 minutes.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, Adjointe : M. le Maire, Chers collègues,

Nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires de notre Ville pour l'année à venir. Le contexte financier dans lequel s'inscrivent nos discussions est à la fois rassurant, mais toutefois toujours incertain.

Rassurant, puisqu'en 2018, nous connaissons une relative accalmie, à la fois dans la baisse continue des concours de l'État que notre budget a subie, et dans la hausse de nos contributions aux dispositifs de péréquation. Ainsi, notre dotation forfaitaire devrait pratiquement se stabiliser l'an prochain. Entre 2014 et 2017, faut-il le rappeler, nous avons dû absorber sur cette seule dotation une diminution de 39 millions d'euros, en intégrant l'effet d'écrêtement. Ce sont ainsi 39 millions d'euros durablement perdus pour les recettes de la Ville.

Des incertitudes demeurent par ailleurs pour les années à venir. Suite à l'élection du Président de la République, une redéfinition des relations, notamment financières, entre l'État et les collectivités, est en cours.

Nous connaissons les grandes lignes du projet fixé par l'exécutif : stabilité des dotations de l'État d'une part, effort de limitation des dépenses de fonctionnement et diminution de l'endettement pour les collectivités d'autre part.

Cependant, les modalités concrètes de mise en œuvre de ces objectifs ne sont pas encore définies. Pour la Ville de Lyon, cela passera notamment par l'élaboration d'un contrat individuel avec l'État. Dans cette perspective, les élus du groupe Lyon Centristes et Indépendants appellent à la vigilance. La négociation qui va s'instaurer avec le Préfet doit en effet prendre en compte les spécificités de notre territoire et la réalité des finances de la Ville.

Grâce au plan Marges de Manœuvre, déployé dès le début du mandat pour faire face à la baisse drastique de nos recettes, nous avons d'ores et déjà poursuivi une stratégie financière responsable, en réalisant des efforts de gestion et de rationalisation importants. Ces efforts, nous les poursuivrons dans les années à venir suivant la trajectoire qui a été fixée.

C'est ce qui nous permet d'aborder sereinement l'élaboration des budgets annuels jusqu'à la fin du mandat : l'effet ciseaux qui aurait dû s'imposer à nos finances a été jugulé. Nous maintenons une épargne brute satisfaisante et notre capacité de désendettement devrait même être contenue à sept ou huit années en 2020, contre le plafond de dix ans envisagé au début du mandat.

Nos fondamentaux budgétaires répondent donc déjà très clairement aux objectifs de responsabilisation des collectivités territoriales que le gouvernement souhaite promouvoir.

C'est pourquoi la contractualisation à venir avec l'État doit garantir à notre Ville sa capacité d'investissement à moyen et long terme. S'il est

normal que les collectivités faisant face à des situations budgétaires très dégradées se voient contraintes de rectifier le tir, des critères trop contraignants et uniformes, notamment en termes de diminution du volume de la dette, seraient inadaptés à des collectivités dont les finances sont saines.

De la même manière, nous resterons vigilants quant aux modalités de remboursement par l'État des exonérations de taxe d'habitation qui vont s'appliquer à nos concitoyens. Le dispositif actuel nous permettra d'être compensés à l'euro près et de continuer à bénéficier du dynamisme de ces recettes. Il nous paraît important que cela soit fait durablement.

C'est en effet à ces conditions que nous pourrions envisager la poursuite d'investissements ambitieux pour notre Ville. À la fois ceux que les Lyonnaises et les Lyonnais voient au quotidien, parce qu'ils transforment leur ville, mais aussi ceux qui, même s'ils sont moins visibles, n'en restent pas moins essentiels. L'exemple des travaux réalisés cet été à la patinoire Charlemagne, qui ont permis de diminuer de moitié la consommation d'énergie, est particulièrement parlant.

En résumé, M. le Maire, chers collègues, nous saluons donc les orientations budgétaires de notre Ville pour l'année à venir, les fondamentaux sains sur lesquels elles s'appuient, tout en appelant à ce que cette stratégie vertueuse soit reconnue et que notre Ville conserve ainsi sa capacité à investir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je passe la parole au groupe Lyon Gauche Solidaires, Mme Gay pour 6 minutes.

Mme GAY Nicole, Adjointe : M. le Maire, Chers collègues,

Le groupe Lyon Gauche Solidaires approuve ce débat d'orientations budgétaires 2018. Il illustre la gestion saine et ambitieuse que nous avons de notre Ville. Nous tenons nos objectifs, en conciliant la réalisation d'un plan équipement fort (100 millions d'euros d'investissement prévus en 2018), avec une situation financière pérenne et soutenable.

Le débat d'orientations budgétaires est un exercice de prospective. Le budget de notre Ville, comme de toutes les collectivités, est dépendant des décisions nationales.

Tout d'abord, soulignons que la dotation globale de fonctionnement de l'État ne devrait pas baisser en 2018. Nous n'avons cessé de dénoncer les baisses successives de ces dernières années. En soit, c'est donc une bonne nouvelle.

Mais cela ne signifie pas la diminution de la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique. Emmanuel Macron a annoncé que cette contribution sera de 13 milliards d'euros pour les collectivités de 2018 à 2022. Un chiffre supérieur au poids que représentent les collectivités dans les dépenses et les déficits publics.

L'effort demandé aux collectivités va porter sur la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et leur capacité de désendettement, et sous forme contractuelle. Nous allons donc signer, comme 318 autres grandes collectivités, un pacte territorial avec le Préfet, qui va déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Ce nouveau contexte national nous amène à quelques réflexions et remarques.

Rappelons d'abord que cette course effrénée au désendettement tient à plusieurs facteurs :

- l'obligation européenne de passer sous la barre des 3 % de déficit public – nous pensons que c'est un dogme contestable ;
- l'explosion de la dette suite à la crise de 2007, où il a fallu soutenir le secteur bancaire ;
- l'érosion des recettes de l'État. Les récentes révélations des paradis papers ont montré une fois encore l'ampleur de l'évasion fiscale, de la fraude fiscale, de l'optimisation fiscale. Les grandes entreprises n'ont pas besoin qu'on leur fasse trop de cadeaux : elles se les font toutes seules. Ce sont des milliards qui s'envolent dans les circuits financiers, pendant que la pauvreté augmente dans notre pays : 9 millions de pauvres, dont de nombreux enfants, auxquels nous pensons en cette Journée mondiale des Droits de l'Enfant.

Nous nous plions à cette réalité du désendettement, mais il serait souhaitable que l'État mette la même pression sur la finance mondiale que sur les finances locales.

Nous nous plions à cette réalité, puisque la progression prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement retraitées au BP 2018 devrait être de 0,5 %, un niveau inférieur à l'exigence du projet de loi de finances, qui est de 1,2 %. De même, notre capacité de désendettement ne devrait pas excéder sept ou huit années à la fin du mandat.

Économies ! Nous nous plions à ces réalités depuis plusieurs années et nous aimerions donc que nos efforts faits en maîtrise des dépenses de fonctionnement soient reconnus lors de la négociation du pacte territorial.

Un pacte qui suscite des interrogations et dont nous mesurons mal l'ampleur. Quel calendrier ? Quel contenu ? Est-il susceptible d'avoir dès 2018 un impact en termes de décisions modificatives ou n'engagera-t-il la Ville qu'à partir de 2019 ?

L'effet du dégrèvement de la taxe d'habitation est annoncé neutre pour les finances de la Ville, mais rien ne garantit que ce dispositif perdure. Une réforme de la fiscalité locale est annoncée. Elle devra être juste socialement et renforcer l'autonomie de gestion des collectivités. Ces décisions nationales ne doivent pas non plus hypothéquer l'investissement public local.

Vous n'évoquez pas le Grand Plan d'Investissements dans ce débat d'orientations budgétaires. Il pourrait pourtant avoir des impacts budgétaires par le possible glissement de dépenses de fonctionnement vers de l'investissement, ce qui pourrait donner des marges de manœuvre, positives cette fois.

En effet, nous sommes à mi-chemin de la trajectoire des Marges de Manœuvre, et alors que nous voyons combien c'est difficile, il y a encore 16 millions d'euros à trouver d'ici la fin du mandat.

Dans le long développement sur les RH, nous mesurons les efforts de nos agents dans les réorganisations, la rationalisation, la réduction des effectifs, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale. Des efforts qui, heureusement, s'accompagnent d'un ambitieux plan de Mieux-Être au travail, que porte avec dynamisme Gérard Claisse, Adjoint aux Ressources Humaines.

La population lyonnaise est en 2017 désormais supérieure à 515 000 habitants, du fait de son attractivité, alors qu'elle était de 470 000 habitants en 2007. Ceci implique effectivement la création de nouveaux équipements. Il ne faut en effet pas oublier cette dimension démographique, et les investissements nécessaires en services et en équipements publics, en fonctionnement et en personnel.

Il faut se donner les moyens d'accompagner ces évolutions. La sanctuarisation de certaines politiques nous semble nécessaire, comme la construction des groupes scolaires, les crèches, la transition énergétique pour aller encore plus loin dans nos performances énergétiques dans nos bâtiments, et l'intergénérationnel, etc.

Nous existons pour être au service des Lyonnais et des Lyonnaises. Nos recettes fiscales sont là pour répondre à des besoins sociaux et environnementaux, et assurer nos missions de service public.

Si nous sommes inquiets concernant les budgets 2018-2022 du gouvernement, nous sommes confiants dans la détermination que nous mettrons localement dans la négociation du pacte territorial avec le Préfet, pour préserver nos services publics.

Nous avons tous conscience des efforts faits ensemble, des sacrifices même, imposés par les contraintes budgétaires nationales, des efforts quelquefois coûteux pour nos agents, pour nos associations. Nous sommes à un moment de transition. Sachons garder face aux changements à venir la force de nos ambitions sociales, écologiques et citoyennes.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Socialiste Radical et apparentés, M. Corazzol, pour 5 minutes.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : M. le Maire, Mes chers collègues,

Les orientations budgétaires dont nous débattons aujourd'hui marquent une volonté politique claire et résolue de notre majorité pour continuer à développer notre Ville, dans un contexte économique et financier qui reste contraignant.

Certes, la conjoncture économique mondiale et européenne semble s'améliorer. Certes, le nouveau gouvernement a décidé, à raison, d'assouplir sa politique de réduction des dépenses publiques envers les collectivités, en faisant le pari de la contractualisation plutôt que du rabot. Mais la situation demeure délicate.

Nos efforts pour encadrer nos dépenses comme notre endettement restent à poursuivre si nous voulons maîtriser nos politiques publiques

locales et donc notre liberté d'agir.

C'est ce que nous continuerons à faire en 2018, en s'appuyant sur une stratégie financière qui a fait ses preuves, M. l'Adjoint aux Finances.

La fiscalité locale d'abord, elle est maîtrisée. Comme annoncé, elle n'augmentera pas d'ici 2020.

Les dépenses de fonctionnement, maîtrisées également. La masse salariale sera contenue à hauteur de 2 %. C'est relativement peu au regard des ouvertures d'équipements. J'en donne pour preuve uniquement le cadre de la rentrée scolaire, qui s'est traduit par un solde net de création de 26 classes, alors que nous n'avons créé que 5 postes.

La mise en œuvre du plan Marges de Manœuvre commence également à porter ses fruits. Ce plan nous permet de limiter l'augmentation mécanique de nos dépenses de fonctionnement. Sur ce budget 2018, ce sont 3,6 millions d'euros qui sont économisés. Ce n'est pas rien. Et les recettes progresseront au même niveau.

Ce sont ces décisions, parfois délicates pour nos concitoyens, pour nos personnels, qui nous permettent de maintenir un niveau correct pour notre épargne brute autour de 80 millions d'euros.

Ces efforts importants, que le groupe Socialiste et apparentés soutient, sont la condition déterminante de notre ambition d'investir pour cette Ville, que nous souhaitons attractive et solidaire.

Car, ne nous méprenons pas, ces mesures d'économie ne visent qu'un seul objectif, celui de préserver notre capacité d'investir et donc notre avenir commun.

Nous avons terminé le mandat 2008-2014 en réalisant 153 millions d'euros de dépenses d'équipement, avec une moyenne de 116 millions d'euros par an.

Pour les prochaines années, l'objectif affiché est d'engager 100 millions d'euros d'équipements par an, soit 600 millions d'euros sur la période 2015-2020, en ne détériorant pas notre capacité de désendettement au-delà de dix ans à l'horizon 2020.

Je rappelle que notre capacité de désendettement reste depuis plusieurs années largement inférieure à dix ans – six ans pour 2017. Et tout cela alors même que Lyon est une ville de plus en plus attractive, dont les habitants attendent des services et des équipements publics de qualité (des bibliothèques, des crèches, des salles associatives et des écoles évidemment). Et je peux vous dire que, dans de nombreux quartiers (à Confluence, à Gerland, à Jean Macé, mais aussi dans le 8^e ou encore dans le 9^e arrondissement, pour ne citer que ces arrondissements), ce besoin est effectivement croissant.

Dans le contexte actuel, investir est une nécessité pour nos acteurs économiques locaux, comme pour nos concitoyens, qui souhaitent tous que notre Ville continue à se développer.

Pour nourrir cette ambition, nos fondamentaux restent bons cette année, et c'est d'ailleurs l'agence Standard&Poors qui le rappelle, en reconduisant une nouvelle fois la note la plus haute qu'une collectivité locale puisse obtenir. On peut difficilement la suspecter d'être partisane.

M. le Maire, mes chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés soutiendra ces orientations budgétaires, car elles définissent une stratégie, fidèle à nos engagements, adaptée aux contraintes du présent et porteuse d'attractivité pour notre Ville de demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Merci, M. l'Adjoint.

M. le Premier Adjoint, je vous laisse faire une première vague de réponses, s'il vous plaît.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Je ne retarderai pas la séance avec une longue réponse. Je dirai simplement qu'il y a quelques années, les critiques injustes dont faisaient l'objet les comptes que je présentais me faisaient de la peine. Aujourd'hui, mon cuir est un peu endurci et je constate que nous n'aurons jamais grâce à vos yeux. J'entends un peu tout et n'importe quoi, même si Mme Balas m'a fait plaisir en disant que nous faisons des efforts de gestion. C'est le moins que nous puissions dire. Mais, quand on nous dit que nous devrions aussi faire une réforme de la fiscalité locale, pour faire une réforme, il faut avoir le temps et ne pas avoir d'autres contraintes. Depuis quatre ans, nous ne cessons d'être contraints. Nous étions contraints, tout d'abord, par la baisse des dotations. À présent que la baisse des dotations est épuisée, il faut que nous économisions sur les dépenses de fonctionnement, il faut que nous réduisions l'endettement, donc j'allais dire que nous sommes en permanence avec le nez dans les compteurs, pour que, justement, nous puissions présenter, lors de ces Conseils, une gestion saine.

M. Broliquier disait tout à l'heure que nous n'investissons pas assez. Nous investissons, mais nous n'investissons peut-être pas tout à fait comme vous le voudriez. Vous constatez que, par exemple, sur le secteur scolaire, nous sommes contraints, et agréablement contraints, puisque c'est une preuve de l'attractivité de notre territoire, de beaucoup construire de collèges. Il est évident que lorsque nous décidons d'un plan d'investissement de 600 millions, nous restons à ces 600 millions, et que, nécessairement, des glissements s'opèrent. Il faut l'accepter, car c'est une règle qui nous est imposée. Ce n'est pas une création, c'est une règle imposée par les gouvernements successifs.

Vous allez me dire que je suis toujours content de moi, mais je considère que les comptes que nous présentons, compte tenu du contexte qui est le nôtre depuis plusieurs années, sont tout à fait équilibrés, et que la gestion que nous présentons est tout à fait honorable.

M. LE MAIRE : Merci, M. l'Adjoint aux Finances. Je ne crois pas que vous soyez satisfait de vous-même, mais plutôt de la gestion de cette Ville, que les uns et les autres nous portons, et déjà depuis quelques années.

Je voudrais simplement dire quelques mots. Je sens bien qu'à main gauche, nous faisons trop, qu'à main droite, nous ne faisons pas assez. Il faut bien trouver quelque part un point d'équilibre, après le rapport que nous avons entendu précédemment sur le développement durable. Je remercie que nous ayons réalisé quelques incises sur cette question, qui est au cœur de nos politiques de développement demain.

Je résumerai ainsi : « *La trajectoire financière est prévisible grâce au suivi budgétaire continu et à une prospective financière réaliste et très détaillée.* » Je ne prendrais que cette phrase du rapport de Standard & Poors, qui, à mon avis, est marquante. La prévisibilité dans la gestion me paraît être un critère majeur, majeur bien au-delà de beaucoup d'autres.

Ensuite, j'ai bien entendu notre collègue, M. Broliquier, avec la charge des mots-clés : innovation, repenser les organisations, réduire les dépenses, innover, la méthode, la mutualisation, valoriser, courage. Très bien, cher collègue, je pense que vous l'avez révisé et que nous essayons de le faire, nous. Sincèrement, je pense qu'il faudrait que vous revisitez tous ces mots-clés à l'aune de ce qui se passe dans la vie réelle de cette Ville.

Je prendrais ensuite pour nos concitoyens un seul critère aujourd'hui. L'objectif, bien entendu, est de maîtriser les dépenses. C'est qui arrive dans les déclarations du gouvernement. Je m'en tiens à la déclaration de M. Moudenc, le Maire de Toulouse, qui a bien énoncé et pris en compte que les annonces qui avaient été faites allaient plutôt vers une maîtrise de la dépense plutôt qu'un nouveau coup de rabot. Je pense que c'est l'esprit et la contractualisation qui est devant nous.

Ensuite, il s'agit de trouver une gestion équilibrée entre maintenir l'offre de service public et, en même temps, la transformer. La vie est en train de changer. Les organisations doivent changer. Croyez-moi, c'est ce que nous avons essayé de faire tout au long de ces dernières années. J'en prendrais pour preuve que nous avons ouvert trois nouvelles bibliothèques dans cette année 2017. Croyez-moi, peu de villes ouvrent des bibliothèques. Nous avons pu dédoubler les CP dans les territoires Politique de la Ville. Nous avons ouvert des crèches. Nous avons pu créer des écoles. Tout cela à périmètre constant, puisque nous avons en termes de postes un seul poste supplémentaire. C'est bien dire que le travail que vous nous suggérez est très fortement en cours. Je pense que pour les innovations dont il est question, que le service public n'est pas dispensé de réfléchir à ces nouvelles organisations, à la manière d'accompagner demain, l'augmentation des habitants, l'augmentation des enfants, l'augmentation des personnes âgées dans nos villes, et de repenser toutes les organisations et l'offre de service public, évidemment dans un périmètre contraint. Je pense que tout le monde l'a imaginé. Mme Balas, j'ai croisé le ministre de l'Économie et des Finances. Je crois que vous le connaissez bien. Il était tout à fait dans cette logique. Nous pourrions être très contents de faire aujourd'hui ce que nous sommes en train d'essayer de faire tous ensemble, tout en préservant – je le maintiens – une qualité du service public revisitée, et non pas de maintenir toutes choses égales, comme si les choses ne devaient pas évoluer.

Je n'en dirai pas davantage. Du courage, j'espère que nous en aurons ensemble, que j'en aurai pour ma part dans la période qui est devant moi. Ne doutez pas de ma volonté d'essayer de maîtriser et de garder cette trajectoire financière prévisible, parce que c'est le meilleur terme que l'on puisse proposer à une politique.

Je vous remercie.

Je vous rappelle qu'en application de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il doit être pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique. Dans ce sens, la circulaire de M. le Préfet du Rhône, en date du 1^{er} mars 2017 rappelle que ce

vote porte sur la réalité de la tenue du débat d'orientations budgétaires et sur l'existence du rapport, et non sur le contenu du rapport, qui relève du vote du budget. Je vous invite donc à voter pour prendre acte à la fois de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2018, organisé au sein de notre Assemblée.

Sur ces deux questions, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire).

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3424 - Rémunération des agents recenseurs – Campagne de recensement de la population 2018

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

Mme FRIH Sandrine, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire, sur ce rapport.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Granjon, pour 1 minute, explication de vote.

Mme GRANJON Isabelle : Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'abstiendra, car nous regrettons le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation. Le coût de la vie augmente régulièrement. Ce petit coup de pouce que les agents peuvent espérer de temps en temps n'augmente jamais.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire).

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3463 - Pacte de Cohérence Métropolitain – Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon – Années 2017-2020 – Approbation du contrat

2017/3464 - Pacte de Cohérence Métropolitain – Mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – Création d'un service commun de documentation – Approbation de la convention

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

Mme FRIH Sandrine, rapporteur : M. le Maire, Mes chers collègues,

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer ce soir sur cinq délibérations relatives à la mise en œuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain, pour ce qui concerne la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Même s'il est tard, je me permettrai de faire un point sur le contexte :

- le Pacte de Cohérence Métropolitain, c'est d'abord un document stratégique inédit. Il a été introduit par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

- son objet est donc de proposer une stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux communes situées sur son territoire et vice versa. Il a vocation, également, à organiser la complémentarité de certaines actions conduites de concert entre la Métropole et les communes.

C'est un document cadre dont le projet a été élaboré par la Conférence métropolitaine des 59 maires, puis soumis pour avis aux conseils municipaux des 59 communes. La Ville de Lyon, pour sa part, a délibéré le 23 novembre 2015. Sa version définitive a été adoptée en Conseil de la Métropole le 10 décembre 2015.

Ce document cadre est décliné à travers des contrats territoriaux bilatéraux entre les communes qui le souhaitent et la Métropole. À ce jour, 33 communes de la Métropole ont d'ores et déjà signé leur contrat territorial.

Le contrat territorial engageant la Ville de Lyon et la Métropole jusqu'au 31 décembre 2020 comporte 18 fiches actions. Il fait l'objet du dossier n° 2017/3463 et sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2017.

Par ailleurs, quatre délibérations à l'ordre du jour de notre séance précèdent à la mise en œuvre d'actions prévues dans ce contrat :

- le dossier n° 2017/3459 concerne la gestion du dispositif de propreté sur le quartier de la Confluence ;
- le dossier n° 2017/3464 procède à la création d'un service commun de documentation entre la Ville de Lyon, la Métropole, et, le cas échéant, d'autres communes ;
- le dossier n° 2017/3465 concerne l'approbation d'une convention de gestion entre la Bibliothèque Municipale de Lyon et la Métropole, relative aux modalités d'exercice de la compétence en matière de lecture publique ;
- le dossier n° 2017/3466 concerne le rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole.

Ces deux délibérations, M. le Maire, ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Il y a un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Perrin-Gilbert, pour 7 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Mon intervention sera plus courte, car je pense que nous aurons également le débat en Conseil métropolitain. Notre groupe s'était par ailleurs largement exprimé en 2015, au moment de l'avis que nous avions à porter sur ce Pacte de Cohérence Métropolitain.

Il nous est en effet proposé de voter ce soir, comme Sandrine Frih le rappelait, la déclinaison pour Lyon du contrat territorial, qui lie notre Ville à la Métropole.

Le 23 novembre 2015, notre groupe avait émis un avis défavorable sur ce Pacte. Il est donc logique que nous n'en votions pas, ce soir, sa déclinaison, ceci d'autant plus que les remarques que nous faisons alors sont encore valables aujourd'hui.

En effet, la question de la gouvernance ouverte et respectueuse, pour reprendre les termes du Pacte, se pose encore, même si des engagements ont été pris par les nouveaux exécutifs de la Ville et de la Métropole, engagements auxquels nous aussi nous serons attentifs. Nous estimons qu'ils attendent encore quelques concrétisations.

De même reste d'actualité le besoin de trouver, et je cite encore le Pacte, un juste équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité. Concernant la proximité, nous ne pouvons que prendre acte pour l'instant que vous placez la proximité à l'échelle de la Ville, plutôt que du côté des arrondissements. Nous ne partageons pas, pour notre part, cette vision-là de la proximité. Même si nous ne sommes pas pour défendre absolument les limites administratives des arrondissements, nous pensons que l'échelle de la Ville de Lyon n'est pas l'échelle adaptée à la proximité et qu'il faudrait partir des territoires qui font sens pour les habitants, des territoires vécus, comme nous les avons appelés en 2015.

Nous nous abstiendrons donc sur le Pacte de Cohérence Métropolitain, sur le contrat territorial, qui en est la déclinaison, ainsi que sur les quatre déclinaisons proposées par Mme l'Adjointe.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe UDI et apparentés, M. Broliquier, pour 6 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : M. le Maire, Chers collègues,

En novembre 2015, nous avons adopté ici même le Pacte de Cohérence Métropolitain, un document cadre censé tracer les perspectives d'organisation, de gouvernance et d'articulation entre la Ville et la Métropole de Lyon pour cinq ans. Les élus UDI et apparentés avaient, à l'époque, dénoncé l'absence de l'arrondissement, échelon de proximité, dans ce document.

Aujourd'hui, deux ans plus tard, ce sont ses déclinaisons, pour la Ville de Lyon, que vous nous demandez d'approuver : les contrats territoriaux. Sur les 21 propositions ouvertes à appel à manifestations d'intérêt, la Ville de Lyon a choisi d'engager 13 formes d'exercice articulé des compétences et deux expérimentations. Des rapprochements qui vont dans le bon sens, mais qui, malheureusement, ne vont pas assez loin et ne sont pas à la hauteur de tous les enjeux de notre territoire.

Si l'avancée dans la création d'un guichet unique du social est notable, on peut regretter qu'elle fasse l'objet d'une simple expérimentation. Mais ma collègue Véronique Bauguil aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure. La Ville de Lyon a soigneusement évité toutes les propositions de délégation de compétences à la Métropole, à l'exception de la mise en œuvre d'une gestion globale du nettoyage de certains espaces publics, ceux qui sont dits complexes.

Nous avons la chance, sur notre territoire, d'avoir la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier, unique en France. Cet hybride, entre un EPCI et un département, aurait dû être un grand laboratoire innovant de l'intégration des échelons territoriaux. Force est de constater que vous ne tirez malheureusement pas tous les avantages de ce cadre original.

Pourtant, les chantiers ne manquent pas, afin de répondre à ces enjeux de cohérence et de rationalisation du territoire.

Premièrement, une réflexion forte aurait dû être, dès le départ, amorcée sur les délégations de compétences. À quelle strate territoriale telle ou telle compétence est la plus efficiente ? De cette réflexion, associant l'ensemble des élus locaux, un pacte de gouvernance local aurait pu être proposé par la Métropole. Les élus UDI et apparentés ne cessent de proposer une répartition harmonieuse et effective des compétences entre les différents niveaux de collectivité. Une source de lisibilité, une source d'économies aussi. Cette démarche respectueuse de chacun aurait eu pour ligne directrice d'avancer vite et fort dans l'intégration territoriale, en renforçant la légitimité de la Métropole. Car, aujourd'hui, on ne peut que regretter cette intégration a minima. Cela est certainement le reflet de la crainte des communes de s'engager dans cette voie, de peur de perdre des compétences stratégiques au profit de la Métropole. Pourtant, la délégation de compétences doit permettre une plus grande efficacité du service rendu, et, au final, c'est ce qui compte. Il y a donc là un enjeu fort pour les années à venir. Même si nous ne progressons pas assez vite à ce jour à notre avis, nous espérons que demain, tout ira mieux dans ce sens-là.

Toute la problématique est de trouver l'équilibre entre la répartition des compétences stratégiques entre chaque échelon, une coopération respectueuse des niveaux de collectivité et une gouvernance collégiale sur notre territoire.

Deuxièmement, un vaste inventaire des équipements d'intérêt métropolitain aurait dû être mené en commun accord entre les collectivités. Sur un sujet d'actualité, la rénovation du Palais Guimet, par exemple, dans le cadre de la création des Ateliers de la Danse, a-t-elle un intérêt métropolitain ? La question méritait d'être posée, dans la mesure où de nombreuses structures culturelles, sportives et associatives, aujourd'hui financées en grande partie par la Ville de Lyon, ont une ambition métropolitaine. C'est le principe même de la ville centre. Cependant, vu la difficulté avec laquelle la Ville de Lyon avance sur l'inventaire des équipements de proximité à transférer aux arrondissements, on peut comprendre pourquoi, aujourd'hui, cela n'avance pas à l'échelon au-dessus, au niveau métropolitain.

Enfin, un plan de mutualisation plus ambitieux aurait pu être proposé dans la quasi-totalité des compétences administratives non stratégiques. La mise en commun des services et des personnels est indispensable entre des collectivités partageant le même territoire. Gagner en efficacité, gagner en efficacité, et faire des économies d'échelle, voilà les voies à suivre pour une saine gestion de l'argent public. En la matière, même si cela est long, la Métropole de Lyon avance, lentement, mais avance.

C'est pourquoi nous voterons pour cette délibération, même si nous considérons qu'elle ne va pas assez vite et assez loin. Il nous reste beaucoup à faire dans ce domaine avant la fin de ce mandat. Vous êtes en capacité, vous, Maire de Lyon, si vous le souhaitez, de faire les réformes structurelles, afin qu'elles soient effectives dans le cadre de ce mandat, sans attendre le verdict des électeurs au renouvellement de 2020. Nous pensons qu'il en va de l'intérêt de la Ville de Lyon, de l'intérêt des Lyonnais, de l'intérêt des contribuables. Ce n'est qu'une question de courage politique. Vous me permettrez à nouveau de vous demander dans ce domaine d'avoir ce courage politique.

M. LE MAIRE : Merci, M. Broliquier. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, M. Guillard, 5 minutes.

M. GUILLAND Stéphane : M. le Maire, Mes chers collègues,

Avec cet ensemble de délibérations, nous abordons le dossier global du Pacte de Cohérence Métropolitain, vaste sujet.

Contractualiser les relations entre la Métropole et les communes – Lyon en l'occurrence aujourd'hui – ne peut que recevoir notre assentiment. Vous connaissez notre attachement au principe de subsidiarité, l'élaboration d'un tel pacte découle en effet directement de son application.

Il y a deux ans, quasiment jour pour jour, nous débattions ici même des grandes lignes du Pacte de Cohérence Métropolitain. Aujourd'hui, il s'agit de sa déclinaison locale à l'échelle de notre Ville, à travers le contrat territorial. Nous aurons également trois autres délibérations au cours de ce Conseil, qui viendront illustrer cette méthode : le rapprochement des Antennes Solidarités et des Maisons de la Métropole, la création d'un service commun de documentation, et une convention de gestion avec la Bibliothèque Municipale, pour permettre à la Métropole d'assurer l'exercice de sa compétence en matière de lecture publique.

Régulièrement, depuis deux ans, nous nous enquêrions des propositions faites par la Ville et de celles retenues par la Métropole. Nous avions demandé une commission générale sur le sujet, mais en vain. Il est vrai que, jusqu'à un passé récent, les discussions entre le Maire de Lyon et le Président de la Métropole relevaient de la sphère privée.

Deux ans donc pour que les élus lyonnais que nous sommes sachent quelles options la Ville, dont ils sont élus, a retenues. On est loin de favoriser l'intelligence collective !

À la lecture des 13 propositions retenues, sur les 14 souhaitées par la Ville, nous nous apercevons que Ville et Métropole étaient un peu comme un M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir. Nous pensons particulièrement à la proposition numéro 9, qui traite de la vie étudiante, ou à la numéro 15, qui concerne le nettoyage des espaces publics complexes, puisque, pour cette dernière, c'est déjà à l'œuvre à la Duchère, à Mermoz ou à Confluence, quartier pour lequel nous allons voter la convention lors de ce Conseil. Et c'est là que c'est intéressant : il y a deux ans, vous vous étiez évertués à nous expliquer que les conseils d'arrondissement n'avaient pas à discuter du Pacte de Cohérence Métropolitain, et comme il y a deux ans, ils ont encore une fois été tenus à l'écart de cette délibération. Mais, en même temps, avais-je envie de dire, le Conseil du 2^e arrondissement a été amené à se prononcer sur la délibération relative au dispositif de propreté sur Confluence. Même chose pour le rapprochement des Antennes Solidarités avec les Maisons de la Métropole, où, là encore, les arrondissements sont consultés, alors qu'ils ne le sont pas sur l'ensemble du Pacte de Cohérence Métropolitain.

Pourtant, beaucoup des propositions auxquelles vous avez souscrit sont en lien avec la proximité incarnée par les arrondissements et leurs élus. C'est le cas de la prévention spécialisée (numéro 5), de l'insertion (numéro 8), de la Politique de la Ville (numéro 11), du nettoyage des marchés (numéro 13), de la collecte des encombrants (numéro 14) – la mise en œuvre de celle-ci est particulièrement attendue –, du lien entre les écoles et les collèges (numéro 18), sans compter les propositions relatives à la culture (numéro 20) et au sport (numéro 21), qui, de par leur rédaction, ouvrent tout le champ des possibles.

Concernant le contenu du Pacte, nous émettons un vœu : que celui-ci soit réellement – comme il nous l'a été dit ici, mais également à la Métropole – une base de collaboration et que celui-ci soit amené à être amendé en fonction des retours d'expérience sur les propositions retenues aujourd'hui, mais aussi enrichi par l'intégration d'autres axes, non proposés par la Métropole ou non retenus par la Ville lors de ce premier round.

Pour faire de ce Pacte une base de travail vivante, il conviendra que son application au niveau de notre Ville fasse l'objet d'une évaluation permanente, évaluation qui pourrait nous être présentée tous les ans. Ce sera notamment l'occasion d'appréhender de façon objective la qualité du service rendu aux usagers, mais aussi les conséquences de ces mutualisations. Je pense bien évidemment aux économies potentiellement réalisables et susceptibles d'alimenter les fameuses marges de manœuvre de M. BRUMM, mais aussi à l'impact en termes de gestion des ressources humaines, impact tant lié aux suppressions qu'aux réaffectations éventuelles.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que tant le résultat que la méthode ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. C'est dommage et nous nous abstenons sur le sujet.

Pour conclure, vous me permettez, M. le Maire, de formuler un vœu. Vous avez dans vos propos liminaires, ou lors des débats à la Métropole, dit beaucoup de bien de la démarche initiée entre la Métropole et les 59 communes membres.

Si nous descendons d'un cran, peut-être que l'occasion est venue aujourd'hui d'ouvrir un vaste débat sur les relations entre la Ville de Lyon et ses neuf arrondissements, et d'envisager de confier enfin aux arrondissements les compétences de proximité, avec pour seul objectif l'amélioration du service rendu aux Lyonnais.

Nous reprochons depuis longtemps à Lyon d'avoir une application sclérosée de la loi PML. Saisissez votre chance de marquer cette fin de mandat, M. le Maire, et de vous démarquer de l'influence de votre prédécesseur, qui n'imaginait pas le pouvoir autrement que réuni dans sa main. Les Lyonnais vous en seront reconnaissants. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Les Lyonnais ou vous-même ?

M. GUILLAND Stéphane : Je fais partie des Lyonnais.

M. LE MAIRE : C'est déjà pas mal. Pardon pour cette blague.

Le groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Baume, 4 minutes.

Mme BAUME Emeline : M. le Maire, Chers collègues,

Comme le groupe des écologistes l'avait indiqué ici même en novembre 2015, la démarche d'articuler des politiques publiques Ville et Métropole, pour tenir au quotidien un service de qualité aux usagers, tout en respectant les spécificités de chaque territoire, est positive. Nous avons déjà salué cette recherche de transversalité, cette ouverture aux expérimentations, tout en garantissant une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Nous arrivons à une déclinaison concrète qui, comme dans le pacte globalement, ne met pas encore en exergue les modalités de suivi et d'ajustement, pour ne pas dire d'évaluation, tant par les opérateurs que par les usagers.

Alors de façon concrète, et pour certaines déclinaisons :

Concernant la lecture publique et le service commun de documentation, nous ne pouvons que saluer une fois de plus l'engagement, la vision et la compétence, tout autant de l'ensemble des équipes concernées – entre autres des bibliothèques –, que des différents adjoints, ayant porté le développement d'une telle offre culturelle accessible à tous.

Concernant la question des déchets, au moins deux projets :

Tout d'abord ceux laissés sur l'espace public après les marchés alimentaires et forains. Ces sujets sont régulièrement pointés par nos habitants, comme le laissait sous-entendre l'interlocuteur précédent, soit au nom de la propreté, soit au nom de l'économie circulaire de bon sens. Alors, la Métropole et la Ville vont désormais, dans la continuité des diagnostics en marchant de la démarche qualité-propreté, expérimenter des actions avec les forains et au service des habitants. Pour faire simple : jeter moins et trier plus.

Ensuite, pour les habitants qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie fluviale le samedi ou dans les autres déchetteries fixes de la Ville (rappelons que 40 % des Lyonnais n'ont pas de voiture), un service de plus grande proximité et en semaine devrait ainsi éviter des incivilités sur l'espace public. En effet, je vous rappelle que collecter les encombrants sur l'espace public coûte six fois plus cher à la Métropole, alors que s'organiser pour créer une boucle vertueuse pour éviter l'enfouissement et l'incinération et orienter dans les bonnes filières de recyclage nous coûterait moins cher, et serait donc plus vertueux.

La fiche sur le guichet unique social fera l'objet d'une intervention plus précise plus tard.

Toutes ces actions doivent être au mieux suivies, appropriées, voire évaluées, par l'ensemble des parties prenantes.

En novembre 2015, nous questionnions déjà la place des habitants et l'articulation entre autres avec les conseils de quartier. Cela tombe sous le sens pour l'enjeu des déchets. Par ailleurs, si les arrondissements sont informés et associés, au travers des adjoints en Mairie centrale, il serait judicieux, au moins une fois l'an, d'informer le Conseil municipal et de réunir l'ensemble des représentants des habitants pour cet inévitable suivi. La multiplicité des analyses, des points de vue et des propositions d'amélioration ne sera que plus aidante pour l'efficacité de nos politiques publiques. C'est ce que vous avez défendu en tout début de Conseil municipal avec le rapport développement durable.

Enfin, nous considérons que la maille de proximité que sont les arrondissements ou groupements d'arrondissements sont peu présents dans la gouvernance et de fait la mise en œuvre de ce Pacte. Peut-être que la Conférence territoriale du bassin de vie Lyon-Villeurbanne pourrait évoluer en intégrant des représentants de ces derniers, peut-être que d'autres modalités d'ailleurs pourraient être étudiées.

Avec ce souci d'amélioration sur le suivi, l'appropriation et le partage entre parties prenantes, nous voterons ces propositions.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Mme Baume. Le groupe Lyon Écologie et Citoyens, M. Giordano, pour 4 minutes.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : M. le Maire, Mes chers collègues,

Un ministre lyonnais disait – et j'avoue avoir utilisé personnellement cette formule – : « Il faut concilier l'humain et l'urbain. » Je comprends qu'il faut concilier la Ville et la Métropole.

La Ville, car elle possède une expertise d'usage reconnue nationalement, voire internationalement, dans certains domaines. Je pense aux espaces verts, aux marchés alimentaires, à l'éclairage public, jusqu'aux toilettes publiques, puisque nous sommes en France la Ville qui propose le meilleur ratio par habitant avec 169 toilettes publiques. Pour l'anecdote, Lille en possède 9 et Marseille 14.

Et surtout la Ville, car elle a l'habitude de travailler en proximité, avec les habitants. Cela a été dit par plusieurs interlocuteurs avant moi.

La Métropole, à son tour, car elle est bien évidemment reconnue pour ses espaces publics, ses ZAC, ses quartiers haute qualité environnementale.

Il faut faire travailler le cœur et le cerveau ensemble, c'est tout l'objet de ce Pacte Métropolitain.

Certes, les axes proposés ne sont pas très sexy pour le public, mais essentiels pour son quotidien, notamment concernant la propreté des espaces publics, des marchés, ce que nous avons appelé les espaces publics complexes.

Cette collaboration renforcée est l'objet du Pacte Métropolitain que notre groupe votera, car nous le voyons comme une évidence. C'est aussi un nouveau moyen de discuter, de nous comprendre, pour transformer cette révolution administrative en révolution du quotidien pour nos habitants.

Nous le voyons comme une évidence, car nous sommes nombreux ici à travailler ensemble pour faire avancer ces sujets, et qui permettent parfois de déboucher sur de nouveaux projets, de nouvelles idées et de nouvelles collaborations.

Je pense à la végétalisation à venir des quais du Rhône à Gerland, qui est issue du rapprochement entre la Direction des Espaces Verts de la Ville et le service Propreté de la Métropole.

Je pense à la nouvelle politique canine, que nous avons pu mettre en place, grâce à l'aide de Thierry Philip et de Lucie Briatte.

Je pense au plan double sens cyclable, élaboré par la Direction des Déplacements Urbains de la Ville, et financé par la Voirie de la Métropole.

Je pense au travail collaboratif sur les déchets, réalisé par Emeline Baume, toujours en lien avec la Direction du Cadre de Vie à la Ville de Lyon.

Le terme de pacte prend donc tout son sens et nous avons intérêt à développer ce dialogue, à l'ouvrir à d'autres champs.

Discuter du transfert de tel ou tel équipement ne sera sans doute pas d'une grande utilité. En revanche, poursuivre le développement de collaborations intelligentes pour répartir investissement et fonctionnement, pour travailler sur de nouveaux projets – j'en ai cité quelques-uns –, alors là, oui, nous offrirons un nouveau visage à nos administrés, car nous créerons une nouvelle forme d'administration.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci bien. Le groupe Lyon Centristes et Indépendants, Mme Burillon, pour 4 minutes.

Mme BURILLON Carole : M. le Maire, Chers collègues,

Le Pacte de Cohérence Métropolitain, adopté en 2015, fixe des orientations générales pour coordonner les interventions de la Métropole et de la Ville de Lyon. Le contrat territorial que nous examinons aujourd'hui marque une étape essentielle dans la mise en œuvre effective de ce Pacte.

En effet, le succès de celui-ci ne se joue pas dans les grandes lignes, mais bien dans les actions concrètes qui se déclinent sur le terrain. Je veux ici souligner le pragmatisme qui a présidé à la définition de ces actions.

Tout d'abord, le contrat respecte une forme d'équilibre entre la Ville et la Métropole, en s'appuyant sur les points forts de chacune des collectivités. Ainsi, un des projets d'envergure de ce contrat, dans le domaine de la lecture publique, s'appuiera sur la Bibliothèque Municipale de Lyon, dont l'expertise et l'excellence sont reconnues internationalement. Elle accompagnera désormais une quarantaine de bibliothèques communales du territoire métropolitain, pour les aider à développer leur action culturelle. À l'inverse, la création du service commun de documentation sera portée par la Métropole, afin de mutualiser des missions qui, pour beaucoup, se recoupaient jusqu'ici.

On le comprend donc, c'est bien un travail en bonne intelligence qui se met en place, au cas par cas.

Deuxième point essentiel sur lequel je veux revenir, c'est la dimension d'expérimentation de certains projets. Il faut en ce sens saluer la mise en place des guichets uniques du social, regroupant les Maisons de la Métropole et les antennes de proximité de CCAS. Il s'agit là d'un des projets emblématiques mis en avant au moment de la création de la Métropole. La nouvelle organisation permettra tout à la fois :

- d'améliorer l'accès aux prestations sociales pour leurs bénéficiaires, qui auront accès à toute la palette d'accompagnement social dont ils peuvent bénéficier, en frappant à une seule porte ;
- de conserver la maîtrise de notre politique sociale ;
- troisièmement, de simplifier l'instruction des dossiers, avec, à la clé, des économies de gestion, en plus des économies qui seront réalisées sur le plan immobilier.

Enfin, au-delà de ces projets phares, il ne faut pas oublier la multitude de synergies qui vont être renforcées dans de nombreux domaines : propreté, économie et insertion, politique éducative, etc. Bien que certaines de ces actions soient plus dans l'ombre, elles n'en constituent pas moins des points d'amélioration essentiels. Un exemple : l'instruction unique par la Métropole des demandes de garantie d'emprunt des bailleurs sociaux, dossiers que nous avons tous l'habitude de voter ici, comme au Conseil métropolitain, évitera là aussi un travail redondant.

L'ensemble de ces projets sera ainsi porteur d'une efficacité renforcée de nos politiques publiques. D'une part, ils seront source d'économies budgétaires. À titre d'exemple, une économie de l'ordre de 70 000 euros pour la Ville et de 80 000 euros pour la Métropole est ainsi attendue avec la création du service commun de documentation. D'autre part – et on oublie parfois cette deuxième dimension –, le niveau de service rendu à nos concitoyens sera amélioré à coût constant.

En conclusion, ce contrat territorial formalise ainsi des collaborations déjà existantes, les prolonge, en institue et en expérimente de nouvelles. Il n'est en cela ni un début ni une fin. Il s'agit plutôt d'un socle qui a vocation à s'enrichir et à s'amender au fil du temps et des évaluations spécifiques de chacune de ces actions. C'est sur ce dernier point qu'il faudra désormais concentrer toute notre attention.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je passe la parole au groupe Socialiste, Radical et apparentés, M. Loïc Graber, pour 4 minutes.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Merci, M. le Maire, Mes chers collègues,

Nous avons tous entendu les inquiétudes qui viennent d'être énumérées sur le Pacte de Cohérence Métropolitain et sa déclinaison locale via le contrat territorial. Les délégations de compétence sont jugées trop timides pour les uns, pas assez abouties pour les autres. Pour notre groupe, elles sont fidèles au cadre légal de départ, c'est-à-dire à celui de la loi MAPTAM, dont l'intitulé, je vous le rappelle, est la modernisation de l'action publique territoriale.

Cette stratégie est inédite dans sa forme, dans sa méthode d'élaboration et dans son évolutivité.

Dans sa forme tout d'abord, puisqu'il s'agit d'une démarche de contractualisation portant sur 21 domaines ouverts à manifestations d'intérêt entre la Métropole et les communes, contrat aujourd'hui soumis au Conseil municipal de Lyon et qui nous engage sur trois formes :

- des compétences articulées, c'est-à-dire partagées et coordonnées, entre Ville et Métropole ;
- des délégations de compétences à la Métropole, tels que le nettoyage des espaces publics complexes, les berges, Confluence ou Mermoz ;
- enfin, la délégation de compétences de la Métropole vers la Ville – c'est déjà plus rare – en termes notamment de gestion des espaces de proximité.

Cette procédure de contractualisation, souple dans sa forme, permet également d'expérimenter certains domaines et de mettre en place des plateformes de services.

Ainsi, dans le cadre de notre délibération, le contrat territorial sera adopté avec 13 actions sur les 21 proposées, 2 expérimentations, 2 plateformes de services et 1 réseau professionnel.

La méthode est également inédite en termes d'élaboration avec les communes. En effet, la Conférence métropolitaine des Maires a été sollicitée à l'été 2015, ainsi que les conseils municipaux des 59 communes concernées. Le Pacte a été validé par le Conseil métropolitain fin 2015. La Ville de Lyon a répondu à l'appel à manifestations d'intérêt en avril 2016. Le contrat territorial élaboré ensuite par notre Ville est un document cadre. Il traduit les impacts transversaux pour notre cité, à travers ses compétences propres, sur les sujets de coopération et de coordination. Conformément aux engagements pris à l'époque par Gérard Collomb, les arrondissements ont été associés à la réflexion et à la déclinaison opérationnelle des engagements entre Ville et Métropole, dès lors que ceux-ci ont une dimension territoriale et un impact sur les arrondissements. Ce fut le cas pour le rapprochement CCAS-Maisons de la Métropole, comme sur le dispositif propreté Confluence.

Enfin, la méthode est inédite, car le contrat territorial n'est pas figé dans le marbre. En effet, ce contrat nous lie avec la Métropole jusqu'aux prochaines échéances électorales, puisque la loi prévoit que : « dans les six mois qui suivent chaque renouvellement général de conseils municipaux, la Conférence métropolitaine des Maires élabore un nouveau projet de pacte. » Dès lors, à nous, au vu du bilan de ces premières années d'expérimentation, d'améliorer les termes de notre contrat avec la Métropole, et surtout de le faire pour une meilleure efficacité de nos champs d'intervention au service des Lyonnais.

Ce contrat territorial jusqu'en 2020 est donc une première étape. Elle a demandé un important travail collaboratif entre les élus et les services des deux collectivités, que je tiens à remercier au nom de notre groupe.

Le groupe PS, Radical et apparentés votera donc ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, M. l'Adjoint.

Là aussi, je dirai quelques mots. Entre ceux qui s'abstiennent, ceux qui soutiennent quand même, ceux qui pensent qu'il faut faire plus vite, cela ne va pas m'empêcher complètement de m'épanouir ce soir, croyez-le bien. Cela va aller. Rassurez-vous si vous êtes inquiets sur ma santé morale.

Je réagirai sur un point qui est pour moi important. Je dis cela aussi bien pour Mme Nathalie PERRIN-GILBERT et M. GUILLAND. J'entends beaucoup parler de proximité. Cela ne date pas d'aujourd'hui. J'en conclus qu'il y a des plus proximaux que d'autres. Il y a des spécialistes de la proximité versus d'autres qui ne sauraient pas ce qu'est la proximité. Je ne sais donc pas où nous allons mettre la frontière entre ces deux engagements. En tout cas, ce que je vous ai proposé, je parle aux Maires d'arrondissement, c'était pour moi une des questions que nous pouvons mettre en discussion, au moins pour partager nos points de vue. Pour le moment, nous ne les partageons pas, nous fonctionnons sur des affirmations : « Moi, je sais ce qu'est la proximité, et vous, Maire de Lyon, vous ne savez pas. » Ce n'est pas un échange qui permette d'avancer.

Je rajoute qu'un vieux théorème rappelle que des sous-ensembles optimaux ne constituent pas automatiquement un ensemble optimal. Je vous suggère de réfléchir à ce vieux théorème, qui m'a beaucoup guidé dans mes approches en d'autres temps.

En tout cas, nous avons compris – cela a été dit – que la Ville de Lyon, dans ce Pacte de Cohérence Métropolitain, essaie d'apporter ses expertises, ses savoir-faire. J'ai entendu le mot « expérimentation ». Nous n'allons pas passer, du jour au lendemain, d'un état à l'autre d'un coup de baguette magique. C'est un processus dans lequel nous nous sommes engagés, que je nous engage à continuer avec ceux qui seront totalement favorables, ceux qui regarderont passer le train et ceux qui seront, de toute façon, toujours contre. Moi, je suis clairement dans le camp de ceux qui expérimentent, pas d'aujourd'hui, depuis toujours, avec des évaluations, vous l'avez dit, M. Guillard ou M. Broliquier – je ne sais plus. Ce qui compte, ce n'est pas d'avancer au nom d'une idéologie ou d'une doctrine, simplement en l'appliquant, mais toujours en essayant de l'évaluer.

Je mets ces deux rapports aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes Lyon citoyenne et solidaire, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. Boudot)

M. LE MAIRE : Merci. Nous adoptons donc cette délibération.

(Adopté)

2017/3421 - Acceptation du legs de M. Louis Perrin

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. LE MAIRE : Je signifie l'acceptation du legs de M. Louis Perrin. Je pensais qu'un membre de sa famille serait là, mais, finalement, elle n'a pas pu venir.

Nous avons un legs important, puisque c'est un actif brut de 3 521 000 et quelques euros. Louis Perrin était un prêtre tourné vers le travail philosophique et théologique. Il a beaucoup travaillé dans notre Ville. Il a travaillé avec des malades, auprès des patients, écrit Guérir et sauver.

Toujours intéressé par la culture et la philosophie, il était un fidèle abonné de la Bibliothèque de Lyon depuis plusieurs années, qu'il fréquentait et utilisait régulièrement. Il a donc fléchi ce legs sur la Bibliothèque. Nous lui en sommes évidemment, à titre posthume, très reconnaissants. Nous utiliserons au mieux le dispositif testamentaire.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Je précise qu'il y avait, comme à l'habitude, un avis favorable de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3422 - Caisse de Crédit municipal de Lyon – Présentation des documents budgétaires de l'exercice 2016

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(M. David ne prend pas part au vote).

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3423 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : M. le Maire, Chers collègues,

Je préciserai un point. M. Broliquier, nous avons un solde négatif créations-suppressions d'emplois de - 13, 28 suppressions pour 15 créations. J'en profite, M. Broliquier, pour attirer votre attention sur un chiffre que vous nous avez donné tout à l'heure, en nous demandant d'être aussi vertueux que la Ville de Bordeaux en matière de gestion de la masse salariale. Vous disiez que cela représenterait 100 millions d'euros en moins en masse salariale pour la Ville de Lyon. 100 millions d'euros en moins sur la masse salariale pour la Ville de Lyon, ce sont 2 400 emplois permanents en moins pour la Ville. Imaginez la Ville maintenir le niveau de service public qu'elle offre actuellement avec 2400 agents en moins sur les 7200 dont elle dispose. Je n'y pense pas une seconde. Cela signifierait, par exemple, pour votre Mairie d'arrondissement, que, les 30 postes dont vous disposez, vous en larguez immédiatement 10 à la Ville pour réduire d'un tiers vos effectifs. Attention, comparaison n'est pas raison. Je vous ferai la démonstration du calcul si cela vous paraît compliqué. 100 millions d'euros d'économies, cela représente 2 400 postes en moins à la Ville de Lyon.

Comparaison n'est pas raison, vous nous avez cité Bordeaux, je vais vous citer la Métropole de Lyon, avec une masse salariale qui pèse 18,5 % du budget de fonctionnement. C'est beaucoup mieux que 37 %. Vous voyez. Vous connaissez la limite de mon raisonnement. Vous savez bien que comparaison n'est pas raison en la matière. À la Métropole comme à la Ville de Lyon, nous avons une gestion rigoureuse de la masse salariale, et nous la tenons.

Une petite correction à destination de Mme Perrin-Gilbert, qui indiquait que nous ne remplaçons plus les départs à la retraite. Nous remplaçons les départs à la retraite, bien évidemment. Simplement, ils ne sont plus aujourd'hui systématiques, ils passent devant une commission qui examine ou non l'opportunité de reconduire le poste. La plupart du temps, ce poste est reconduit. Par conséquent, ne dites pas que nous ne remplaçons pas les départs à la retraite. Il peut arriver que certains départs à la retraite ne soient pas remplacés.

La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport de la modification du tableau des effectifs, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, M. Gérard Claisse de ces précisions nécessaires, pour une fois qu'il n'y avait pas de prise de parole. Merci, en tout cas, c'était utile. Nous le verserons évidemment au procès-verbal, pour que tout le monde puisse les relire. Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire et de M. Boudot)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3425 - Village d'entreprises de Lyon – Concession SERL – Compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2016

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

M. BRUMM Richard, Adjoint : Mme Bouzerda s'est absentée, mais la Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

COMMISSION ÉDUCATION – PETITE ENFANCE – UNIVERSITÉ – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

2017/3409 - Autorisation de signer l'avenant numéro 2 au contrat Enfance et Jeunesse 3^e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : M. le Maire, Chers collègues,

Cette délibération concerne le troisième Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ), qui couvre les années 2015-2018.

Le débat avait eu lieu ici même, au Conseil municipal du 17 décembre 2015, lors de la présentation du CEJ et de son vote.

S'agissant d'un vote initial d'intention de faire, il est proposé chaque année de signer un avenant au contrat initial, en vue d'intégrer les actions effectivement réalisées sur l'année. Il s'agit notamment de développer l'offre d'accueil des enfants et des jeunes enfants, en priorisant des territoires, soit moins couverts, soit en fort développement démographique et économique, afin d'accompagner la parentalité sur cette période cruciale de développement humain.

Le détail de cet avenant 2017 :

L'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) avec la création de 48 places dans le 8^e arrondissement, l'Escale de Nelly, implantée à l'emplacement des anciennes usines Berliet, et qui a ouvert ses portes la semaine dernière, le 13 novembre 2017.

Un nouveau lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) dans le 8^e arrondissement, à Laënnec-Mermoz, déjà prêt pour son ouverture en janvier 2018. Le soutien à la parentalité est, pour la Ville de Lyon comme pour la CAF, un élément primordial de la politique Petite Enfance. Il s'agit d'accompagner des familles, les adultes responsables et les tout-petits d'aujourd'hui qui seront les citoyens de demain.

Et enfin, depuis septembre 2017, la création de 100 places d'accueil de loisirs 3-11 ans dans le 3^e arrondissement à la Maison pour Tous des

Rancy.

J'en profite pour rappeler d'ailleurs que la CAF du Rhône, qui peut se prévaloir du dynamisme de la Ville et plus globalement de notre agglomération sur ces dernières années, est très satisfaite de son action. En effet, son objectif sur le territoire concernant la création de nouveaux berceaux lors de la dernière Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013-2017, signée entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales, a été atteint et même largement dépassé. Si tout n'est pas encore parfait sur le territoire, notamment parce que son attractivité et l'exigence des familles continuent à nous mobiliser, nous pouvons porter un regard fier sur ce qui a été fait.

La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Mme de Lavernée, pour 4 minutes.

Mme DE LAVERNÉE Inès : M. le Maire, Chers collègues,

Lors du vote du troisième Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, pendant la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015, nous avons dit notre déception devant le manque d'ambition, ainsi que le manque de vision stratégique de la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon. Pour cette raison, nous nous étions abstenus.

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter le deuxième avenant à ce CEJ. Et là aussi, nous sommes déçus. Ce programme prend des allures de peau de chagrin et nous nous demandons avec inquiétude comment les objectifs pourraient être atteints.

Sur le volet Enfance, il était prévu la création de 386 places, dont 159 places pour 2015 et 227 places les années suivantes par avenant. Très rapidement, ce total de 386 places a été réduit à 316 places, du fait du report au-delà de 2018 de la création de 70 places, la création des crèches Joannès Masset dans le 9^e et Sergent Blandan dans le 7^e arrondissement étant différée.

Pour atteindre l'objectif prévu, 157 places devraient être réalisées d'ici 2018. Or, le nombre total de places créées en deux ans est de 48 places. Cela implique qu'il faudrait créer en un an 95 places supplémentaires pour atteindre l'objectif. Celui-ci nous paraît difficilement atteignable.

Au fur et à mesure des avenants, le retard s'accroît. D'ores et déjà, l'objectif des 500 places publiques créées d'ici 2020 ne pourra pas être atteint. Pendant ce temps, le taux de couverture de la Ville de Lyon en accueil collectif est inférieur à la moyenne nationale en milieu urbain (31 % contre 35 %).

La baisse des recettes des collectivités locales ne peut servir à elle seule de justification à cette réduction des objectifs en matière de création de places, car un autre facteur joue, à savoir le manque de vision stratégique.

Il est écrit dans l'avenant numéro 1 que : « La Ville de Lyon engage en 2016 une étude prospective sur les besoins en mode d'accueil pour les 0-3 ans. Il s'agit, dans le cadre d'un diagnostic de territoire, de définir un modèle de projection territorialisé des besoins en mode de garde, en accueil collectif, en particulier. »

Nous souhaiterions prendre connaissance de ce modèle de projection, car, aujourd'hui, nous ne voyons plus où vous en êtes quant à vos objectifs d'ici à la fin du mandat. Nous entendons qu'il n'y aura plus de budget pour l'investissement dans les crèches, mais vous ne souhaitez pas non plus de partenariat avec les crèches privées, permettant de les ouvrir aux familles à revenus modestes. A défaut de ce partenariat, le développement des crèches privées sera supérieur à celui des crèches publiques, ce qui aura pour conséquence d'accroître les inégalités entre les familles selon leurs revenus.

Sur le volet Jeunesse, concernant les places créées en ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), vous jouez sur les mots en parlant de 100 places créées, car, même si elles ne figuraient pas au Contrat Enfance Jeunesse, ce sont des places qui existaient bien à la Maison de l'Enfance du 3^e Ouest et qui, suite à la fermeture de celle-ci, sont désormais à la Maison pour Tous des Rancy.

Pour conclure, comme en 2015, nous nous abstiendrons sur ce dossier, pour marquer notre préoccupation, et resterons vigilants sur le respect de vos engagements pour le mandat.

Merci.

M. LE MAIRE : J'ai une intervention du groupe Socialiste, Radical et apparentés, M. Lévy.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : M. le Maire, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Bien évidemment, nous approuvons la délibération proposée aujourd'hui, tout simplement parce qu'elle est de bon sens. En premier lieu, elle vise à renforcer l'offre d'accueil et grâce au travail des professionnels, elle a bien comme objectif l'épanouissement des enfants.

Je vous rappelle le cadre global :

- 4841 places de crèches (associatives et municipales) ;
- 115 EAJE ;
- 17 RAM.

Il est vrai que cela fait une peau de chagrin assez conséquente. Et, comme l'a indiqué Mme Reynaud, aujourd'hui, il est proposé 48 places pour l'Escale de Nelly dans le 8^e arrondissement et la mise en œuvre d'un LAEP sur Laënnec.

C'est bien grâce au renouvellement de ce partenariat que nous pouvons pérenniser ces services durablement et poursuivre le développement de l'offre avec notamment en perspective les ouvertures évoquées sur Berthelot Épargne, Laënnec et la Part-Dieu.

Depuis sa signature, on peut souligner le renforcement de la qualité de l'accueil et la coordination des activités et services, en particulier à destination des familles les plus en difficulté. Dans un contexte où 80 % des femmes en âge de travailler exercent une activité professionnelle, le CEJ est un outil à la disposition de la Ville de Lyon, qui permet aux familles lyonnaises de concilier vie familiale et professionnelle.

La politique de la Ville de Lyon en matière de Petite Enfance est volontariste et tournée vers l'offre de service, vecteur de cohésion et d'attractivité pour la Ville.

Il est bien démontré à travers ce CEJ que Lyon est une ville accueillante. Notre objectif est de faciliter la vie des familles.

Et puis, il faut souligner la rapidité, l'anticipation, et le soutien aux familles et aux associations, suite à la décision il y a huit mois de la Maison de l'Enfance du 3^e Ouest de mettre fin à ses activités.

À travers la délibération d'aujourd'hui, il s'agit surtout d'assurer une continuité d'offre aux familles. Ce sont les 100 places en ALSH 3-11 ans proposées aujourd'hui, et, en complément, il s'agit de développer des activités sur le secteur Part-Dieu. Ici, nous ne sommes pas uniquement dans une prestation de services. Ce qui est proposé ici, avec ces 100 places, avec la Maison pour Tous, vise bien à mettre en œuvre un projet pédagogique qui favorise l'apprentissage, l'autonomie des enfants et qui garantit la sécurité dont ils ont besoin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3411 - Lyon-Tokyo 2020 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : M. le Maire, Chers collègues,

Cette délibération concerne l'aide que la Ville de Lyon souhaite apporter à ses sportifs de haut niveau individuel, dans le cadre de leur préparation aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, un dispositif mis en place depuis 2001 et dont nous pouvons être très fiers, puisqu'il permet à des sportifs amateurs de se préparer dans de meilleures conditions, et par finalité, de faire rayonner Lyon, notamment le temps de la quinzaine olympique.

C'est l'occasion pour moi, puisqu'à Lyon, nous n'opposons aucune forme de pratique, bien au contraire, nous nous appuyons sur leur complémentarité pour porter notre politique sportive, de mettre en avant la victoire que la France et Lyon ont remportée, puisque notre pays, et notamment notre Ville viennent d'être désignés organisateurs de la Coupe du Monde de rugby 2023, une opportunité supplémentaire d'accroître notre dynamique sportive, mais également le rayonnement de notre Ville.

La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Mme NACHURY, pour 3 minutes.

Mme NACHURY Dominique : M. le Maire, M. l'Adjoint aux Sports,

Mes chers collègues,

Depuis plusieurs olympiades, la Ville de Lyon apporte un soutien financier aux athlètes lyonnais, de clubs lyonnais ou soutenus par la Ville, et qui sont sélectionnables pour les Jeux olympiques ou paralympiques. Cette aide financière est encadrée de conditions qui concernent tant les clubs que les athlètes. Pas de remarque sur le dispositif.

Néanmoins, puisque nous sommes dans cette ambiance métropolitaine, il serait sans doute opportun de se poser la question d'une approche plus métropolitaine. D'autres communes de l'agglomération aident ou peuvent aider des sportifs de haut niveau.

La mutualisation apporterait de la visibilité et de la force à cet engagement, pour ceux qui portent les couleurs de notre pays, mais aussi de notre agglomération, dans ces compétitions internationales.

Nous l'avons vu, le Pacte de Cohérence Métropolitain donne la possibilité d'étudier et de mettre en œuvre de nouvelles formes d'organisation ou de coopération entre communes et Métropole. Le contrat territorial Métropole-Ville de Lyon, que nous venons d'examiner, a un volet développement des coopérations en matière de sport.

Au-delà du sujet des équipements, qui n'est pas évoqué, il pourrait être porteur pour le sport de haut niveau que se développe une coopération entre communes et Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Mme Nachury. Oui, avançons.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3418 - Programmation PEDT 2017-2018 – Ajustements et compléments

2017/3419 - Prolongation du Projet Éducatif Territorial de la Ville de Lyon (PEDT) – Autorisation de signer la convention PEDT pour l'année scolaire 2017-2018

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces deux rapports, qui sont liés.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole demandé par M. Boudot pour 4 minutes.

M. BOUDOT Christophe : Merci, M. le Maire. Je serai plus bref que 4 minutes.

Ce rapport consacré au projet d'éducation à la santé est très utile, mais pose également un certain nombre de problèmes. Sur la soixantaine de projets et animations en classe de primaire présentés au dossier, une majorité d'entre eux concerne la prévention de l'obésité, l'éducation à l'hygiène, la sensibilisation au handicap. C'est très bien, mais une vingtaine de projets concerne l'éducation à la sexualité, ce qui me paraît beaucoup plus discutable.

Discutable, car, de l'avis même des enseignants, au sein d'une même classe de l'école primaire et d'une même classe d'âge, tous les élèves n'en sont pas au même niveau de connaissance de ces sujets et de discussion avec leurs parents, qui, en la matière, doivent rester les éducateurs privilégiés. A cet âge-là – mais de quel âge parle-t-on ? 7 ans ? 8 ans ? 9 ans ? 10 ans ? –, c'est aux parents d'aborder ces sujets dans le cadre singulier de leur propre famille et à leur rythme. Ces sujets sont très sensibles et l'école ne doit pas, en classe primaire, se substituer à la famille.

Puisqu'il me reste quelques minutes, M. le Maire, je voudrais aborder un problème également important, qui est l'occupation illégale d'un amphithéâtre de l'Université Lyon 2. Nous aimerions avoir quelques précisions. Personne n'en parle beaucoup. La presse a été relativement secrète sur le sujet. Cette occupation est-elle encore effective aujourd'hui ?

Il s'agit d'une occupation illégale de l'Université, qui pourrait commencer à poser des problèmes d'hygiène. Il est urgent de faire évacuer cet amphithéâtre. Le silence de Gérard Collomb est assourdissant en la matière.

M. le Maire, je répète ma demande. Pouvez-vous nous rendre compte de la situation de cette occupation de cet amphithéâtre de Lyon 2 ?

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Il s'agit de l'Université Lyon 2 à Bron, M. Boudot. Cela résume une réponse simple à une question simple. La police de Lyon ne va pas jusqu'à Bron.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Granjon, pour 4 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'abstiendra sur la délibération PEDT 2017-2018 et souhaite s'en expliquer.

Les premières délibérations évoquent les projets mis en place dans les écoles de la Ville, et actent leur financement. Nous n'y sommes pas opposés. Nous nous contenterons de souligner que nombre d'entre eux visent à travailler sur le bien-être de l'enfant. C'est une bonne chose, bien évidemment. Nous ne pouvons qu'y souscrire, en nous étonnant que cette préoccupation légitime soit mise en avant dans des projets mis en œuvre au quotidien à Lyon, alors même que des enfants scolarisés dans notre Ville dorment dehors en sortant de l'école, et que la demande de réhabilitation d'une douche pour aider les enfants concernés n'a pas été suivie d'une action concrète et rapide.

Concernant la validation du PEDT 2017-2018, notre groupe est très circonspect. La mise en place, en 2014, d'une organisation dérogatoire aux rythmes scolaires, actée nationalement, sur le territoire de Lyon s'est faite dans la précipitation, sans concertation avec les familles ni avec les acteurs de l'Éducation nationale. Nous parlons ici d'une organisation pensée normalement pour des communes rurales, n'ayant pas les moyens d'assurer un accompagnement éducatif quotidien, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas tout à fait la situation de la grande ville qu'est Lyon.

Tant bien que mal, les familles s'y sont adaptées, malgré l'absence de réelles visées pédagogiques qui y prévalaient. La version 2017-2018 est désormais à l'œuvre depuis plusieurs mois. Une fois de plus, les conseillers que nous sommes appelés à voter pour simplement entériner une organisation déjà mise en place, effective et peu « dépassable » dans l'immédiat.

Notre groupe s'abstiendra donc, car nous refusons de participer au fait de n'être qu'une chambre d'enregistrement. Comme nombre de citoyens de cette Ville, nous sommes très interrogatifs sur l'avenir des rythmes scolaires à Lyon, comme sur la consultation annoncée par l'exécutif. En effet, entre la consultation annoncée et effets d'annonce contradictoires par voie de presse, nous craignons qu'une fois de plus, les décisions se prennent loin des principaux intéressés et sans réflexion des élus du peuple que nous sommes tous ici.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je passe la parole au groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, M. Guillard, 4 minutes.

M. GUILLAND Stéphane : M. le Maire, Mes chers collègues,

Mon intervention portera principalement sur la prolongation du PEDT pour une durée d'un an, prolongation que le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, approuvera, une fois n'est pas coutume.

Une fois n'est pas en coutume en effet, car, depuis la mise en place de la réforme Peillon-Hamon sur les rythmes scolaires, nous n'avons eu de

cesse d'en dénoncer l'aberration, tant dans son dogmatisme originel que dans sa déclinaison lyonnaise catastrophique opérée par Mme Brugnera.

Nous ne pouvions que nous opposer à cette nouvelle organisation du temps scolaire, qui, faut-il le rappeler, coûte cher à la Ville de Lyon et aux parents, renforce les inégalités sociales et ne semble malheureusement pas avoir eu les effets escomptés sur la fatigue des enfants.

Nous n'étions manifestement pas les seuls à penser que cette réforme n'était pas bonne, puisque la première décision du nouveau ministre de l'Éducation du premier gouvernement du nouveau Président de la République que vous soutenez a été de donner la possibilité aux communes d'appliquer indifféremment et à leur choix la semaine de quatre jours ou celle de quatre jours et demi, et ce, dès la rentrée de 2017.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que le retour à la semaine de quatre jours a été retenu dès la rentrée de septembre par près de 40 % des communes.

À Lyon, il n'était évidemment pas envisageable de ramener les quelque 200 groupes scolaires dans l'été à une organisation à quatre jours, nous l'avons bien compris.

Il n'était pas non plus envisageable d'assumer politiquement de s'être trompé. Nous l'avons également compris. Alors, vous nous avez proposé de prendre le temps de la réflexion, d'où cette prolongation d'un an que nous approuverons bien volontiers. En votant cette prolongation, M. le Maire, nous approuvons donc cette concertation et appelons de nos vœux que celle-ci soit ouverte, objective et transparente :

- Ouverte en donnant à tous les membres de la communauté éducative la possibilité de s'exprimer. Cela devrait être le cas. J'ai quelques doutes aujourd'hui, mais nous sommes vigilants.

- Objective en permettant à chacun d'avoir un avis complet sur le sujet. J'ai à ce titre demandé que des chiffres précis, groupe scolaire par groupe scolaire, des enfants inscrits et présents nous soient communiqués. Bien évidemment, ces chiffres devront, pour avoir un intérêt, distinguer les présences aux temps de midi et aux vendredis après-midi. L'analyse de ces données est aujourd'hui indispensable pour évaluer l'organisation existante. De même, les résultats des enquêtes auprès des enfants seront, je l'imagine, communiqués de façon exhaustive, groupe scolaire par groupe scolaire, laissant chacun comparer et établir une synthèse, et non pas en lire toute prête établie par on ne sait qui.

- Transparente enfin dans ses conclusions. Votre Adjoint, que j'ai rencontré à ce sujet, m'a garanti n'avoir aucune idée préconçue. Je lui en donne acte et espère que seul l'intérêt des enfants animera les propositions d'évolution qui ne manqueront pas d'en découler.

Nous serons, comme vous l'avez compris, M. le Maire, vigilants sur l'ensemble de ces points.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, c'est stimulant. Groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Chevallier, pour 2 minutes, explication de vote.

Mme CHEVALLIER Françoise : Mon propos sera une explication de vote sur la délibération qui prolonge la convention PEDT pour l'année scolaire 2017-2018.

Nous partageons la démarche de la Ville d'avoir ouvert une large concertation en cette rentrée, pour retenir une nouvelle organisation pour la rentrée scolaire 2018. Certaines villes ont décidé de revenir à la semaine de quatre jours dès cette rentrée, comme le ministre de l'Éducation nationale en a donné la possibilité, et nous trouvons cela regrettable.

Nous ne pouvons pas en revanche voter favorablement cette prolongation, car nous ne sommes pas d'accord – nous l'avons exprimé à plusieurs reprises – avec l'organisation retenue à Lyon. En effet, le regroupement des activités périscolaires le vendredi après-midi ne va pas pour nous dans le sens de la réforme.

Pour ces deux raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Le groupe Socialiste, Radical et apparentés, M. Lévy, pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : M. le Maire, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La prolongation d'un an du PEDT est loin d'être un simple acte administratif. Il est d'abord le témoignage d'échanges, de réflexions et d'élaborations conjointes et constructives de l'ensemble de la communauté éducative. À travers la déclinaison des actions votées chaque année, il faut saluer l'ambition première, qui est d'assurer l'égalité dans l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, et de transmettre les valeurs républicaines, qui feront des jeunes des citoyens autonomes, responsables et ouverts sur le monde. Il s'agit bien là de travailler sur tous les temps de l'enfant et pas uniquement sur le vendredi après-midi. Il n'y a pas de course aux chiffres, au nombre d'inscrits, mais uniquement au bien-être de l'enfant.

Le bien-être de l'enfant, son épanouissement, est placé au cœur du projet éducatif. Une attention particulière est portée au respect de ses besoins et de ses rythmes, comme, par exemple, les temps de repos mis en œuvre après le temps de restauration, à sa santé, ainsi qu'à la qualité des services qui lui sont proposés.

Il s'agit aussi, sur le temps de la pause méridienne, de faire face à une hausse des effectifs, pour faire du temps de cantine aussi un temps d'éducation.

Ce qui ressort de la lecture du PEDT, c'est bien le souhait de travailler sur leur mise en cohérence avec le temps scolaire. Le PEDT est un outil de référence, de transparence, qui permet à tous les parents de suivre le parcours éducatif de leur enfant d'année en année, et de connaître les activités auxquelles il a accès à l'école et autour de l'école.

C'est aussi le sens des questions abordées dans les réunions publiques, que cela soit à travers la plateforme numérique, les réunions publiques et, demain, les Conseils d'école. Je vous invite tous à laisser votre opinion et à vous exprimer. Il est dommage que les défauts supposés, préjugés, procès d'intention, soient exprimés sans émettre la moindre proposition détaillée et chiffrée.

Car tout l'enjeu du PEDT et des débats est bien de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, et bien dans la complémentarité des temps éducatifs.

Peu l'ont évoqué jusqu'à maintenant, mais il s'agit :

- du droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
- de l'équité et de la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales ;
- de la coéducation ;
- de la cohérence éducative sur tous les temps de l'enfant.

Et si l'UNICEF a décerné l'an dernier à la Ville le titre de Ville Amie des Enfants, c'est bien grâce aux actions menées notamment dans le cadre de ce PEDT.

Nous sommes bien ici, surtout pour les enfants scolarisés dans les quartiers prioritaires, afin de lutter contre les inégalités sociales, le déterminisme social, le sentiment d'exclusion de la communauté républicaine, ressenti par trop de nos concitoyens.

La mission première de l'école est de transmettre des savoirs. Cependant, il existe bien un lien réel, M. Boudot, entre la santé et l'apprentissage, parce que les écoles sont fréquentées quotidiennement par des enfants. Il appartient aussi sur les temps de veiller à leur santé et de les aider à adopter des comportements qui préservent celle-ci dans le respect d'eux-mêmes et des autres. Il s'agit uniquement de parler de l'estime de soi, du respect de l'autre, de l'acceptation des différences. Rien de plus.

Comme lors de son lancement, nous soutenons la mise en œuvre du PEDT, car il permet bien la rencontre régulière entre familles, accueils de loisirs, écoles, associations, afin de proposer une journée cohérente pour l'enfant. Cette cohérence et cette complémentarité sont au cœur de la délibération d'aujourd'hui.

Ainsi, le PEDT a vocation à garantir l'égalité des propositions éducatives et de favoriser aussi l'accueil d'enfants en situation de handicap. Depuis sa mise en œuvre, son seul objectif est de mobiliser toutes les ressources de notre Ville, pour proposer un parcours éducatif cohérent, concerté et de qualité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques éléments de réponse, M. Corazzol.

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : M. le Maire, Mes chers collègues,

D'abord, sur les ateliers à la sexualité, je veux préciser à M. Boudot, qu'il s'agit d'un enseignement prévu par les textes officiels de l'Éducation

nationale. Vous pourrez vous référer à l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, au décret du 31 mars 2015, et à une circulaire du 13 février 2003.

Ces modules d'intervention des professionnels des équipes médico-sociales des écoles s'inscrivent dans un projet élaboré d'abord par un enseignant dans le cadre d'un programme. Les interventions sont faites par deux adultes. Les thèmes et le contenu sont adaptés à chaque tranche d'âge. Ces interventions des équipes médico-sociales sont mises en place en complément des séquences pédagogiques réalisées en amont par des enseignants.

Je vais vous donner quelques exemples.

Les grandes sections de maternelle abordent la question des cinq sens, les sentiments, et aussi, à titre de prévention, le respect de son corps, dans un atelier qui s'appelle *Mon corps, c'est mon corps*.

La question du corps, des différences entre les filles et les garçons, la prévention des abus sexuels sont présentées aux élèves de CE2 et CM2, lesquels ont en plus un module sur la puberté.

Comme vous le voyez, nous sommes sur le champ de l'éducation à la vie et la prévention des abus. Et nous sommes toujours dans le cadre de notre projet éducatif de territoire de la Ville de Lyon.

Ce PEDT me permet de faire la transition avec le sujet que je souhaite aborder : un point sur la consultation concernant l'organisation des temps de l'enfant, comme je m'y étais engagé lors des précédents Conseils municipaux.

À ce jour, je suis très heureux de pouvoir vous dire que la consultation avance bien sur chacun des niveaux de travail envisagés.

Cette consultation, nous l'avons d'abord voulue partenariale, en associant dans un comité de pilotage l'Inspection académique, les fédérations de parents d'élèves, les partenaires associatifs et les élus. Il s'est réuni deux fois depuis le lancement de la consultation, le 11 octobre dernier.

La plateforme numérique : 900 participants, 1 145 contributions et environ 12 000 visites. Il s'agit d'une nouvelle forme de participation citoyenne, qui permet à chacun de s'exprimer, d'interagir avec les autres internautes et, au final, de contribuer à faire avancer notre réflexion. Nous sommes une des rares communes françaises à avoir fait ce pari audacieux.

L'enquête-enfant : c'est une volonté forte que nous avions avec l'Inspecteur d'Académie pour interroger les premiers concernés, les enfants. Elle a débuté le 7 novembre et se terminera le 1^{er} décembre. Plus de 500 enfants seront interrogés, selon un échantillonnage représentatif. La Ville a fait appel à un cabinet spécialisé dans le recueil de la parole de l'enfant. Ils sont interrogés sur plusieurs thèmes :

- le contenu des activités périscolaires proposées ;
- les conditions permettant aux enfants de progresser dans leurs apprentissages ;
- le climat dans l'école ;
- le ressenti de l'enfant (état de bien-être, état de fatigue, etc.).

M. le Maire, je crois même que certains enfants de l'école Charial dans le 3^e ont souhaité vous écrire directement sous la forme d'un dessin, affiché d'ailleurs dans votre bureau.

La rencontre avec les corps intermédiaires – deuxième modalité – : comme je m'y étais engagé, j'ai commencé à rencontrer de nombreux membres de la communauté éducative :

- les présidents et directeurs des structures d'éducation populaire : MJC, Centres sociaux et Maisons de l'Enfance, lors d'une réunion il y a 15 jours avec Blandine Reynaud et Franck Lévy ;
- les syndicats d'enseignants, le collectif des directeurs d'école ;
- des syndicats des personnels de la Ville ;
- les fédérations de parents d'élèves.

J'ai aussi commencé à rencontrer les groupes politiques : les Verts, les Républicains, Lyon Gauche Solidaire. D'autres réunions sont à mon agenda.

Enfin, les réunions publiques : elles sont évidemment complémentaires du numérique. J'en ai réalisé, avec Jérôme Maleski, Adjoint à la Démocratie participative, plus de la moitié, soit sept réunions sur treize. L'ambiance est sereine et studieuse, et les échanges sont riches et constructifs entre les différents acteurs.

C'est aussi aujourd'hui l'occasion de remercier l'ensemble des Maires d'arrondissement pour leur accueil et celui de leurs équipes.

Sur les réponses aux différentes interventions :

Mme Granjon, nous ne sommes pas au Conseil municipal une chambre d'enregistrement. L'ensemble des éléments seront rendus de manière transparente. Nous proposerons à l'issue de cette consultation, aussi imparfaite puisse-t-elle paraître au regard de certains, une proposition d'organisation. Elle sera votée, à un moment donné, par les Conseils d'école, puisque l'Inspecteur d'Académie devra demander l'avis préalable des Conseils d'école, avant de prendre sa décision pour la Ville de Lyon.

M. Guillard, oui, la consultation est ouverte. Je crois que les différentes modalités que nous avons mises en œuvre le montrent. Oui, elle est transparente et les résultats le seront. Vous pourrez le voir à l'issue de la consultation. Oui, vous m'avez demandé des chiffres. J'y travaille depuis vendredi, pour tenter de vous remettre ces éléments. Objective, je ne sais pas, car je n'ai pas compris exactement la définition – mais nous pourrions la reprendre plus tard – que vous donniez. S'agit-il d'objectiver des chiffres ou de savoir si la consultation est objective ? Nous en discuterons plus tard. Ensuite, évidemment, nous prendrons une décision dans l'intérêt des enfants, puisque c'est l'objectif premier que nous nous donnons. Mais vous savez aussi que nous devons prendre en compte les intérêts parfois divergents de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et nous devons, en responsabilité, respecter un certain nombre d'équilibres.

En tout cas, ce qui ne changera pas en 2018, ce sont les objectifs du plan éducatif de territoire, la politique éducative de la Ville. C'est la seule chose que nous avons annoncée qui sera stabilisée. La programmation pourra évoluer évidemment, mais les grands objectifs de la politique éducative de la Ville de Lyon ne seront pas modifiés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais rajouter un petit commentaire, qui est le fil rouge de cette séquence. Denis Broliquier n'est plus là, c'est dommage. Je reviens sur ce j'essaie de faire avec tous les Maires d'arrondissement, qu'ils soient dits de la majorité ou dits de l'opposition. Je regrette que ce soit avec Nathalie Perrin-Gilbert que l'avenir soit le plus prévisible, c'est-à-dire que je sais à peu près où elle est, et, au fond, c'est assez simple dans la négociation. Avec Denis Broliquier, entre ce que nous nous sommes dit dans mon bureau et ce qu'il fait ensuite, ce n'est pas aussi clair. M. le Maire du 6^e, j'ai très mal vécu la démarche que vous avez eue, alors que nous vous avons dit exactement comment nous procéderions, de vous élever contre la manière dont nous menions cette concertation, en annonçant – je vous donnerai volontiers la parole – que tout était fait en catimini, que les décisions étaient déjà prises, alors que je vous ai expliqué dans mon bureau en tête à tête ce qu'il en était. Si nous nous disons des choses, que nous ne les respectons pas un minimum, M. Guillard ne manque pas déjà depuis pas mal de temps de me faire des leçons de républicanisme, donc, je vais les renvoyer à nous tous. Moyennant quoi, je ne mets pas en question la démarche que j'ai engagée, mais cela signifie qu'il est nécessaire d'être deux pour dialoguer.

Je vous donne la parole.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^{ème} arrondissement : Vous savez comment je fonctionne. Si c'est bien, je le dis, si ce n'est pas bien, je le dis aussi. Le sujet, ce n'est pas sur le fond, c'est sur la forme. Que s'est-il passé ? J'ai été alerté de cette réunion dans le 6^e, parce qu'il m'était demandé de réserver un gardien. Je ne savais pas de quoi il était question, un gardien pour la salle. Il m'a été répondu qu'une réunion publique allait s'organiser dans le 6^e. Je demande des chiffres et des éléments à mon agent, il me répond qu'il n'en a pas. Ce n'est qu'une question de forme. Je me retrouve dans une situation où il faut que j'intervienne à 18 heures dans une séance publique, je n'ai pas d'informations, je ne sais pas comment cela se passe, c'est dans la salle Victor Hugo, personne ne m'a prévenu. J'ai simplement dit que je n'y allais pas. C'est tout. Qu'auriez-vous fait ? J'ai rédigé un communiqué de presse, simplement pour expliquer, mais je n'ai pas distribué de tracts.

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : M. Blache, j'apporterai quelques précisions. Le 25 septembre dernier, nous avons annoncé avec le Maire de Lyon une grande consultation, à la fois numérique et réunions publiques. Mon cabinet a pris attache avec le vôtre pour organiser cette réunion. Nous avons calé la date ensemble. Vous dites ensuite par voie de communiqué de presse, plutôt que de me le dire, par voie de mon cabinet, que vous ne souhaitiez pas participer. C'était tout à fait légitime à vous de ne pas participer. Je conteste la forme, elle n'est pas républicaine.

Vous avez envoyé votre directeur de cabinet distribuer des tracts. Je vous le dis, j'y étais. Vous n'y étiez pas, j'y étais. Il distribuait des communiqués de presse devant la salle Victor Hugo à tous les participants. Ensuite, il était au fond de la salle de réunion en train de se moquer des intervenants et de surveiller la salle, etc. Je n'ai pas trouvé cela non plus très républicain. Je suis allé les saluer. Ils n'étaient même pas venus me saluer. Je suis allé les saluer à un moment donné. Vous avez préféré la voie du communiqué de presse plutôt que le dialogue. Je suis plutôt considéré comme quelqu'un de pragmatique. Vous avez dit – je rappelle les propos de M. le Maire – que nous agissons en catimini. C'est mal me connaître. Si vous voulez discuter avec moi de la réforme des rythmes, je n'ai aucun problème. Vous avez aussi affirmé un certain nombre de points dans votre interview dans Lyon Mag. 70 % des parents seraient mécontents. D'où tenez-vous ces chiffres ? Je n'ai pas ces chiffres-là. De quoi seraient-ils mécontents ? Des quatre jours et demi ? Du périscolaire ? Du vendredi après-midi ? Des horaires de classe du matin ? De la pause méridienne ? Vous affirmez des choses, et vous n'avez pas de support pour étayer vos arguments. Moi, je suis preneur des solutions, et comme je le dis à toutes les réunions publiques, sur le ton de la plaisanterie, je suis preneur de toutes les bonnes idées. Je suis prêt à continuer à discuter avec vous, malgré cet élément, à un moment donné – je vous le dis très honnêtement et je le fais pas par communiqué de presse, je le fais devant vous et devant la représentation lyonnaise. Je n'ai pas trouvé cela très courtois. À un moment donné, si vous souhaitez avoir un rendez-vous et que nous puissions discuter ensemble de l'avenir des rythmes

Je vous remercie.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6ème arrondissement : Vous avez compris que c'était sur la forme. Quand vous êtes venu me voir, M. Corazzol, j'ai été surpris, je n'étais pas informé. J'admets que vous ayez mal vécu le communiqué de presse, je suis prêt à en parler avec vous. Pour le reste, je ne suis pas informé, je n'étais pas présent, mais je suis prêt à en discuter avec vous.

M. LE MAIRE : Si nous pouvions éviter tous ces accroc, cela nous permettrait probablement de chercher la meilleure solution.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : Merci. Nous avons voté sur la 3418, je demande un vote sur la 3419.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de M. Boudot) sur le rapport 2017/3418

Rapport n° 2017/3419 : (M. Boudot vote contre).

(Abstention des groupes Lyon citoyenne et solidaire et Europe écologie – Les Verts).

M. LE MAIRE : Merci.

(Adoptés)

2017/3410 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (Rectificatif)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3412 - Attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association Patronage Scolaire Laïc de Montchat pour sa participation à la compétition nationale TOP 12 en décembre 2017

2017/3413 - Attribution d'une subvention d'équipement de 6000 euros à l'association Handisport Lyonnais pour l'acquisition d'un fauteuil électrique – Signature d'une convention d'application à la convention cadre conclue avec cette association – Opération n° 60046571

2017/3414 - Attribution d'une subvention d'équipement de 1000 euros à l'association Comité des Fêtes de Monplaisir pour l'acquisition d'une lunette dans le cadre de la patinoire éphémère de Monplaisir – Opération n° 60046571

2017/3415 - Attribution d'une subvention de 25000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la 64e édition de la SaintéLyon, du 2 au 3 décembre 2017 – Approbation d'une convention mixte

2017/3416 - Attribution d'une subvention d'équipement de 6250 euros à l'association FCL Football pour l'aménagement bureautique du complexe sportif Vuillermet – Signature d'une convention d'application à la convention cadre conclue avec cette association – Opération n° 60046571

2017/3417 - Attribution d'une subvention de 1000 euros à l'association Grand Lague pour l'organisation de la régata Lyonnaises' Cup les 30 septembre et 1er octobre 2017, sur le plan d'eau du Grand Large

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur tous ces dossiers, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3420 - Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'association Ka'fête ô mômes pour une aide à la création d'un nouvel accueil de loisirs La P'tite Ka'fête, situé 3 montée des Esses à Lyon 4e

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3381 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 67 885 euros

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Une demande de parole du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Granjon.

Mme GRANJON Isabelle : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Au nom du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, je me réjouis évidemment de l'intérêt porté par notre Ville aux questions sociales, et ce, même lorsqu'elles relèvent de l'action du département, donc de la Métropole en ce qui nous concerne, ou de l'État. Nous soutenons évidemment l'attribution de subventions à différentes associations intervenant dans le champ de l'aide sociale sur notre territoire.

Mais nous souhaitons profiter de cette délibération pour attirer votre attention sur la nécessité d'aller au-delà des politiques actuelles menées sur Lyon, dans le domaine social, qu'il s'agisse du logement, de l'hébergement d'urgence ou du soutien des mineurs en danger.

Nous sommes aujourd'hui un jour particulier. En effet, le 20 novembre est une date symbolique. Cette date est, depuis 1989, la signature par la quasi-totalité des pays de la planète de la Convention internationale des Droits des Enfants, intimement liée à l'idée de la protection de la jeunesse et de la préservation des droits fondamentaux des enfants, partout dans le monde.

Évidemment, la lecture du tableau accompagnant la délibération 3381 nous apprend que la Ville soutient financièrement notamment l'association Alynea, qui se préoccupe de l'accompagnement de jeunes SDF. C'est une bonne chose d'aider une structure qui accompagne des jeunes en situation de précarité extrême, mais nous craignons qu'il s'agisse comme trop souvent de l'arbre qui cache la forêt.

Depuis de trop nombreuses semaines en effet, un nombre important de jeunes et d'enfants se trouvent, sur notre territoire, dans une situation d'extrême précarité, voire en danger, sans obtenir de réel soutien de notre Ville et de la Métropole. Je pense évidemment aux enfants, dont certains ayant moins d'un an, qui vivent, avec leurs familles, dans les parcs du 3^e arrondissement, et, en particulier, sur l'esplanade Nelson Mandela, et dont vos services demandent régulièrement l'expulsion.

En effet, la Ville, par l'intermédiaire notamment du Maire du 3^e arrondissement, lors des conseils de quartier Villette-Paul Bert, Dauphiné, Sans-Souci, le 14 novembre dernier, argue notamment de travaux à mener ou de sûreté existant dans leurs pays d'origine, ou préfère repousser ces familles et ces enfants, plutôt que de leur chercher des solutions pérennes.

Je pense évidemment aux enfants sans toit des écoles de notre Ville, aux enfants de l'école Lucie Aubrac, dont nous avons déjà parlé lors du dernier Conseil municipal, et qui n'ont toujours pas de solution à long terme, voire, pour six d'entre eux, pas de solution du tout. Je pense aussi à tous les enfants, plus d'une centaine sur la Ville, 223 sur la Métropole, qui doivent aller étudier le ventre vide ou le corps sale, faute d'un vrai logement. Je pense évidemment aux jeunes délogés de la dalle de la gare de la Part-Dieu, le 10 novembre, mis hors champ par des barrières, quand notre devoir serait de leur fournir un abri et l'éducation et un vrai avenir. Je pense évidemment aux 1040 jeunes mineurs isolés arrivés sur le territoire de la Métropole, et bien sûr concentrés avant tout dans la grande ville qu'est Lyon, en attendant pour certains depuis des semaines que la MEOMIE traite leurs cas, soupçonnés de n'être pas vraiment mineurs. Comme si avoir 18 ans rendait la misère, la guerre, moins graves. Comme si cela rendait leur fuite vers l'espoir européen moins légitime. Je pense à eux, survivant tant bien que mal dans une ville déjà entrée dans l'hiver et le froid.

Alors, oui, les élus Lyon Citoyenne et Solidaire soutiennent le choix d'aider des associations à gérer les inégalités sociales sur notre territoire, mais il nous semble que les mesures du Plan Froid sont insuffisantes, et nous attendons bien plus de notre Ville. Nous rappelons que celle-ci est propriétaire de locaux vides et chauffés, pouvant être mis à disposition des sans-toits. Nous rappelons que nous examinons dans cette Assemblée trop de délibérations proposant la vente du patrimoine, qui pourrait servir à gérer non seulement l'urgence, mais aussi le long terme. Nous rappelons que le droit à l'éducation dans ce pays et donc dans notre Ville n'est pas soumis à la possession de papiers, mais est un droit de chaque enfant. Et nous refusons, avec la plus grande énergie, de baisser les bras face à des situations humaines d'une grande violence, où des jeunes et des enfants vivent dehors, dans la peur et l'indignité, alors que notre Ville est en capacité de les accueillir dignement.

M. le Maire, nous attendons de vous que vous agissiez, parce qu'il en va de la cohérence entre le choix de souscrire à la CIDE et le fait d'en appliquer les conséquences au quotidien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Mme Granjon.

J'entends cela, et laisser penser ici que seules deux ou trois personnes ici seraient sensibles à cette situation, ce n'est pas bien. Ce n'est pas bien ! Excusez-moi, mais ce n'est pas bien ! Cela frôle l'insupportable. Nous allons donc essayer de ne pas nous donner des leçons les uns aux autres.

Je pense que nous avons ici et à la Métropole pris des engagements. Nous avons eu une réunion avec le Préfet, pas plus tard que la semaine dernière. Nous essayons, face à un problème complexe et pas simplement affectif, à régler simplement en deux secondes, de travailler à trouver des solutions, secteur par secteur, l'État, la Métropole, la Ville, et avec les associations.

Par conséquent, si nous pouvions nous éviter de penser qu'ici, moi, je serais l'homme, le Maire qui s'en fout radicalement de tout cela, et que je ne fais, et parce que vous m'inciteriez, je me mettrais à faire plus, c'est indigne pour moi. Je vous le dis très sincèrement.

Nous allons essayer de faire les choses. Je l'ai redit, les occupations d'école, ce n'est pas la bonne solution. Cela ne nous avance pas. Je tiens à vous dire que des écoles sont occupées à l'instant où je vous parle. Nous avons tous à avoir ensemble une attitude responsable, c'est-à-dire de ne pas jeter de l'huile sur le feu, parce que ce sont évidemment des questions sensibles. Ces enfants ou une partie de ces adultes sont exténués, deviennent extrêmes, voire agressifs, et je peux le comprendre, mais nous avons aussi à gérer tout un ensemble de situations.

Je trouve anormal que l'Armée du Salut demande d'arrêter de distribuer les repas parce qu'ils se sont fait agresser, que nos équipes d'acteurs sociaux, qui sont sur le terrain, sont exténuées aujourd'hui. Je nous demande donc un peu d'attitude responsable. Si vous pensez que nous ne travaillons pas la question, si vous pensez que vous avez toutes les solutions en ouvrant toutes les maisons de la Ville, je me permets de vous dire que ce n'est pas cela. Nous travaillons et nous essaierons d'apporter ensemble les solutions, étape par étape.

Applaudissements.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire et de M. Bérat).

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3466 - Pacte de Cohérence Métropolitain – Mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – Rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le dossier qui vous est présenté à travers le vote de cette délibération marque un tournant dans la vie de nos administrés.

Il s'agit en effet d'un changement majeur voulu par le Président et Maire de Lyon, et fait suite à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Comme son nom l'indique, cette loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles consacre le phénomène métropolitain et a permis la fusion de deux entités urbaines complémentaires : le Grand Lyon, qui faisait déjà partie des quatre premières communautés urbaines créées en 1966, et le Conseil Général du Rhône.

Dès sa création, la Métropole a affirmé sa volonté de promouvoir la transversalité et de travailler avec les communes qui la composent sur une base contractuelle. Le Pacte de Cohérence Métropolitain, voté le 10 décembre 2015, proposait ainsi plusieurs modalités de coopération. Les communes furent alors invitées à contractualiser, si elles le souhaitent, avec la Métropole. Le contrat prévoyait plusieurs possibilités :

- 21 propositions à appel à manifestations d'intérêt ;
- des possibilités d'expérimentation ;
- des possibilités de mettre en place des plateformes de services.

La Ville de Lyon a fait le choix de répondre à 13 actions sur les 21 proposées, de participer à deux expérimentations, de créer deux plateformes de services et de mettre en place un réseau professionnel.

Le social fait partie d'une des deux expérimentations et la délibération qui vous est proposée ce jour prévoit le rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole de Lyon.

Vous avez tous entendu Gérard Collomb le dire : la création d'un guichet unique pour les usagers autour du social a été exprimée par le Maire-Président dès la création de la Métropole. Cette idée a tout de suite emporté l'adhésion de tous, citoyens, associations, élus, au vu de la simplification des démarches et de la lisibilité de l'offre de service qu'elle suppose.

Parmi les 21 propositions auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, trois concernaient le social et il nous était proposé de choisir entre elles. En réalité, aucune ne convenait au CCAS. Les deux premières s'adressaient davantage aux communes de taille moyenne. Quant à la troisième, elle supposait de déléguer totalement notre politique sociale à la Métropole.

Les adjoints de la Ville ont très vite partagé cette analyse, et nous avons alors engagé une négociation avec la Métropole, pour faire valoir notre position et faire évoluer la réflexion.

C'est ainsi que nous avons convenu de recourir à une expérimentation, formule inscrite dans le Pacte de Cohérence Métropolitain, qui nous permet de construire notre politique sociale de manière réfléchie et concertée, et surtout d'en garder la maîtrise.

L'accord porte donc sur la création de ce que nous avons d'abord communément appelé un guichet unique, et que nous appellerons désormais la Maison de la Métropole pour les Solidarités.

Ce projet emblématique de notre politique sociale va transformer la vie de nos concitoyens. L'accès aux droits pour tous et le vivre ensemble, dont Lyon a fait sa marque de fabrique, sont en effet au cœur de ce projet. En quoi consiste-t-il ?

L'idée est simple. Il s'agit de faire un guichet unique du social, où agents du CCAS et agents des Maisons de la Métropole travaillent ensemble, afin que nos concitoyens n'aient plus à faire la navette entre Maisons de la Métropole et Antennes Solidarités.

L'analyse des flux, à laquelle il a fallu procéder pour informatiser le nouvel accueil, légitime largement cette intuition. 66 % des Lyonnais sont connus des deux institutions et ont donc dû pousser les deux portes dans leur vie d'administrés.

Sachant qu'Antennes Solidarités et Maisons de la Métropole accueillent aujourd'hui plus de 300 000 personnes par an, il s'agit d'un véritable enjeu de service public.

À partir du mois de février 2018, les usagers bénéficieront d'un maillage territorial plus dense : 18 lieux seront répartis sur l'ensemble de la ville et ouverts tous les jours de la semaine, de 8 heures 30 à 12 heures 30, sauf le mardi matin, pour permettre des analyses de la pratique, essentielles pour les agents des Maisons de la Métropole et pour les Antennes Solidarités, qui accueillent des publics en grande difficulté, et de 13 heures 30 à 17 heures 30, sauf le vendredi, où la fermeture se fera à 16 heures 30.

Au sein de ces espaces, les Lyonnais seront accueillis de façon inconditionnelle et immédiate. Selon leur demande, ils se verront orienter vers un travailleur social ou vers un agent administratif, qui leur apportera une réponse adaptée à leur situation. Un rendez-vous pour un accompagnement social pourra leur être proposé s'ils le souhaitent.

Cette organisation vise à répondre à la pluralité des demandes. La personne qui les aura reçus deviendra leur référent, ce qui leur évitera de devoir raconter leur histoire à chaque fois.

Les améliorations pour le public sont réelles. Chaque personne aura un référent, une offre simplifiée, plus accessible, améliorée, qui permet de répondre plus efficacement aux défis présents, de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès au droit à tous.

L'offre de service sera donc regroupée au sein d'un même lieu, ce qui simplifiera les démarches. Une personne pourra, par exemple, déposer une demande d'APA pour son parent âgé et faire un microcrédit pour elle-même, ou encore recevoir son courrier et engager une demande de RSA, puisque les agents du CCAS désormais mutualisés avec les agents de la Métropole instruiront les dossiers de demande de RSA, mais la validation restera du ressort de la Métropole. Une famille en visite à la PMI pourra demander une aide facultative pour payer, par exemple, la restauration scolaire. Etc.

Le périmètre de l'offre de service est bien défini. Il inclut l'accueil du public et les missions sociales. Il n'englobe pas les missions du CCAS et de la Métropole, qui continueront respectivement à gérer la grande précarité, l'urgence sociale et la gérontologie pour le CCAS, quand la protection de l'enfance et la PMI continueront de l'être par la Métropole.

La politique sociale qui sera mise en œuvre au sein de ces guichets uniques sera celle que nous avons élaborée depuis des années au sein du Conseil d'administration du CCAS. Qu'il s'agisse de la convention qui nous lie à EDF et au PIMM'S de Lyon pour l'accès à l'énergie, de l'orientation vers les épiceries sociales que nous gérons avec l'Entraide protestante, de la prévention du surendettement, de la délivrance d'aides financières, ou encore de l'accès aux vacances et à la culture, via Cultures pour tous, tous les dispositifs existants continueront bien sûr d'exister et devront être démultipliés par le rapprochement des équipes.

Face à l'accroissement de la demande sociale, chaque collectivité va donc apporter son expertise et son savoir-faire à l'autre. Le projet préserve ce qui était une spécificité des Antennes Solidarités, l'accueil inconditionnel. Les agents de la Métropole vont ainsi renouer avec une pratique qu'ils avaient abandonnée il y a plus de dix ans. Jusqu'à ce jour, un usager de la Métropole devait attendre au moins trois semaines pour obtenir un rendez-vous. De leur côté, les agents du CCAS vont bénéficier de l'expertise des agents de la Métropole et tous accéderont également au bénéfice d'une analyse de la pratique.

Ce changement est également l'occasion pour la Métropole de procéder à l'informatisation des dossiers. C'est IODAS, le système informatique utilisé par la Métropole, qui a été retenu, et les 27 000 dossiers gérés par les Antennes Solidarités vont lui être transférés. C'est une véritable gageure.

Vous l'imaginez, la seule mise en place de IODAS constitue une révolution culturelle pour les agents de la Métropole, qui vont également devoir intégrer les dispositifs partenariaux élaborés par le CCAS et donc propres à notre collectivité.

Ce projet représente donc également un enjeu managérial fort pour nos deux collectivités. Le travail sur les représentations et la connaissance mutuelle que ce projet implique constituent une véritable opportunité de développement pour les agents. Les immersions et la mise en place de groupes de suivi, qui ont précédé ce rapprochement, ont permis aux agents de découvrir leurs missions respectives. Les représentants du personnel des CHSCT des deux collectivités nous ont alertés sur l'impact que pouvait avoir un tel projet sur la santé et la sécurité des agents concernés, notamment en termes de risques psychosociaux. Conscients des enjeux que représente le fait de faire travailler ensemble des personnes dont l'histoire, la culture et la pratique professionnelle sont éminemment différentes, nous avons regardé de très près horaires et conditions de travail, et nous avons levé les craintes légitimes des agents.

Une mission d'expertise accompagnera la mise en œuvre de ce rapprochement et nous permettra de procéder aux ajustements nécessaires, au fur et à mesure le cas échéant.

Une difficulté subsiste : le territoire du 7-8, où nous recherchons des locaux. Mais le service au public et les prestations offertes y seront les mêmes qu'ailleurs. Les équipes seront raccordées au réseau IODAS, et le partage des dossiers sera effectif. Seule la mixité des équipes ne sera pas encore effective, mais une astreinte protection de l'enfance sera identifiée, et le futur conseiller d'action sociale restera responsable hiérarchique de l'équipe, en attendant de prendre les fonctions de conseiller d'action sociale au sein de la future Maison de la Métropole pour les Solidarités. Il est important de dire que le service au public sera le même que sur les trois autres territoires. L'accueil et l'accompagnement seront identiques.

Ce projet, mes chers collègues, va dans le sens de l'histoire. L'acte II de la décentralisation a consacré le Département chef de file de l'action sociale. Le décret de 1982 avait quant à lui confié aux CCAS la mission de coordonner l'action sociale de la Ville. En répondant à la proposition de la Métropole par la coconstruction de ces Maisons de la Métropole pour les Solidarités, nous répondons aux enjeux actuels de simplification

de l'offre de service et d'optimisation des moyens dans un contexte d'accroissement de la demande sociale.

Une évaluation qualitative et quantitative permettra de mesurer le degré de satisfaction des usagers et des agents. Ce rapprochement va également nous permettre d'avoir une meilleure connaissance des besoins identifiés. Le fait que nous ayons convenu d'activer une des possibilités offertes par le Pacte de Cohérence Métropolitain, en recourant à l'expérimentation, nous permet de construire notre politique sociale de manière souple, réfléchie et concertée, et surtout d'en garder la maîtrise.

Les lieux de mise en œuvre de cette politique vont appartenir à la Métropole par commodité et réalisme, les agents de la Métropole étant deux fois plus nombreux que les nôtres, mais les agents des Antennes restent sous l'égide du CCAS et continueront d'appliquer les décisions du CCAS.

À titre d'exemple, c'est le règlement d'aides facultatives qui sera soumis prochainement au vote du Conseil d'administration du CCAS du 14 décembre, qui dictera l'octroi des aides financières.

Enfin, la convention qui vous est proposée précise les formes de cette collaboration. 19 versions ont été nécessaires, afin de parvenir à un accord, ce qui vous donne une idée des échanges et de l'énergie que ce projet a suscités. Le conseiller d'action sociale sera l'interlocuteur unique des élus d'arrondissement, toutes les demandes devront lui être adressées. Les instances d'aide à la décision seront maintenues sur la base du nouveau règlement d'aides facultatives. Les instances d'étude de la demande de niveau 1 seront gérées directement par les équipes de travailleurs sociaux, ce qui nous permettra de maintenir notre réactivité vis-à-vis du public. Les élus et représentants associatifs continueront d'être associés à la politique sociale lyonnaise et de siéger au sein de ces instances de niveau 2 que je présiderai. Nous comptons sur eux. Les instances de décision et le FAJ constituent des lieux d'observation privilégiés dans lesquels s'élaborent les politiques sociales de demain. De même, nous continuerons d'associer l'ensemble de nos partenaires à l'analyse des besoins sociaux, que nous effectuons chaque année. Après la lutte contre le non-recours et l'accès aux énergies, la jeunesse sera au cœur de nos préoccupations cette année.

Si j'en crois, mes chers collègues, les attentes des communes adhérentes à l'Union nationale des CCAS, l'enjeu de cette expérimentation va bien au-delà de la politique sociale lyonnaise. Toutes les communes de la Métropole et tous les CCAS de France nous regardent.

M. le Maire de Lyon, M. le Président de la Métropole, vous partagez la vision selon laquelle la Métropole a besoin que Lyon soit forte pour réussir. Ce projet est de nature à construire la Métropole solidaire dont nous rêvons tous. Nous sommes tous des Canuts en puissance. Le guichet unique, tous en rêvent, Lyon le fait. Je suis donc heureuse et fière de vous présenter ce rapport.

Heureuse, car ce rapprochement va transformer la vie de nos concitoyens. Fière parce que c'est une page de l'histoire du CCAS et de la Métropole que nous sommes en train d'écrire, une histoire de solidarité dans la droite ligne de notre héritage du catholicisme social lyonnais. Heureuse enfin d'avoir pu compter sur vous tous aux moments déterminants. Beaucoup ont contribué à ce projet. Je tiens à les en remercier sincèrement, au nom des Lyonnaises et des Lyonnais, qui demain en bénéficieront. Merci aux services du CCAS, de la Ville de Lyon, de la Direction Générale et de l'ensemble de ses services, et de la Métropole de Lyon. Si vous me le permettez, M. le Maire, un merci particulier à votre prédécesseur, Gérard Collomb, qui m'a fait confiance, à un moment très difficile, et à vous, qui m'avez maintenu cette confiance.

Mesdames et Messieurs, avec ces Maisons de la Métropole pour les Solidarités, Lyon innove et se modernise, pour améliorer le service au public, mais reste maître de sa politique sociale.

Merci d'y contribuer en les faisant connaître.

Avis favorable de la Commission, M. le Maire.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Perrin-Gilbert, pour 6 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT, Maire du 1er arrondissement : Je vais raccourcir mon intervention, pour me permettre de répondre à votre message précédent.

Dans un premier temps, je vais intervenir sur la délibération. Comme nous l'avons fait en Conseil du 1^{er} arrondissement, les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'abstiendront sur ce rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole.

Nous avons été très attentifs à ce dossier, que ce soit à la Ville ou à la Métropole. Nous avons fait de nombreuses propositions, que ce soit en commission, ou via des contributions, en particulier André Gachet, élu d'arrondissement en charge de l'Action sociale et élu de la Métropole.

À tout moment, nous avons rappelé que le seul objectif qui devait nous guider pour mener ce rapprochement était la lutte contre les exclusions et l'amélioration de l'accès au droit, ceci dans un objectif de cohésion sociale. La poursuite de cet objectif passe par une plus grande clarté dans l'intitulé de nos services. Nous doutons que l'intitulé Maisons de la Métropole signifie grand-chose pour le public, et appelons plutôt à l'appellation Maisons des Solidarités.

Cela passe également par un meilleur maillage territorial, et nous sommes inquiets de voir que, dans certains grands arrondissements, par exemple les 3^e, 7^e, 8^e, la nouvelle organisation peut faire que les publics soient obligés de parcourir de plus grandes distances pour accéder au service.

Cela passe également par de meilleures conditions de travail pour les personnels de la Ville et de la Métropole, confrontés à des usagers en situation d'urgence ou de grande précarité, confrontés aussi à une organisation du travail en flux tendu, qui les contraint à une polyvalence plutôt subie que voulue. D'ailleurs, le chapitre consacré à l'absentéisme, dans le rapport d'activité du CCAS de la Ville de Lyon, éclaire sur le mal-être au travail ressenti par les agents.

Permettez-moi d'appeler à la vigilance nos parlementaires ici présents, face à certaines dispositions du projet de loi de finances, en particulier l'article 48, qui prévoit l'introduction d'un jour de carence pour la prise en charge des congés maladie des personnels du secteur public. L'objectif poursuivi, selon l'exposé des motifs, serait de lutter contre l'absentéisme et de concourir à résorber, je cite, « les absences pour raisons de santé de courte durée dans les administrations publiques. » Le rapport de la Cour des comptes, cité dans l'exposé des motifs dit également : « Il faut aussi travailler sur la qualité de vie au travail et l'épanouissement professionnel. » Du point de vue du bien-être au travail, la France est en retard. Ce retard est largement imputable au sentiment de non-reconnaissance vécu par beaucoup de nos personnels. Lutter contre l'absentéisme doit donc nous inciter à réfléchir aux modalités d'organisation du travail de nos agents, permettre une plus grande responsabilisation des équipes, une meilleure reconnaissance de leurs missions, également. Aussi, ajouter au malaise réel aujourd'hui dans les fonctions publiques une note de suspicion, en laissant croire que les agents seront plus présents par crainte de perdre une journée de salaire sera considéré par eux comme une marque de mépris. Le service ne s'en trouvera pas amélioré, ni à Lyon ni ailleurs.

M. le Maire, je voudrais en revenir maintenant à vos propos. D'abord, vous dire que cela ne sert à rien de hausser la voix. Cela ne sert à rien non plus de feindre une fausse colère. Cela ne nous impressionne pas.

M. LE MAIRE : C'était une vraie colère.

Mme PERRIN-GILBERT, Maire du 1er arrondissement : Dire que ce n'est pas bien, cela ne change rien, et, surtout, cela ne vous dédouane pas de vos responsabilités et de vos responsabilités politiques.

Ce qui n'est pas bien, c'est de laisser croire que des parents d'élèves, qui se mobilisent devant les écoles seraient des citoyens irresponsables. Non, ce sont des citoyens indignés, M. le Maire. Le fait que les mobilisations, les goûters dans les écoles, se multiplient, dans le 1^{er}, dans le 3^e, dans le 7^e, dans le 2^e, devrait plutôt vous faire réfléchir plutôt que vous mettre en colère.

Certes, il n'est certainement pas légal d'occuper des écoles, mais est-il légitime que des enfants, aujourd'hui, à Lyon, en novembre, en 2017, dorment dehors ?

Je dois aussi vous rappeler vos engagements pris lors du Conseil municipal, M. le Maire, en entrée de séance, en disant qu'une solution rapide serait trouvée. Nous sommes un mois après, nous avons toujours autant d'enfants à la rue et aucune solution n'a été trouvée.

Puisque vous l'abordez, puisque vous avez parlé de l'Armée du Salut, vous parlez d'agression. Quelle agression y a-t-il eue ? J'ai posé la question au Président de la Métropole. J'ai posé la question au Directeur de la Protection de l'Enfance. Je n'ai eu aucune réponse. On nous parle d'actes d'incivilité. Lesquels ? Où se sont-ils produits ? Quand ? Comment ? Par qui ont-ils été consignés ? Moi, ce que je sais en revanche, c'est que deux jeunes, du 2 novembre au 9 novembre, ont été privés de nourriture par nos services, parce que la responsabilité, ce n'est pas celle de l'Armée du Salut, c'est bien la nôtre, parce que nous sommes donneurs d'ordre et nous avons confié notre responsabilité à cette association, qui fait avec les moyens du bord.

Il est faux de dire que la Métropole n'était pas au courant, comme j'ai pu le lire dans les colonnes du Progrès, parce que, 48 heures après cette punition, je prévenais le Président de la Métropole et je prévenais aussi le Directeur de la Protection de l'Enfance, et rien n'a été fait. Laissez-

moi vous dire qu'un des jeunes qui a été privé de nourriture est suivi à l'hôpital HFME, et il est suivi pour quelque chose qui a été qualifié de marasme nutritionnel.

Alors, oui, nous avons mis en danger la santé de ces jeunes, et, oui, je pense que cette punition est non seulement indigne, elle est aussi sans aucune vertu éducative et peut-être même est-elle illégale.

M. LE MAIRE : Je ne répondrai pas sur le fond.

L'appel au sens des responsabilités, c'était pour nous, élus. Ce n'est évidemment pas pour les parents. Que ce soit clair. Je parlais d'ici. Le sens des responsabilités, cela nous concerne tous, cela signifie aussi d'essayer de chercher des solutions ensemble, et pas, s'il vous plaît, de le politiser. On ne s'énerve plus. On ne s'énerve pas, ni en faisant semblant ni en faisant vrai. On ne s'énerve plus. Cela vaut pour tout le monde.

Je passe la parole au groupe UDI et apparentés, Mme Bauguil.

Mme BAUGUIL Véronique : M. le Maire,

Aujourd'hui, dans le cadre du Pacte de Cohérence Métropolitain, outil de coopération entre la Métropole et ses 59 communes, vous nous demandez d'approuver la création d'un guichet unique du social sur les territoires de Lyon. En effet, les équipes de points d'accueil des neuf Antennes Solidarités du CCAS seront rapprochées des seize Maisons de la Métropole. Les élus UDI et apparentés sont heureux que vous ayez avancé dans ce domaine. Vous savez, M. le Maire, que c'est un sujet que nous portons depuis longtemps à l'UDI. En juin 2015, j'avais d'ailleurs, au nom des élus du groupe, proposé à votre prédécesseur la création de maisons métropolitaines de la solidarité, portes d'entrée uniques sur toutes les questions sociales. Cette proposition audacieuse était une intégration forte entre les deux collectivités, puisqu'elle supposait la construction d'une politique efficace et unifiée à l'échelle métropolitaine. Le CCAS aurait pris en charge la coordination de l'action sociale et la Métropole aurait défini la politique sociale en concertation avec les communes, une répartition des compétences harmonieuse pour notre territoire.

Aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait ce que vous présentez, puisque vous avez, dans le cadre du Pacte de Cohérence Métropolitain, fait le choix d'un rapprochement de ces services à travers le dispositif de l'expérimentation, une intégration amoindrie qui a cependant le mérite d'exister. C'est une première étape nécessaire vers une intégration plus poussée dans les années à venir. Ce rapprochement était indispensable, afin de gagner en lisibilité auprès de nos administrés. La facilitation des démarches des citoyens et l'amélioration de l'efficacité de l'action publique doivent être les lignes conductrices de cette mutualisation, ce que nous a démontré d'ailleurs la présentation.

De plus, le rapprochement des pratiques professionnelles des équipes des deux collectivités permettra à terme une amélioration du service rendu et un échange de compétences bénéfique à tous. L'usager sera le premier gagnant avec une prise en compte globale de ses besoins autour d'un interlocuteur unique. La politique sociale est un domaine où un consensus large existe. Continuons d'avancer vers une intégration plus forte à courte échéance.

M. LE MAIRE : Merci, Mme Bauguil. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Mme Nachury et M. Bérat, pour 4 et 1 minutes.

Mme NACHURY Dominique : M. le Maire,

Mme l'Adjointe aux Affaires sociales, Chers collègues,

Le contrat territorial Métropole-Ville de Lyon, issu du Pacte de Cohérence Métropolitain, porte l'expérimentation d'espace d'accueil et d'accompagnement social, qui associe le CCAS de la Ville de Lyon et la Métropole, pour partager des lieux et associer les équipes des Antennes Solidarités Lyonnaises et des Maisons de la Métropole, situées sur le territoire de la Ville.

La convention que nous examinons ce soir crée l'espace d'accueil et d'accompagnement social, liste les missions déléguées, précise les modalités de mise à disposition, de fonctionnement, de financement, organise la gouvernance et l'évaluation.

Parce qu'elle mutualise les moyens humains et matériels, et qu'elle vise à une prise en charge globale et simplifiée, cette nouvelle organisation est positive et nous soutenons cet engagement pour une action publique plus cohérente et plus efficace dans l'utilisation des moyens. Je suis personnellement heureuse de cette conversion de la Ville de Lyon, ayant eu, en tant que Vice-Présidente du Conseil Général, bien des difficultés à mettre en œuvre à Lyon les politiques territorialisées et coordonnées en matière de prévention et singulièrement en matière de prévention spécialisée. Il ne convient pas en ce lieu de faire l'exégèse de cette convention aux dispositions nombreuses, mais nous souhaitons mettre l'accent sur quelques points.

Premier point, associer des équipes venues de structures différentes, de culture et de missions, est un objectif ambitieux, dont il ne faut pas nier la difficulté. Cela nécessitera beaucoup d'échanges, de mises au point, et donc de temps à passer. Il ne faudra pas que cela soit au détriment du temps à consacrer aux différents publics qui ont besoin d'être accompagnés, pas seulement par des dispositifs, mais par des professionnels en chair et en os et disponibles.

Deuxième point, prendre en charge globalement est un objectif dont nous sentons bien l'importance et l'impérieuse nécessité. Cela cependant peut se heurter à la réalité de dispositifs qui enferment souvent dans un silo et à la nécessaire spécialisation des agents, en raison de la complexité des sujets. Il faut rendre les choses aussi simples que possible, mais pas plus, disait Einstein. Il faudra donc trouver la juste polyvalence.

Troisième point, faire fonctionner ces espaces nécessitera une forte gouvernance dont nous notons la complexité : gouvernance globale pour assurer la cohérence, gouvernance locale pour la mise en œuvre. Veillons à ne pas laisser la technocratie prendre le pas sur la proximité. Nous avons tous, je crois, au cœur humanisme, proximité et solidarité. C'est bien, mais il faut le porter quotidiennement. C'est moins bruyant, mais c'est mieux.

Quatrième point, expérimenter, cela suppose évaluer et donc avoir bâti les outils de l'évaluation. J'ai noté qu'ils sont à venir et qu'un rapport d'activité est prévu à l'issue de la première année. Il nous semble important de prévoir que le Conseil municipal puisse entendre en Commission générale, le moment venu, c'est-à-dire vraisemblablement dans un an, ce bilan et débattre des orientations, éventuellement différentes ou nécessaires.

Majoritairement, le groupe votera pour ce rapport. Cependant, Pierre Bérat souhaite s'exprimer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : M. Bérat.

M. BÉRAT Pierre : Merci, M. le Maire.

Rapidement, une explication de vote, puisque je vais m'abstenir pour des considérations locales sur ce dossier. Comme Dominique Nachury l'a exposé, c'est globalement une avancée enfin dans les effets d'optimisation attendus de la Métropole sur ce dossier. Mais, elle l'a dit aussi, il ne faut pas que la technocratie prenne le pas sur la proximité, et il se trouve que ce dossier, par le rapprochement des Antennes de Solidarités et des Maisons de la Métropole, s'accompagne sur le 3^e d'une fermeture de la Maison de la rue du Professeur Florence à Montchat, ce qui n'est pas un progrès. De ce fait, tout un quartier, Montchat (30 000 habitants), se retrouve sans cet accès de proximité, perd cet accès de proximité de la Maison de la Métropole. Ils doivent maintenant traverser tout le 3^e pour accéder à ce point de contact. Je dirais qu'on ne peut pas appeler cela un progrès, et c'est un manque de plus dans ce quartier, et, je le rappelle, et c'était d'ailleurs déjà rue du Professeur Florence, votre majorité avait refusé l'ouverture ici d'un poste de police de proximité. Il suffit de regarder une carte aujourd'hui de vos implantations, pour constater qu'il y a un trou béant dans tout l'est de Lyon, et notamment sur le 3^e. Encore une fois, je pense que ce n'est pas de la réelle proximité. La Métropole ne réussira que si elle est vraiment proche de tous les habitants.

Pour cette raison, je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci. Le groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Baume, pour 3 minutes.

Mme BAUME Emeline : M. le Maire, Chers collègues,

La Ville de Lyon via son CCAS a souhaité coconstruire avec la Métropole ces espaces communs d'accueil et d'accompagnement social, comme ceci nous a à plusieurs reprises été présenté en Conseil d'administration du CCAS. L'objectif est très positif et l'enjeu est de taille, comme l'a exprimé l'Adjointe Zorah Aït-Maten en préambule.

Notre groupe formule plusieurs constats, parmi lesquels :

- Assurer aux habitants un accueil inconditionnel partout est extrêmement positif. Répartir géographiquement les espaces sur nos arrondissements est judicieux, dès lors que les temps de trajet ne sont pas trop longs. En effet, pour les 1^{er}, 2^e et 4^e, les choses sont très bien faites, et c'est peut-être la préfiguration d'un redécoupage de notre échelon administratif. Pour d'autres territoires, nous espérons que, lors de la première

évaluation, cet aspect sera bien vérifié, eu égard à l'attente sociale de territoires éventuellement plus peuplés.

- Comme l'ont pointé les différents orateurs, faire coexister à long terme des agents de culture et de pratiques professionnelles différentes avec des hiérarchies différentes est un pari. Le pari sera d'autant plus tenu et assuré, que chacune des collectivités maintiendra des effectifs liés aux besoins sociaux de chacun des territoires de notre Ville. Nous savons qu'en CT et en CHSCT, des deux côtés, les propositions et controverses existent.

Comme pour les questions de lecture publique ou de déchets, entre autres, pour les Écologistes, le service est tout aussi important que son suivi et son évaluation par l'ensemble des acteurs concernés, des élus d'arrondissement en passant par les associations parties prenantes, jusqu'à la Mairie centrale et à la Métropole. Le CCAS nous proposera nécessairement ce temps de dialogue évaluatif entre tous. C'est ce qu'a pointé Zorah Aït-Maten dans son intervention liminaire.

Je tenais à ajouter que, dans ce vaste champ des services et accompagnements aux fragiles, momentanément ou hélas de façon plus pérenne, il existe une diversité de solutions présentées entre autres au sein de la banque d'expérience de l'Union nationale des CCAS. C'est sans doute à cela que faisait également référence Zorah Aït-Maten dans son propos.

Des acteurs de l'économie sociale et solidaire sont aussi porteurs de solutions au quotidien vers certains. Leur démarche est l'émancipation de chacun et de chacune, en les incluant y compris dans leurs Conseils d'administration pour orienter au mieux leurs actions. Jadis, cette vision était celle des fondateurs de l'éducation populaire. Désormais, il est plus question d'innovation sociale. Ce n'est pas le cœur de métier du CCAS, bien qu'il connaisse ces opérateurs. Ces actions sont tout autant structurantes et complémentaires.

En cette période où les précarités augmentent et s'installent, écoutons toutes les compétences et envies d'agir, dont celles des acteurs de l'innovation sociale.

Merci pour votre attention sur ce dernier aspect. Nous suivrons de près cette expérimentation. Nous voterons avec plaisir la création de ces espaces d'accueil et d'accompagnement sociaux.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Mme Baume. Le groupe Lyon Gauche Solidaires, Mme Rabatel, pour 5 minutes.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : M. le Maire, Chers collègues,

Le groupe Lyon Gauche Solidaires a approuvé le Pacte de Cohérence Métropolitain et a participé activement à la réponse de notre Ville aux propositions de travail avec la Métropole en délégation de compétences ou en articulation ou en expérimentation.

C'est cette troisième modalité de travail que nous avons appuyée fortement concernant les politiques sociales et qui se traduit aujourd'hui par le lancement de guichets uniques d'accueil des personnes ayant besoin de simples renseignements ou d'accompagnement pour réaliser leurs dossiers sociaux. La Ville de Lyon gardera donc sa politique sociale de haut niveau, ce à quoi notre groupe tenait clairement.

Nous sommes favorables à la création de ces lieux communs d'accueil et d'accompagnement pour tous les habitants. Il leur sera intéressant d'aller dans un seul endroit, qui réunira les équipes des Antennes Solidarités du CCAS et celle de la Métropole. Les avantages sont multiples :

Pour les habitants, raconter une seule fois leurs difficultés de vie et se voir proposer toute une palette de services, traités auparavant par des allers et retours entre les Maisons de la Métropole et les Antennes Solidarités. Nous espérons que cela aidera à la réduction du non-recours aux droits, qui touche presque la moitié des personnes éligibles aux aides sociales, le non-recours étant très largement supérieur aux abus dont on nous parle si souvent. Par ailleurs, nombre de personnes éligibles renoncent aussi à leurs droits du fait de la complexité administrative. Nous espérons que la palette des renseignements offerts en un seul lieu par les Maisons de la Métropole pour les Solidarités permettra de réduire ce découragement.

Pour les équipes de la Métropole et de la Ville, nous pensons que ce lieu unique renforcera l'échange entre elles, en mutualisant plus efficacement leurs connaissances, leurs savoir-faire, leurs services et leurs prestations complémentaires, obligatoires et facultatives.

Notre groupe apprécie particulièrement l'accueil inconditionnel sans rendez-vous dans ces 16 lieux, et avec des horaires stables et harmonisés sur la Ville, ce qui n'était pas le cas. Cet accueil sera très important par exemple pour les femmes victimes de violences, qui arrivent souvent en urgence et qui ont besoin d'être entendues et soutenues immédiatement, au risque de renoncer à leurs démarches si l'accueil n'a pas lieu le jour même ou s'il n'est pas de qualité.

L'engagement des personnels dans cette nouvelle façon de faire sera primordial. Nous remercions tous les salariés de différents niveaux pour leur implication auprès des personnes vulnérables et de tous les habitants à la recherche de renseignements. L'accueil des personnes et la gestion des dossiers ne sont pas des métiers faciles. Nous alertons sur le fait que les personnels ne peuvent accueillir toujours plus de personnes et traiter sans cesse de nouveaux dossiers, sans créations de postes à terme – j'ose le dire –, au vu du nombre croissant de personnes susceptibles de venir dans les Maisons de la Métropole pour les Solidarités, et ce, d'autant que nous espérons plus de recours aux droits.

Nous avons eu l'engagement que l'objectif principal de cette réorganisation n'est pas de réaliser des économies financières. Notre objectif profond est de mieux traiter les personnes, personnes accueillies comme salariés, et de réaliser au passage des économies, si c'est possible, mais ce n'est pas en finalité première.

Notre groupe Lyon Gauche Solidaires est donc intéressé par le bilan annuel qui sera réalisé pour permettre à cette expérimentation d'évoluer selon les besoins observés.

Nous votons cette délibération qui ouvre une nouvelle ère dans la réalisation de nos politiques sociales.

M. LE MAIRE : Merci. Le groupe Socialiste, Radical et apparentés, M. Maleski, pour 5 minutes.

M. MALESKI Jérôme, Adjoint : M. le Maire, Mes chers collègues,

Avec ce rapport, nous sommes appelés à nous prononcer sur une très belle réalisation. En effet, ce rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole va dans le sens de ce que nos concitoyens demandent avec insistance à leurs élus : une suppression des mille-feuilles de tous ordres et une simplification des démarches administratives.

Avec cette création, c'est une organisation commune d'accueil et d'accompagnement social qui verra le jour en février 2018.

Avant toute chose, il faut se rendre compte du nombre de nos concitoyens qui sont concernés, les deux structures totalisant chaque année 300 000 accueils physiques, 320 000 accueils téléphoniques et 2 000 domiciliations.

Bien souvent, jusqu'à présent, il fallait s'adresser à l'une ou l'autre des structures, voire aux deux, car, par exemple, un couple devait s'adresser au CCAS et une personne handicapée à la Maison de la Métropole. Désormais, il n'y aura qu'un dossier à déposer, qu'une explication sur son parcours, qu'une narration de son passé à exposer. Le dossier sera attaché à la personne et non pas à sa situation.

Les 18 Maisons de la Métropole pour les Solidarités, puisque c'est désormais leur nom, seront réparties sur tout le territoire de la Ville, et ce seront 300 agents (224 de la Métropole et 76 du CCAS) qui seront impliqués. Lieu unique pour un accompagnement social, pour un dossier de surendettement, ou orientation par un agent administratif pour une instruction de dossier ou une domiciliation.

À cela s'ajoute une coordination dans la complémentarité des interventions, car, en effet, une situation en entraîne bien souvent une autre, et cette unité permettra un meilleur suivi social, tous les besoins étant identifiés dès le premier rendez-vous pour une orientation optimale.

Enfin, autre nouveauté de ce dispositif, l'ensemble des Maisons de la Métropole pour les Solidarités bénéficieront d'horaires d'accueil du public harmonisés, du lundi au vendredi. Cette unité de lieu et d'action est vraiment une très heureuse décision, obtenue par une grande concertation entre les différentes parties prenantes à cette union. Concertation auprès des agents qui, par le biais de rencontres, de réunions, de débats, de propositions, ont accepté ces changements majeurs et ont été acteurs de cette évolution en étant très proactifs. Mais aussi action des élus qui ont été saisis dans le cadre de leurs responsabilités à la Métropole ou à la Ville. Cette convention a donc pu être rédigée grâce à l'implication de tous.

Bien évidemment, un comité de suivi va être mis en place, un organigramme, des fiches de postes. Tout a été prévu pour assurer un grand succès de cette première en France.

Si, grâce à ce rapprochement, nous avons pu soulager le fardeau de ceux qui, dans notre commune, ont besoin à un moment donné de leur vie de la manifestation de notre solidarité, nous aurons fait notre devoir en soutenant ce projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques réponses, Mme l'Adjointe.

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : M. Bérat, la MDM Florence n'est pas fermée, mais elle reste réservée à la PMI, exclusivement.

Pour le reste, M. Bérat, Mme le Maire du 1^{er} arrondissement, nous avons veillé à ce que les lieux d'accueil soient au plus près des transports en commun. Je vais vous faire une confidence. J'ai testé moi-même les parcours ce dimanche, pour bien constater que nous n'allions pas mettre en difficulté les personnes les moins mobiles. Je vous rappelle simplement que les visites à domicile sont aussi prévues et elles continueront à l'être pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, qui ont des difficultés à se déplacer.

Un petit mot pour le restaurant de la FADS qui est dans le CHRS dans le 6^e arrondissement, il n'est pas de notre compétence, Mme la Maire. C'est un restaurant social qui appartient à la FADS. Elle est donc seule juge de savoir qui elle accueille et qui elle exclut, malheureusement. La Ville de Lyon avec son restaurant social municipal accueille aujourd'hui 60 jeunes, 60 MNA (mineurs non accompagnés), orientés par le Secours catholique. Nous leur offrons le repas tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi. Nous assumons donc notre responsabilité, Mme la Maire.

Sur le fait que vous vous soyez abstenus sur ce rapport, en évoquant l'idée que nous ne vous aurions pas associés, en décembre 2016, j'organisais une première rencontre avec l'ensemble des élus. Vous étiez présente, Mme Perrin-Gilbert. Vous n'avez strictement rien dit. J'en ai déduit, comme l'adage populaire le veut, que qui ne dit mot consent. La semaine dernière, votre adjoint, André Gachet, est venu. Pour autant, il n'a rien dit non plus. Personne, en réalité, du 1^{er} arrondissement, n'a contribué de manière effective, à verser des contributions dans ce rapprochement. J'en suis désolée. En tout cas, nous avons fait, depuis deux ans, le travail de concertation avec l'ensemble des élus d'arrondissement. Je vois aujourd'hui que, quelle que soit notre couleur politique, nous sommes, à quatre exceptions près, derrière ce projet. Je voulais en profiter pour vous remercier, parce que, aujourd'hui, l'action sociale et la prise en charge des plus démunis n'a pas de couleur politique. Alors, merci à l'ensemble des groupes qui ont voté ce projet.

M. LE MAIRE : Je passe la parole au Président de la Métropole, pour quelques précisions.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^eme arrondissement : Merci, M. le Maire.

Si vous le permettez, M. le Maire, avant de rentrer dans le sujet, je voudrais dire un mot à Mme Granjon et à Mme Perrin-Gilbert. Leur dire que, bien évidemment, il n'y a pas, je crois, d'un côté, les vertueux, dont vous pensez sans doute faire partie, vous en avez tout à fait raison, vous en avez le droit et vous en faites partie, et puis, les élus en responsabilité qui, eux, détourneraient leur regard et ne seraient pas perturbés par les situations dramatiques que vous avez évoquées.

Je voudrais simplement rappeler que nous sommes mobilisés. Nous sommes mobilisés d'abord avec nos personnels. Vous parlez souvent, Mme Granjon, des personnels. Alors, je vous invite à aller à la MEOMIE, à l'IDEF, et peut-être avant d'émettre des doutes sur l'engagement, plutôt leur rendre hommage sur le travail extrêmement difficile qu'ils réalisent dans des situations extrêmement compliquées aujourd'hui, eu égard – le mot n'est sans doute pas adapté – au flux. C'est une réalité. C'est un flux, un flux extrêmement important, auquel personne n'était prêt à faire face, que ce soit d'ailleurs dans ce territoire ou dans d'autres territoires. Je pense que nous devons en avoir ensemble conscience.

Nous cherchons des solutions. Nous trouvons des solutions. Nous proposerons encore d'autres solutions. Nous avons travaillé sur des solutions en matière d'accueil, en matière d'hébergement. Vous savez que les choses ne se font pas sur un claquement de doigts. Vous l'avez suivi. Améliorer l'accueil, le faire rapidement, c'est la volonté de la Métropole, ce n'était pas la volonté du contrôle de légalité, qui nous a fait perdre un mois sur ce sujet-là. Nous allons donc améliorer l'accueil. Nous allons améliorer les conditions d'hébergement.

Je voudrais simplement vous dire que la situation est trop grave. Elle est trop grave pour rester dans une posture qui consiste à essayer de nous jeter, de temps en temps, en pâture auprès des associations, ou auprès de l'opinion publique, ou auprès des médias. Je vous invite plutôt à réfléchir avec nous. Nous avons demandé, avec le Maire de Lyon, à monter notamment une réunion avec l'ensemble des interlocuteurs, l'ensemble des associations. Je vous invite plutôt à être présents dans ces moments-là pour trouver ensemble des solutions. La situation est trop dramatique pour simplement se jeter des anathèmes au détour d'une réunion ou d'une autre.

Je voudrais revenir sur le sujet, si vous le permettez, M. le Maire, pour vous dire à quoi nous assistons aujourd'hui avec cette délibération.

Nous assistons d'abord à un nouveau service au public. Je voudrais remercier bien sûr Zorah Aït-Maten. J'ai suivi ce dossier d'abord comme Maire d'arrondissement. Je peux attester, comme Maire d'arrondissement, que nous avons eu un certain nombre de réunions qui nous ont informés, qui nous ont fait un certain nombre de retours, de manière régulière sur ce dossier. Nous n'avons donc pas été tenus à l'écart et nous ne venons pas de découvrir aujourd'hui ou il y a quelques jours ce dossier, y compris sur les implantations proposées.

Qu'est-ce qui nous a d'abord animés pour envisager cette proposition ? Concrètement, quelque chose nous a animés. Nous ne nous sommes pas levés un matin en décidant de regrouper les Maisons de la Métropole et les Antennes Solidarités. Ce qui nous a animés, c'est d'abord la manière d'améliorer le service aux personnes les plus fragiles et les plus démunies. Comment faire en sorte que ces personnes n'aient pas à expliquer deux ou trois fois, voire plus, leur situation dans des lieux différents ? Comment faire en sorte que les services de la Métropole et les Antennes Solidarités de la Ville fassent le lien entre les différents problèmes de ces personnes fragiles et mettent toutes les compétences en synergie ? Que celui qui vient demander une aide d'urgence, par exemple, pour régler sa facture EDF, puisse évoquer en même temps son problème d'allocations RSA, son problème de garde pour les enfants quand il cherche du travail ou quand il va se former, son problème de santé, en tout cas, l'ensemble de ses difficultés. Voilà ce qui nous a animés : c'est un seul point d'entrée. Se déplacer peut nous paraître à nous facile, mais M. Bérat l'a dit tout à l'heure, c'est compliqué pour une personne en difficulté, une personne fragile. Un seul interlocuteur, parce qu'il est difficile d'évoquer sa situation, et l'évoquer à plusieurs personnes, c'est extrêmement difficile. Et puis, une prise en charge globale, parce que cela permet de réduire les délais, cela simplifie l'accès, y compris – puisque nous l'évoquons souvent ici – l'accès aux droits. C'est concrètement également une amélioration pour l'accès aux droits, cette affaire-là.

Avec la création de la Métropole, c'était donc sans doute une des opportunités d'apporter cette réponse. Nous avons saisi cette chance, en se disant que nous avions une opportunité, qu'il était nécessaire que nous l'expérimentions ici.

Je voulais remercier également le personnel des Antennes Solidarités, des Maisons de la Métropole, d'avoir mis en commun leur expertise, leur professionnalisme, leur bienveillance aussi dans la discussion. Ce sont des discussions évidemment extrêmement compliquées, car nous touchons à de l'humain, à du social, à du médico-social. Cela ne peut être que compliqué. Nous pouvons également les remercier d'avoir placé l'intérêt de ce qu'on appelle les bénéficiaires, en tout cas celles et ceux qui bénéficieront de cette nouvelle façon de procéder, au-devant de la scène, en acceptant des aménagements parfois inconfortables, mais ils ont su mettre cela en avant. Je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous allons proposer. Nous pouvons être fiers collectivement. Quand je dis que nous pouvons être fiers, ce ne sont pas seulement les élus présents ici, ou les élus de la Métropole, le 15 décembre, c'est l'ensemble de celles et ceux qui, au quotidien, travaillent et travailleront dans ces Maisons de la Métropole, parce qu'ils vont – je n'en doute pas – améliorer le quotidien des Lyonnais qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Une minute.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Sinon, je demande une suspension de séance.

M. LE MAIRE : Demandez une suspension de séance.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : J'ai le droit de répondre.

M. LE MAIRE : Mais non ! Allez, allez, allez ! Une minute.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Je répondrai à ce qui a été dit.

D'abord, je félicite Mme Zorah Aït-Maten de faire, le dimanche, ce serait bien d'ailleurs que vous me disiez les bus que vous avez utilisés le dimanche pour faire le tour des Antennes Solidarités. Mais je vous convierais aussi à relire plus précisément mon intervention. À aucun moment, je ne dis que nous n'avons pas été associés. M. Gachet était présent. Simplement, vous avez eu l'amabilité de mettre la réunion après le vote en conseil d'arrondissement. Il était un peu compliqué de se prononcer en conseil d'arrondissement, alors que la réunion pour nous expliquer comment cela allait se passer avait lieu après le conseil d'arrondissement. Nous nous sommes donc abstenus en conseil d'arrondissement.

Je suis une maire d'arrondissement qui délègue. Quand M. André Gachet me représente à une réunion, c'est parce que j'estime qu'il est le mieux placé pour me représenter à cette réunion.

Quand vous dites que nous n'avons jamais contribué sur le rapprochement, je vous informe que, suite à la première rencontre, où, effectivement, nous n'avons rien dit parce que beaucoup d'informations nous étaient données, le Maire du 1, du 2, du 4, nous étions présents, nous vous avons fait une note écrite, Mme l'Adjointe. Je l'ai sous les yeux. C'était le 18 janvier 2017. Je pourrais vous la renvoyer.

D'autre part, le 22 septembre 2017, nous avons rédigé une note sur le Schéma des solidarités de la Métropole, que nous avons adressée également au Président de la Métropole.

Il faudrait donc lire votre courrier et arrêter de dire des contre-vérités, Mme l'Adjointe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire et de M. Bérat).

(Adopté)

M. LE MAIRE : Bravo.

2017/3382 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 19000 euros

Rapporteur : Mme TAZDAÏT Djida

Mme TAZDAÏT Djida, rapporteur : M. le Maire, Chers collègues,

Cette délibération vient en soutien à des associations qui luttent contre les discriminations. J'appelle votre attention sur une des structures qui va profiter du soutien de la Ville de Lyon. C'est celle que nous donnons au COSI, sous la tutelle de Forum réfugiés, qui a pour objectif de soutenir ces structures pour l'accueil santé des réfugiés, en particulier des jeunes mineurs réfugiés. En ce qui me concerne, j'ai réalisé un point il y a un mois avec Forum réfugiés. Ils disaient recevoir, à cette époque, 200 mineurs. Il nous semblait urgent, en effet, de les soulager et de les aider à déployer leur accueil.

La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3383 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Colin Maillard, sis 16 B rue Émile Decors – 69 100 Villeurbanne, pour son espace de rencontres

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

COMMISSION URBANISME – LOGEMENT – CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS – SÉCURITÉ – VOIRIE

2017/3456 - Lyon 5° – Lancement de l'opération n° 05056527 « Parc de la Visitation – Réaménagement du jardin ouest » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 – programme 00012 pour un montant de 300000 euros TTC

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Très rapidement, nous parlions tout à l'heure des liaisons vertes, ce jardin de la Visitation est un maillon important entre le théâtre gallo-romain et le parc des Hauteurs, voire au-delà. C'est aussi un lieu de forte fréquentation, puisqu'il y a une école à proximité. Les travaux de 300000 euros permettront de recréer un lieu plus adapté aux usages. Réponse aux usages que nous avons, entre autres, travaillée avec la Mairie du 5^e arrondissement et son expertise.

La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour Mme Faurie-Gauthier.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : M. le Maire, Chers collègues,

Si Lyon et notre Métropole ont la chance d'avoir de grands et magnifiques parcs, il en est de plus discrets, de plus cachés, de plus charmants, qui font le bonheur des habitants. C'est le cas du parc de la Visitation, qui, derrière de grands murs, constitue l'un des maillons du parc des Hauteurs, comme le soulignait Alain Giordano, entre Fourvière et Saint-Just. Il est aujourd'hui animé par le splendide Fourvière Hôtel, et, dans l'avenir, par les projets qui verront le jour dans le cloître du XIX^e siècle, propriété de la Ville de Lyon.

Ce parc, ce sont les Lyonnais qui en parlent le mieux. Nous pouvons le lire sur Internet, je vous laisse juges et je les cite :

« Il est situé dans un des quartiers les plus tranquilles de Lyon. D'ailleurs, le festival des Nuits sonores y a programmé les Siestes sonores. »

« Le public est principalement familial : c'est un haut lieu de pique-nique sur la grande pelouse. »

« C'est un écrivain hôtelier qui valorise cet ancien couvent, parmi les premières œuvres de Pierre-Marie Bossan. Et cette activité privée cohabite parfaitement bien avec la vocation publique du parc. »

« Il constitue l'un des accès au théâtre antique de Fourvière, alliant ainsi le patrimoine vert et l'histoire plus que bimillénaire de notre cité de Lugdunum. » C'est dans ce parc d'ailleurs, Jean-Dominique, que nous empruntons l'allée Lucius Munatius Plancus.

C'est aussi le lieu de détente sur le chemin de l'école Albert Camus, pour les enfants et leurs parents.

Comme il commençait effectivement à vieillir, il mérite qu'on lui donne un peu plus de lisibilité, de nouveaux jeux pour les enfants, de nouvelles plantations en valorisant la biodiversité, en respectant le dessin initial du jardin, dont les alignements d'arbres mettent si bien en valeur le patrimoine bâti.

Alors, merci, M. l'Adjoint aux Espaces verts, cher Alain, de l'avoir inscrit dans les projets du plan de mandat. Nous considérons que c'est une première étape, car nous savons qu'un jour, ce parc, sans perdre le charme de sa discrétion, jouera pleinement son rôle de liaison en s'ouvrant encore plus sur les théâtres antiques, sur le quartier de Saint-Just, car il s'inscrit dans un grand projet, celui, un jour, d'une balade entre la ville, le Vieux-Lyon, et la campagne, l'ouest de Lyon, un projet pour la santé de tous.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3457 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, et relative aux modalités de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Une demande de parole du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, M. Remy, 3 minutes.

M. REMY Arthur : M. le Maire, Chers collègues,

Je profite de cette délibération portant sur le financement des navettes locales de transport public, pour rappeler notre attachement au développement d'un réseau de transports en commun de proximité, au plus proche des besoins des habitants des quartiers de notre Ville.

C'est ainsi que la S1 et la S12 intéressent certes peu d'habitants de notre Ville, mais contribuent grandement à la qualité de vie des quartiers de Saint-Rambert et de la Croix-Rousse.

Trait d'union entre le plateau de la Croix-Rousse et les Pentès, la S12 assure un véritable service public, notamment celui de permettre à des personnes âgées habitant les pentes de pouvoir rejoindre le plateau. Cette ligne dessert également le quartier de l'ouest des Pentès, articulé autour de la place Morel, quartier qui ne dispose d'aucune desserte de transports en commun, autres que cette navette S12.

Malheureusement, en début de mandat, vous avez procédé à une diminution de la fréquence de ce service et à une suppression des passages les samedis. Nous regrettons ces choix, car les habitants du 1^{er}, qui, pour la plupart, ne possèdent plus de voitures individuelles, nous font régulièrement part de leur besoin de transports en commun.

D'ailleurs, nombreux sont les habitants du 1^{er} demandant à ce que d'autres navettes soient créées. C'est ainsi que le Conseil de quartier Bas des Pentès-Presqu'île, associé au Conseil des Aînés, mais aussi au Conseil de quartier Est et Rhône du 4^e, ont formulé le besoin d'un service de navette sur les Pentès, côté est.

À l'heure du renoncement de la mobilité individuelle au profit de mobilités plus collectives, il est important de ne pas concevoir seulement notre politique de transports en commun à l'échelle métropolitaine. Irriguer en proximité nos quartiers est également indispensable.

Nous voterons donc favorablement cette délibération.

Je profite aussi de cette délibération pour attirer l'attention de notre Assemblée, et de sa Présidente, siégeant à nos côtés, sur la politique répressive que mène actuellement le SYTRAL.

Il y a quelques mois, nous avons vu fleurir une campagne de publicité, qui a beaucoup choqué. Elle portait sur la fraude dans les transports en commun. Et, à cette occasion, nous avons appris qu'un geste de solidarité, comme celui de mettre à disposition son ticket de métro après usage, est considéré comme une fraude, passible d'une amende de 150 euros.

Nous souhaiterions donc une clarification à ce sujet.

Je vous en remercie par avance.

M. LE MAIRE : M. Jean-Yves Sécheresse.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Je vous remercie de l'hommage que vous rendez à notre politique de proximité avec ces deux navettes. Malheureusement, cela s'est un peu gâté dans la deuxième partie de votre intervention. Cela étant, vous aurez l'occasion de réitérer cette intervention, puisque, le mois prochain, nous allons présenter un autre dossier. Vous le savez, jusqu'à présent, la Ville de Lyon finançait à 33 % ces deux navettes, et avec le nouveau classement des politiques prioritaires, la Ville de Lyon va monter à 50 %. J'espère que vous serez encore dans une situation d'hommage à l'égard de cette politique.

En ce qui concerne la politique de communication du SYTRAL, vous comprendrez bien qu'il ne m'appartient pas de répondre. Cela étant, je vous rappelle que le forfait de stationnement est fixé à 60 euros, ce qui était l'amende précédente à 150 euros. J'imagine ce qu'aurait été notre discussion le mois dernier.

M. LE MAIRE : Merci. Nous aurons une autre instance pour répondre à votre question. Le comité du SYTRAL est là pour cela. Nous ne manquerons pas de répondre et de porter votre commentaire.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Mme Faurie-Gauthier ne prend pas part au vote).

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3461 - Agence Locative Solidaire du Rhône – Approbation d'une convention d'objectifs 2018-2020

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Je donne la parole au groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3459 - Dispositif de propreté Confluence – Convention avec la Métropole – 2017-2022

2017/3462 - Subvention au Centre de soins des oiseaux sauvages (CSOL)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur les deux dossiers.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3458 - Lyon 6^e – Éclairage de mise en valeur de la Gare des Brotteaux – Renouvellement de la convention – Autorisation de signer une convention avec l'Espace Brotteaux pour l'entretien de l'installation de mise en valeur

2017/3460 - Demande d'autorisation d'exploiter l'extension d'une installation de cogénération existante par ajout de quatre chaudières, implantée sur la commune de Villeurbanne (17-19 avenue Albert Einstein)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces deux dossiers.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les deux dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

2017/3435 - Lyon 3^e et 6^e arrondissements – Ligne C3 Lafayette/Bonnevay – Approbation du dossier d'enquête publique relative à l'auto-risation de pose des consoles d'éclairage public, autorisation de saisir M. le Président de la Métropole de Lyon aux fins d'organisation de l'enquête publique, autorisation de signature des courriers et actes concourant à la mise en œuvre de cette décision

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ce dossier.

M. BRUMM Richard : Il y a une intervention de M. Lafond.

M. LAFOND Luc : M. le Maire, Mes chers collègues,

Vous nous demandez d'autoriser l'institution de servitudes d'appui-accrochage pour l'implantation de consoles d'éclairage public et des câbles électriques afférents en façade des immeubles riverains du tracé de la ligne de trolleybus C3 sur le cours Lafayette. En cas de refus des propriétaires riverains, le Maire de Lyon leur notifiera par courrier individuel l'institution de la servitude d'ancrage à la suite de la procédure d'enquête publique.

Ce rapport abrège la longue litanie des délibérations concernant le réaménagement de la ligne du C3. Et, comme à son habitude, le SYTRAL avance comme un bulldozer, au mépris des citoyens. D'ailleurs, les habitants concernés par cette délibération ne s'y sont pas trompés. Seuls 12 des 72 propriétaires concernés ont accepté cette servitude. C'est bien qu'il y a un problème de communication, d'explication et d'acceptation du projet. C'est, malheureusement, la triste réalité de ce dossier. Mais, comme d'habitude, le SYTRAL fait ce qu'il veut, quand il veut.

Je ne reviendrai pas sur le projet en lui-même, qui, malheureusement, pour des questions d'opportunité politique, privilégie le court terme au détriment d'un projet structurant, à long terme, réfléchi et concerté pour cet axe majeur de notre Métropole. Je ne reviendrai pas non plus sur la concertation des habitants et des commerçants, qui a été limitée au minimum réglementaire, alors qu'un tel projet aurait dû faire l'objet d'une concertation approfondie pour mieux le préparer en amont.

La posture du SYTRAL est d'autant plus regrettable que nous partageons le même diagnostic de départ : la ligne C3 est surchargée et la qualité de service n'est pas bonne. Les méthodes du SYTRAL auront cependant eu raison du bon sens. Aussi, les élus UDI et apparentés voteront contre ce dossier.

Merci.

M. BRUMM Richard : Merci, M. Lafond. Nous avons à présent une intervention de Mme Roux de Bézieux, pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme ROUX DE BÉZIEUX Élodie : M. le Maire, Mes chers collègues,

Voici ce qu'on peut appeler un dossier marronnier, le dossier de la ligne C3. Depuis maintenant plus de deux ans, M. le Maire, M. le Premier Adjoint, les commerçants du cours Lafayette souffrent : perte de chiffre d'affaires importante pour les uns, dangerosité des travaux pour les autres, voire, pour certains, une fin d'activité définitive.

J'étais encore ce matin avec une jeune esthéticienne qui a repris une boutique il y a plus d'un an. Voici quelques semaines, son enseigne a été endommagée suite aux travaux du C3. À ce jour, personne de la Ville ou du SYTRAL n'est encore venu la voir. Et ce n'est pas faute de les avoir alertés.

Depuis maintenant plus d'un mois, le SYTRAL a une nouvelle Présidente : Fouziya Bouzerda.

Mme la Présidente, je suis particulièrement heureuse de pouvoir vous interpeller à l'occasion de ce Conseil municipal, à la fois en qualité de Présidente du SYTRAL, mais aussi en qualité d'Adjointe au Commerce. Je connais votre capacité de mobilisation et de proximité avec les commerçants. C'est pourquoi je vous invite à venir avec moi faire la tournée des commerçants du 3^e, votre arrondissement, et du 6^e, mon arrondissement, afin de constater sur le terrain les difficultés qu'ils ont rencontrées et de leur témoigner, comme je l'ai déjà demandé le 14 novembre 2016, de la considération et du soutien que la Ville de Lyon doit à ses forces vives.

Face à ce dossier, comme à son habitude, notre groupe votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. BRUMM : Merci, Mme Roux de Bézieux. Je crois que Mme Fouziya Bouzerda, qui se sent attaquée, veut vous répondre.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Alors, Mme Bouzerda ne se sent pas du tout attaquée, elle se sent interpellée, légitimement, et elle va répondre, tout simplement.

Sur le C3, nous ne sommes pas en Comité syndical, ce n'est pas ici que nous allons refaire des arbitrages qui sont entérinés. Il y a une affirmation politique aujourd'hui, qu'il faut améliorer la cadence de cette ligne, qu'il faut améliorer sa régularité, qu'il faut nous permettre aussi de partager efficacement l'espace public, qu'il faut permettre aussi à ceux qui circulent à pied de circuler, notamment de déambuler sur des larges trottoirs plus agréables, avec une végétation plantée et avec un double site propre. C'est une affirmation politique d'une ligne structurante, en site propre.

C'est aussi l'occasion d'expliquer, qu'en cas de travaux de cette ampleur, nous sommes souvent en enquête publique, nous sommes souvent sur des mécanismes de préemption, des mécanismes qui forcent un peu la volonté des riverains. Dans le cadre de cet aménagement, il est bien indispensable de mettre en œuvre ces ouvrages.

La première solution est bien évidemment de souligner l'agrément des copropriétaires, mais, pour chaque dossier qui met en cause des collectivités de propriétaires privés, nous ne parvenons, en tout état de cause, jamais à recueillir l'unanimité, à recueillir dans un temps suffisant l'accord des copropriétaires, puisqu'ils statuent dans une assemblée générale qui est annuelle. Si nous attendions chaque approbation, nous pourrions y passer une décennie. Par conséquent, parce que c'est un intérêt général majeur, de faire en sorte que cette ligne fonctionne et soit correctement électrifiée et éclairée, il y a une enquête publique. C'est un gage de protection. C'est une procédure indispensable et, en même temps, protectrice. C'est donc pour cela que la présente délibération est soumise à la Ville de Lyon et à ses conseillers pour approbation.

Par ailleurs, sur la concertation des commerçants, vous savez, vous l'avez souligné, que je me suis particulièrement mobilisée à une époque où je n'étais pas Présidente du SYTRAL. Nous avons avec le SYTRAL, qui a fait preuve de beaucoup d'intelligence et de compréhension, travaillé sur le cours Lafayette, pour permettre, à la demande des commerçants, dans un premier temps, d'augmenter le nombre d'aires de livraison, des aires de livraison mieux aménagées. Nous avons également organisé des temps d'information avec une personne dédiée au SYTRAL au projet C3, qui permet d'accompagner les commerçants. Nous avons également réalisé un certain nombre de réunions, auxquelles ont été conviés l'ensemble des professionnels des entreprises, la Présidente du SYTRAL à l'époque, Mme Guillemot, moi-même et les commerçants, à l'occasion de la réouverture du tronçon qui était fermé du SYTRAL. Nous avons également obtenu la prise en charge de l'ensemble des illuminations de l'année dernière, ainsi que la prise en charge des frais de l'expert qui accompagne les commerçants à l'occasion de leur dépôt, pour ceux qui souhaiteraient le faire, de demande d'indemnisation, s'ils estiment qu'ils ont subi une perte de chiffre d'affaires. Je suis déjà allée – je vous remercie de m'y inviter, j'y retournerai – à la rencontre des commerçants et de leur Président. Nous avons déjà pu établir un premier bilan sur l'impact pour eux, très inégal en fonction de commerces, très inégal en fonction de la diversité des commerces, en fonction de leur ancienneté. Il nous a permis de faire un point d'étape. Ceux qui estiment qu'ils ont pâti de manière importante de ces travaux ont été invités à constituer un dossier de demande d'indemnisation, auprès d'une commission spécifique organisée au SYTRAL. Nous avons d'ailleurs ici M. Guillon qui est membre de cette commission, et qui sera particulièrement vigilant lors de l'analyse des dossiers. Toutes les garanties et tous les moyens ont été mis en œuvre, justement, pour faciliter et accompagner les commerçants. Chaque commerçant qui me sollicite même individuellement

est reçu par mes soins. Je vais souvent à leur rencontre sur le cours Lafayette et je continuerai bien évidemment, parce que les commerçants trouvent auprès de leur Adjointe au Commerce, et donc de la Présidente du SYTRAL, considération et respect.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre).

(Mme Faurie-Gauthier ne prend pas part au vote).

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3439 - Lyon 4^e – Acquisition d'une parcelle de terrain de 50 mètres carrés située 83 grande rue de la Croix-Rousse auprès des Hospices Civiles de Lyon – El 04115 – Numéro d'inventaire 04115T003-01 – Opération 04115001 «Jardin Rosa Mir – Restauration» - Adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2009-1 «Divers aménagements espaces publics et verts 2008-2014», programme 00012

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, M. Geourjon, pour 5 minutes.

M. GEOURJON Christophe : M. le Maire, merci.

À l'occasion de cette délibération concernant les HCL, je souhaite évoquer de nouveau la situation du centre des brûlés Pierre Colson. Lors du Conseil municipal du 18 juillet dernier, j'avais attiré votre attention sur les grandes difficultés de mise en route du centre, résultat de la fusion des centres des brûlés des hôpitaux Saint Joseph-Saint Luc et Édouard Herriot, au sein d'un groupement de coopération sanitaire (GCC).

Lyon est une place forte en matière de soins des victimes de brûlures. Il est bon de rappeler que le premier centre de traitement des brûlés d'Europe a été créé en 1952 dans le 7^e arrondissement, au sein du centre hospitalier Saint Luc, centre devenu quelques années plus tard centre collaborateur de l'OMS. Plus récemment, le centre des brûlés de Saint Joseph-Saint Luc a continué à innover en participant à des projets européens et en développant un outil de télé-médecine, permettant d'améliorer le service public en réduisant les prises en charge hors filière.

Le nouveau centre Pierre Colson a accueilli ses premiers patients le 15 mai dernier. Dans le même temps, le personnel hospitalier de Saint Joseph-Saint Luc a pris ses fonctions au sein de cette nouvelle structure. Au total, ce sont donc une équipe d'anesthésistes-réanimateurs, une équipe chirurgicale et une trentaine d'infirmières et d'aides-soignantes qui sont arrivées à HEH pour contribuer avec leurs collègues des HCL à bâtir ce nouveau centre des brûlés.

Six mois après le démarrage de ce centre, qui avait pour ambition d'être le premier centre européen de traitement des brûlés, force est de constater que ce regroupement est un échec :

- Un échec en premier lieu vis-à-vis des patients, du fait notamment de problèmes de moyens, d'organisation et de locaux. Je suis à votre disposition, M. le Maire, M. le Président des HCL, pour évoquer en privé ces points plus en détail.

- Un échec également au niveau des ressources humaines, puisque la quasi-totalité du personnel médical, issu de Saint Joseph-Saint Luc a demandé sa réintégration dans les services de Saint Joseph-Saint Luc. C'est le cas des infirmières et aides-soignantes, pour beaucoup après des arrêts maladie pour cause de souffrance psychologique au travail. C'est aussi le cas pour la totalité de l'équipe chirurgicale et la moitié de l'équipe d'anesthésistes-réanimateurs.

- Un échec financier enfin, puisque le service des brûlés de Saint Joseph-Saint Luc contribuait positivement au budget de l'hôpital (à hauteur de 856 000 euros en 2016), alors que le centre Pierre Colson, bien que moins doté en personnel médical, est déficitaire.

Lors d'une récente réunion, la Direction des HCL a reconnu officiellement l'échec de ce projet, faisant du groupement de coopération scientifique une coquille vide. Quel gâchis ! La création du centre Pierre Colson était pourtant une bonne idée. Elle était même soutenue à l'origine par l'ensemble du personnel, et notamment par les professionnels de Saint Joseph-Saint Luc. Mais, dans une fusion, l'objectif doit être de retenir le meilleur des pratiques de chaque entité d'origine et de construire un nouveau projet commun.

Les HCL ont actuellement un autre dossier délicat : le regroupement des activités de greffes hépatiques. Après un premier déménagement, il y a 10 ans, et une tentative de regroupement partiel de l'activité à l'hôpital de la Croix-Rousse, aujourd'hui, il semblerait que l'objectif soit un regroupement total au sein de l'hôpital Édouard Herriot. Ce futur déménagement a même été donné comme justification à l'impossibilité de relocaliser à HEH le service de chirurgie réparatrice, spécialité pourtant indispensable pour soigner les brûlés. Il n'était en effet pas possible d'enlever deux services de l'hôpital de la Croix-Rousse.

M. le Maire, les élus UDI sont convaincus que nous ne devons pas rester figés dans des organisations préexistantes, mais aller vers des structures dynamiques, adaptées aux besoins et au contexte. Atteindre une taille critique permet des économies d'échelle, permet également des investissements plus lourds, mais cela peut aussi aboutir à de l'inertie, de l'entropie, des problèmes de communication, qui sont source d'échec.

Pour nous, le succès de la mutualisation passe par la déconcentration. Passer d'une organisation pyramidale à une organisation en réseau est probablement un des défis majeurs que vont avoir à relever les HCL dans les prochaines années. Il nous paraît indispensable que chaque hôpital, chaque site, puisse bâtir avec l'ensemble du personnel un projet stratégique de développement, et que la Direction de ce site ait suffisamment d'autonomie et de légitimité au sein des HCL pour le mettre en œuvre.

En conclusion, je voudrais également vous féliciter pour votre récente élection en tant que Président du Conseil de surveillance des Hospices Civiles de Lyon. Je ne doute pas que votre parcours professionnel et votre expérience de chirurgien et médicale permettront ces évolutions au sein des HCL.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci de cette intervention, M. Geourjon.

J'avais déjà eu l'occasion de vous dire que je n'aurais rien ajouté. J'ajouterai simplement un point aujourd'hui. Ce rapprochement, qui n'est pas une fusion – c'est justement ce que nous n'avons pas voulu –, mais un groupement de coopération sanitaire, où chacun amenait sa charge et ses actifs, en hommes et en moyens. J'ai été vraiment à l'origine de ce projet. Je n'ai pas toujours été entendu, ni dans mon propre ancien hôpital ni aux Hospices. C'est un sujet que nous avons lancé en 2006. Je suis évidemment très navré de la tournure donnée à cette nouvelle organisation. Je dois avoir, sur les deux sujets, une rencontre prochaine avec la Direction des HCL. C'est bien dommage. Quant à la greffe, j'ai rendez-vous également cette semaine avec les équipes chirurgicales. À suivre, donc. J'espère que nous trouverons de meilleures solutions dans l'avenir et dans un avenir proche.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3444 - Relocalisation de l'EAJE Farandole – 12, rue du Jardin des Plantes – angle rue Terme à Lyon 1^{er} – Opération 01055001 – Modification du marché de travaux I0348 : démolition - maçonnerie

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Perrin-Gilbert, pour 3 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3432 - Palais Guimet – Restructuration – 28, boulevard des Belges à Lyon 6^e – Opération n° 06031001 – Lancement des études de l'opération – Vote de l'autorisation de programme et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2 – Programme 00005

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : M. le Maire, Mes chers collègues,

Par cette délibération, la Ville de Lyon lance l'important et emblématique chantier de réhabilitation de l'ancien Musée Guimet, dans le 6^e arrondissement, par la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre par voie de concours. Ce bâtiment de plus de 9000 mètres carrés et 1300 mètres carrés de sous-sol est ancré dans la mémoire des Lyonnais par son histoire et ses usages successifs, dont je vous fais grâce ce soir.

Gérard Collomb et vous-même avez souhaité qu'il conserve une vocation culturelle affirmée, à la fois artistique et créative par les Ateliers de la Danse, mais aussi patrimoniale et scientifique, par l'installation du service d'Archéologie de la Ville de Lyon, avec ses bureaux, laboratoires, salles d'étude et de conservation, ainsi que son dépôt de fouilles dans les sous-sols qui abritaient précédemment les collections du Musée.

Rappelons que les Ateliers de la Danse seront un lieu de production, de résidence et de création, sous forme de trois espaces de travail supplémentaires pour la Maison de la Danse, dont un grand studio de création-production, pouvant servir à la diffusion avec accueil du public, et un studio dédié aux pratiques amateurs.

En termes de méthode, rappelons que le projet a été inscrit à la PPI de notre Ville en juillet 2015. De nombreuses études ont été conduites depuis fin 2015 et jusqu'à ce début d'année 2017 :

- d'une part, une étude patrimoniale, pour mieux appréhender les possibilités d'évolution du bâtiment, en lien avec les deux programmes d'activité spécifiques. Elle a permis de recenser les éléments patrimoniaux remarquables, ainsi que les points de vigilance soulevés par l'état sanitaire. Les enjeux de conservation et de transformation ont ainsi pu être hiérarchisés, bien évidemment en lien avec le service des ABF ;

- d'autre part, une étude de programmation, conduite en lien avec les deux futurs utilisateurs du bâtiment. Outre la définition des espaces nécessaires et leur organisation, le phasage de l'opération a été travaillé et optimisé, ainsi que l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

En termes de budget d'opération – c'est un point important – et compte tenu de ce calendrier, l'estimation prévisionnelle inscrite à la PPI en 2015, donc préalablement aux études patrimoniales et aux études de programmation, a été actualisée. En effet, ces estimations financières ont été précisées pour intégrer les impératifs de reprise des carrières, d'aménagement des différents espaces, ainsi que les prescriptions de l'ABF en termes de restauration de ce patrimoine emblématique de notre Ville. Le montant total estimé est donc désormais de 26 millions d'euros.

Je rappelle que l'État s'est engagé à soutenir ce projet à hauteur de 4,5 millions d'euros. L'engagement de la Région a également été discuté, mais son montant financier n'est pour l'instant pas confirmé.

En termes de calendrier de mise en œuvre de cette opération, rappelons que le bâtiment a été restitué à la Ville de Lyon par la Métropole, le 12 janvier 2017, suite au transfert des dernières collections de l'ancien Musée Guimet vers le Musée des Confluences. Le concours a été lancé en septembre, avec une première phase de sélection de trois équipes dans quelques jours. Le choix de l'équipe lauréate aura lieu en mai 2018. Le marché sera notifié en juillet l'année prochaine, avec une année d'étude, de conception, ainsi que le dépôt du permis de construire. La consultation des entreprises aura lieu à la rentrée 2019 et le démarrage effectif des travaux au tout début de l'année 2020. Je précise que le chantier sera interrompu, comme nous nous y étions engagés, en septembre 2020, afin d'accueillir les événements de la Biennale de Danse, en préfiguration des futurs ateliers. La livraison définitive du bâtiment est prévue pour fin 2021.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. Une intervention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, M. Remy.

M. REMY Arthur : Vous le savez, notre groupe est particulièrement attentif au devenir du patrimoine municipal, et, généralement, le commentaire n'est pas très élogieux. Habituellement, nous déplorons une forme de grande braderie immobilière, au profit d'intérêts privés, bien plus qu'au profit de l'intérêt général, au coup par coup et sans réelle vision globale. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'un article du média en ligne MédiaCité, dans lequel nous apprenons que le constat est partagé par plusieurs formations politiques présentes sur ces bancs.

Alors, pour une fois, nous nous réjouissons.

Nous nous réjouissons tout d'abord parce que, malgré le mauvais état du Musée Guimet, vous ne le vendez pas.

Nous nous réjouissons ensuite, parce que vous faites ce que nous vous conseillons de faire à longueur de Conseil municipal : vous restructurez ce bâtiment pour réaliser un nouvel équipement municipal. Comme quoi, c'est possible ! C'est possible de ne pas toujours vendre les bâtiments de notre Ville. C'est possible d'utiliser un patrimoine désaffecté pour permettre l'adaptation du service public en fonction de ses besoins et de son évolution.

En effet, rappelons les origines du projet des Ateliers de la Danse dans le Palais Guimet. Étriquée dans ses actuels locaux, la Maison de la Danse nécessite son extension pour intégrer les standards en matière de création de danse contemporaine. Dominique Hervieu, sa Directrice, nous alerte : pour rester une institution à la pointe dans le domaine, la Maison de la Danse doit s'agrandir.

La première hypothèse était alors la création d'une nouvelle Maison de la Danse, dans la deuxième tranche d'urbanisation du quartier de la Confluence. Cela nous posait deux problèmes :

- d'abord, cela signait la mort d'un équipement culturel dans un arrondissement populaire, et notre groupe s'y était alors opposé ;
- ensuite, cela entraînait une concentration des équipements de rayonnement métropolitain en Presqu'île.

Cette hypothèse, vous ne la retenez pas, car elle est trop coûteuse, dans un contexte de diminution des dotations aux collectivités territoriales. Et nous avons heureusement évité une dépense dispendieuse qui aurait affecté l'ensemble du plan de mandat, un équipement évalué, dans ses premières estimations à 100 millions d'euros. Sur 600 millions d'euros d'investissement sur le mandat, c'était beaucoup !

Vous changez alors votre fusil d'épaule : vous mobilisez les ressources du patrimoine municipal et proposez la solution que nous délibérons aujourd'hui. Vous faites ici un choix beaucoup plus raisonnable et nous le saluons.

Finalement, les nouveaux Ateliers de la Danse dans le Palais Guimet sont le cas d'école d'une opération immobilière et urbaine réussie. Elle démontre en quoi nous avons besoin de patrimoine municipal et en quoi il est important de ne pas le brader à tout-va. Il est important, car il est une source d'adaptabilité pour notre Ville. Il est important pour les usages d'aujourd'hui, mais aussi pour ceux des générations futures.

Nous nous réjouissons donc de ce choix, mais nous restons vigilants. Nous espérons en effet que ce nouvel équipement ne soit pas trop excluant pour ses futurs publics. Nous espérons que les Ateliers de la Danse pourront demain ressembler à un lieu comme le 104 à Paris. Car la danse est un art qui associe les cultures, les origines sociales, la danse est et doit rester une pratique artistique qui permet les brassages. C'est ce qu'offre le Défilé de la Biennale de la Danse, moment spectaculaire où les quartiers de notre agglomération se réunissent, moment que nous espérons voir perdurer dans un lieu comme le Palais Guimet.

Nous restons enfin vigilants sur le jeu de dominos immobiliers que peut provoquer ce projet. En effet, bien que nous partagions le constat qu'il faut trouver un lieu plus décent pour le service Archéologie, nous restons interrogatifs sur le devenir du bâtiment de l'ancienne École des Beaux-Arts, situé rue Neyret dans le 1^{er} arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, M. Remy. Comme quoi, tout est possible avec un peu d'efforts. Nous ne le faisons que pour les habitants du 6^e. Vous savez bien que nous ne le faisons que pour le 6^e.

Je passe la parole au groupe UDI et apparentés, Mme Lévy.

Mme LÉVY Fabienne : Merci, M. le Maire.

Seulement pour les habitants du 6^e, je ne l'espère pas, mais pour tous les Lyonnais et les Lyonnaises, même si je suis élue du 6^e.

Le Musée Guimet, c'est le mammoth de Choulans. C'est un peu mon enfance. En 1879, quand mon arrière-grand-père l'inaugurait aux côtés de Jules Ferry, on se disait que c'était – je suppose – un magnifique endroit. Puis, il est devenu une patinoire. Édouard Herriot a regretté d'avoir

fait la bêtise de transférer toutes les collections à Paris. Bref, en 1955, la grêle tombe sur la grande salle et le Musée restera fermé jusqu'en 1962. Heureusement, le Conseil général était là et le bail emphytéotique a permis à tout cela de vivre plus ou moins jusqu'en 2007.

Vous décidez, M. le Maire, d'en faire une annexe de la Maison de la Danse. Loïc Graber nous a expliqué cela avec beaucoup d'enthousiasme. Nous créons également des locaux pour les services de l'Archéologie. Bref, Dominique Hervieu est emportée par une fougue formidable, elle pense que tout est possible ici, et nous aussi, d'ailleurs.

M. le Maire, vous n'étiez qu'Adjoint à la Culture en 2016 – brillant adjoint à la Culture –, vous évoquiez le coût des travaux, entre 15 et 20 millions d'euros. À cette époque, le financement tripartite avait l'air tout à fait équitable, parce que la Ville donnait 50 %, la Région 20 % et l'État 30 %. Un an plus tard, la note s'est alourdie et l'Adjoint à la Culture nous a expliqué pourquoi la note s'alourdissait, mais elle s'alourdit néanmoins pour les Lyonnais et les Lyonnaises. La délibération évoque donc un montant de 26 millions d'euros, hors le mobilier, et donc hors les boissons.

Le financement tripartite est quant à lui un peu compromis, puisque l'État ne s'engage qu'à hauteur de 4,5 millions d'euros, ce qui ne fait plus que 17,3 % du budget global, et la Région, nous n'en savons, et vu les derniers événements, nous nous faisons un peu de souci.

Ce sont donc au minimum un peu plus de 10 millions d'euros que la Ville devra trouver et assumer financièrement ce dossier, pour lequel nous sommes enthousiastes, mon groupe et tout le monde avec. L'enveloppe de la PPI concernant les projets Culture se voit donc grevée de 20 millions d'euros pour ce seul projet sur les 60 fléchés pour ce mandat.

Notre question est de savoir où vous trouverez le financement de ce surcoût. Nous supposons que vous allez peut-être chercher ailleurs, auprès de l'Europe ou de la Métropole, ou décider que les financements se feront dans un autre mandat, pour d'autres projets. Mais, comme vous l'avez dit, M. le Maire, la phrase du budget que vous avez appréciée est de dire que la prévisibilité dans la gestion est un critère majeur, et il faut vivre dans une ville réelle – je fais des petits raccourcis. Alors, comme nous ne voulons pas qu'au détour d'une délibération d'actualisation des autorisations de programmes et d'engagements, d'autres projets disparaissent, nous voudrions savoir comment vous allez financer ce magnifique projet.

Étant élu du 6^e arrondissement au passage, je pense à des sujets qu'il ne faudrait pas abandonner, comme la rénovation des petites serres de la Tête d'Or ou le cours Vitton, la place de l'Europe.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, M. le Maire, M. Blache, pour 3 minutes.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je vais faire court, tout a été dit.

M. le Maire, Chers collègues,

Je me souviens, M. le Maire, vous étiez Premier Adjoint à la Culture et vous m'avez appelé un matin, en me disant : « Nous avons trouvé une solution pour le Musée Guimet. » J'étais ravi effectivement de cette annonce pour trois raisons, elles ont été évoquées. D'abord, on évitait à la Ville de Lyon de s'engager dans un budget très important à la Confluence, qui ne correspondait pas aux finances futures. On conservait la Maison de la Danse dans le 8^e, lieu emblématique depuis 1968, relancée en Maison de la Danse, sous l'impulsion de Guy Darnet en 1992. Je trouvais ça dommage de sortir du 8^e ce lieu. Nous permettions au Musée Guimet de trouver une nouvelle vie après 10 ans de fermeture, qui est un vrai problème pour ce quartier, dans ce secteur, où ça se détériore, en installant les Ateliers de la Danse, et en permettant notamment à Dominique Hervieu de pouvoir continuer à produire ses spectacles à la hauteur de son talent. Tout est parfait.

Aujourd'hui, je suis un peu plus inquiet – un peu plus, pas beaucoup, nous allons trouver des solutions. J'ai proposé sur ce type de projets que nous cherchions en priorité un partenariat privé-public, pour s'assurer et se garantir une partie du financement. Vous voudriez tout garder, mais ce n'est pas toujours facile de tout garder. Il y a, à un moment donné, une réalité économique. Cela n'a pas été possible pour le moment effectivement. J'axe sur ce sujet. 26 millions d'euros de budget, c'est un budget important. Aujourd'hui, si nous voulons assurer sa réalisation, je pense que nous trouverons des solutions, et continuer à apporter aux Lyonnais des services publics de proximité. J'insiste un peu là-dessus. Il faut, lorsque cela est possible, étudier systématiquement une solution de partenariat privé-public, ce qui n'est pas toujours le cas, ce qui est assez difficile. Mais, lorsqu'on peut le faire, il faut le faire, car l'avenir sera de plus en plus contraint, surtout en apportant des équipements de proximité aux Lyonnais.

Vous avez dit toute à l'heure gouverner, c'est prévoir. Je partage votre avis. Je vous propose de compléter : prévoir, c'est déjà agir, pour réunir tous les atouts dans la réussite de cette reconversion.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Le groupe Socialiste, Radical et apparentés, M. Maleski, 4 minutes.

M. MALESKI Jérôme, Adjoint : Nous sommes, avec cette délibération, appelés à nous prononcer sur le lancement des études pour l'aménagement d'un lieu unique, connu de tous les Lyonnais, le bâtiment de l'ex-Musée Guimet, situé dans le 6^e arrondissement.

Outre des qualités architecturales certaines, sa surface est impressionnante, puisque l'ensemble fait plusieurs milliers de mètres carrés. Si la Ville a été propriétaire du tènement depuis 1911, les dernières décennies ont vu plusieurs collectivités gérer le lieu, le Conseil départemental du Rhône et la Métropole. Cette dernière a restitué la gestion à la Ville de Lyon le 12 janvier dernier, comme M. l'Adjoint à la Culture nous l'a rappelé.

Du musée, il ne reste plus rien, puisque le Département du Rhône a décidé de transférer ses collections dans le nouveau Musée des Confluences. Il fallait donc trouver une nouvelle destination de prestige à ce bâtiment chargé d'histoire. C'est pour cela que la Ville de Lyon a voté, dans le cadre de la PPI, le projet de reconversion du Musée Guimet. La vocation culturelle du lieu est confortée, puisque c'est la Maison de la Danse et le service Archéologie de la Ville de Lyon qui vont s'installer. L'Atelier de la Danse va être un lieu de production, de travail, de résidence et de création. C'est un deuxième lieu pour la Maison de la Danse, en complément du 8^e arrondissement. Cet atelier comprendrait une salle de création-production pouvant servir à la diffusion, avec la création de plusieurs centaines de places, un studio de répétition pour les compagnies, et un studio de répétition priorisé aux pratiques amateurs. Cet atelier permettra également de faire trois créations d'envergure par an, 20 levers de rideau jeune public. Cet ensemble est prévu sur une surface totale d'environ 3400 mètres carrés, car, en plus des studios, il y aura des locaux annexes, des espaces d'accueil du public et des locaux administratifs.

Quant à la seconde implantation, il s'agit du service archéologique de la Ville de Lyon, l'un des plus réputés de France, avec l'installation de bureaux, de laboratoires, mais aussi de réserves, indispensables au fonctionnement de ce département de la Ville.

Nous avons là une occasion unique de conforter la vocation culturelle du lieu, avec, entre autres, un projet fort d'atelier dédié aux pratiques de danse amateurs, ce qui est assez unique, il faut bien le reconnaître. Pensons au plaisir de tous ces amateurs, qui auront la chance de croiser dans le même lieu qu'eux des professionnels confirmés et reconnus. Le 6^e arrondissement va pouvoir ainsi bénéficier d'un équipement unique, qui va rayonner à l'échelle métropolitaine, régionale, voire nationale. Deux grandes institutions vont s'installer dans ce bâtiment. De cela, nous devons nous réjouir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Quand nous avons inscrit 20 millions d'euros, c'était sous réserve des études. Au moment où nous les avons inscrits, nous ne disposions pas d'une connaissance précise de l'état du bâtiment. Quelque part dans nos têtes, les 25 millions d'euros étaient, je le pense, pressentis, mais nous avons inscrit dans cette PPI ces 20 millions d'euros. Nous sommes partis avec l'État et la Région sur la répartition de la charge. La Région n'a pas fait savoir qu'elle se décrochait de la Maison de la Danse, alors que nous avons pu discuter ou pas d'ailleurs sur d'autres sujets. Je n'ai pas d'argument pour penser que la Région se retirerait. Ce n'est pas seulement un Atelier de la Danse, c'est la Biennale de la Danse. Cette Ville a pris une position remarquable. L'État considère que la danse, dans sa vision globale, y compris la création et les résidences, et que les créateurs doivent venir. Autrement, nous deviendrions un parking des créations qui seront ailleurs. Ce n'est pas ce que nous voulons. C'est bien cette ambition, à la fois pour la Ville, la culture, le rayonnement de la Ville, à laquelle nous attaquons.

Vous avez raison de soulever et de me resserrer les termes qui étaient ceux de l'étude de la notation de Standard&Poors. Je répondrai : là où il y a une volonté, il y a un chemin. Faisons le pari que le politique qui est là va essayer de trouver. Rien n'est à exclure, y compris ces participations avec le privé. Je pense que ce projet n'est pas seulement de la Ville, il est aussi à dimension nationale. Nous avons un peu de temps devant nous – je n'ai pas dit beaucoup de temps – pour résoudre cette question du budget, encore une fois, qui était pressentie.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

M. GUILLAND Stéphane : M. le Maire, je n'ai pas réagi à chaud tout à l'heure quand vous avez demandé aux élus de cette Assemblée, et particulièrement aux élus d'opposition d'avoir un comportement républicain. Je veux simplement faire remarquer qu'il est 21 heures, qu'il reste 48 délibérations à adopter ou à refuser d'ailleurs, et que, sans la présence des élus d'opposition, du groupe UDI, du groupe GRAM ou du groupe Les Républicains, votre majorité que vous ne tenez pas – nous l'avons constaté en Commission Finances – ne réunirait pas le quorum.

M. le Maire, je rappelle qu'il appartient à la majorité d'assurer le quorum d'une assemblée, et pas à l'opposition. Par ailleurs, le comportement républicain, nous savons aussi l'avoir et nous avons un certain sens du devoir. À un moment, je pense qu'il faut que chacun fasse amende honorable. Je remerciais chacun d'être rapide, pour que nous puissions finir à une heure décente.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Le quorum n'est pas seulement physique. Vous savez bien qu'il y a des délégations. Il est aussi par délégation.

M. GUILLAND Stéphane : Ne jouons pas avec les mots. Ayez un comportement républicain et avancez, s'il vous plaît.

Je vous le fais remarquer de façon polie et concise.

M. LE MAIRE : Je veux bien que ma remarque sur le comportement républicain vous soit restée en travers de la gorge. Ce n'est pas une manière de me chercher des poux sur un autre. Nous sommes d'accord. Nous allons essayer d'aller vite, M. Guillard. J'ai pris acte de vos propos.

2017/3429 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : association Les Clés de la Lune (A Thou Bout D'Chant) – CNSMD de Lyon – Piano à Lyon – Espace 6 MJC – Collectif lyonnais d'Artistes Polyvalents – CRR de Lyon – Mairie du 1er arrondissement – association Qui Fait ça ? Kiffer ça ? – association Une Souris Verte – association Polydom Soins – Théâtre des Clochards Célestes – Mairie du 3e arrondissement – association La Clé des Chants – Rotary-club de Lyon Part-Dieu – les Boutiques de Montchat – Conseil de quartier Haut et Cœur des Pentes (Mairie du 1er arrondissement) – association Quai du Départ – Montant total des exonérations : 21 403,49 euros HT

2017/3431 - Lyon 9^e – Construction du groupe scolaire Joannès Masset – Opération n° 09338002, avenue Joannès Masset – Lancement de la phase travaux de l'opération, adaptation du montant de l'AP et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2011-3, programme 00006

2017/3433 - Lyon 5^e – Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la société DALKIA en vue de l'exploitation d'un réseau de chauffage sis 89 avenue Barthélémy Buyer – EI 05 129

2017/3434 - Lyon 9^e – Régularisations foncières par la SERL au profit de la Ville de Lyon – EI 09017 numéro d'inventaire 09017 T 001-01 – EI 09331 numéro d'inventaire 09331 T 002-01 – EI 09014 numéro d'inventaire 09014 T 001-01 – EI 09328 numéro d'inventaire 09328 T 002-01 – EI 09156 numéro d'inventaire 09156 T 005-01, 09156 T 006-01, 09156 T 008-01 – EI 09018 numéro d'inventaire 09018 T 002-01 – Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

2017/3436 - Contribution de la Ville de Lyon à l'extension du réseau public de distribution d'électricité suite à autorisations d'urbanisme – Réévaluation du montant de l'opération n° 600ERDF « Extension et renforcement des réseaux ERDF », révision et affectation complémentaire de l'autorisation de programme n° 2011-2, programme n° 00016

2017/3437 - Lyon 7^e – Acquisition par la Ville de Lyon à l'euro symbolique des parcelles constituant l'emprise du parc public Mazagran, sises rue Jangot, rue capitaine Robert Cluzan, rue Mazagran, rue Montesquieu et rue Sébastien Gryphe à la Métropole de Lyon – EI 07275 – Numéro d'inventaire 07275T002-01 – Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », AP 2015-1, programme 00020

2017/3438 - Lyon 3^e – Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Rochemaix – EI 03388 – Numéros d'inventaire 03388B007 et 03388B008 – Opération 03388006 – Adaptation de l'autorisation du programme et vote de l'affectation d'une partie de l'AP 2012-1 – Programme 00012

2017/3440 - Lyon 3^e – Contrat de sous-location temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Frères d'Armes Honneur et Patrie, portant sur les locaux sis 279 rue André Philip, propriété de GrandLyon Habitat – EI 03 382

2017/3441 - Lyon 8^e – Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit non constitutive de droits réels, accordée par la Ville de Lyon au profit d'ENEDIS sur la parcelle bâtie cadastrée BH 46, située 51 rue Varichon – EI 08014

2017/3442 - Lyon 8^e – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit non constitutive de droits réels, accordée par la Ville de Lyon au profit d'ENEDIS sur la parcelle bâtie cadastrée AW 18, située 12 place André Latarjet – EI 08037

2017/3443 - École élémentaire Jean Zay – Travaux de mise en conformité du rez-de-chaussée bas – 11, rue Jean Zay à Lyon 9^e – Lancement de l'opération 09005533 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'ensemble de ces dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3430 - Réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs des cimetières – Lancement de l'opération 60022015 – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 20012

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3393 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la société TOTAL SA

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : M. le Maire,

Cette délibération est d'abord pour moi l'occasion de rappeler la très grande et belle exposition à venir, Los Modernos – Dialogue France-Mexique, qui se tiendra au Musée des Beaux-Arts du 2 décembre prochain au 5 mars 2018. Je tiens ici aussi à saluer le travail de Sylvie Ramon et de l'équipe du Musée des Beaux-Arts, en pleine finalisation de cette exposition, dans des conditions difficiles, liées notamment au tremblement de terre du 19 septembre dernier au Mexique.

Je vais aller vite, mais je vous remercie de votre attention quelques minutes.

Cette délibération vise à approuver le mécénat de la Fondation Total – et j'insiste bien sur la Fondation Total – à travers un don de 80000 euros, fléché pour cette exposition. La Fondation Total soutient régulièrement le Musée des Beaux-Arts depuis 2011. Si les contreparties sont habituelles pour ce genre de mécénat, il faut souligner que ce partenariat permet en grande partie au Musée des Beaux-Arts d'accueillir, via des visites guidées spécifiques, un public éloigné du Musée, souvent en situation d'exclusion sociale. Ces publics sont identifiés en lien avec les acteurs associatifs des domaines de l'insertion, du logement, de la culture, etc.

Pour votre mémoire, en 2012, pour l'exposition Émile Guimet et l'Égypte antique, le mécénat de la Fondation Total a permis d'accueillir 300 personnes dans ces situations. En 2014, pour l'exposition Jacqueline Delubac, le choix de la modernité, le mécénat de la Fondation Total a permis également d'accueillir 300 personnes.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission Culture.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole demandé par le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Perrin-Gilbert, pour 4 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Sans doute moins.

M. le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers, M. l'Adjoint,

Nous nous réjouissons également de cette magnifique exposition à venir au sein du Musée des Beaux-Arts, mais nous avons pris acte en début de séance du rapport annuel en matière de développement durable à Lyon, avec de forts engagements en matière d'environnement. Alors que nous avons pris acte de ce rapport en matière de développement durable, nous devrions voter en fin de séance une convention de mécénat entre notre Musée des Beaux-Arts et certes la Fondation Total, puisque ceci est imposé par les conventions qui permettent le mécénat. Malgré tout, Total reste, au-delà de la convention, la compagnie pétrolière et gazière que nous connaissons.

Nous y voyons plus qu'un paradoxe. Vous comprendrez que nous voterons contre cette convention de mécénat. Nous voyons bien l'intérêt pour Total à apposer son logo sur les supports de communication du Musée, à l'occasion de l'exposition Dialogue France-Mexique, à l'heure où le pétrolier renforce sa présence dans le golfe du Mexique et obtient de nouveaux accords d'exploitation en eaux profondes, à l'heure aussi où il vient d'annoncer son entrée dans le secteur de la distribution de produits pétroliers, avec environ 250 stations-service qui passeront sous la marque Total à Mexico et dans sa région.

En revanche, nous voyons moins l'intérêt pour notre Ville d'afficher sur ses publications le logo de Total, et surtout, nous ne comprenons pas le message politique que nous portons quand nous nous associons à cette entreprise, condamnée l'an dernier à 750 000 euros d'amende pour corruption d'agents publics étrangers lors du procès du détournement du programme de l'ONU, Pétrole contre Nourriture, en Irak, une entreprise dont la politique au Nigéria est régulièrement dénoncée, une entreprise qui participe à un projet pharaonique, d'extraction de sable bitumeux, dans le nord du Canada, une entreprise également qui est dénoncée par Greenpeace pour son projet de forage au Brésil, dans une zone protégée.

Nous voterons donc contre ce projet de mécénat, qui, pour nous, implique et engage notre responsabilité.

M. LE MAIRE : Merci. Rien n'est parfait dans ce monde.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3394 - Approbation de nouvelles conventions de partenariat entre la Ville de Lyon, les Cinémas Lumière et le Périscope Association – Réseau dans le cadre du dispositif de la carte Culture

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable pour l'élargissement à quatre nouveaux partenaires de notre Carte Culture.

M. LE MAIRE : Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Mme Roux de Bézieux, pour 3 minutes.

Mme ROUX DE BÉZIEUX Élodie : M. le Maire, Mes chers collègues,

Vous nous demandez ce soir d'approuver de nouvelles conventions de partenariat entre la Ville de Lyon et différents lieux de culture dans le cadre du dispositif de la Carte Culture.

Bien sûr, nous donnerons un avis positif à ce dossier, qui permet à un très large public de partir à la découverte de lieux de culture cultivant une certaine différence.

Vous souhaitez ouvrir la culture à tous, M. le Maire, nous sommes pour. Malheureusement, de l'intention aux faits, il y a parfois un fossé.

Vous venez en effet de décider de distribuer gratuitement la Carte Culture aux seuls élèves de CP de l'enseignement public. Avec cette initiative, vous créez vous-même une véritable ségrégation à l'accès à la culture entre les élèves de l'enseignement public et ceux du privé.

M. le Maire, vous qui êtes pétri d'une culture de la tolérance, comment pouvez-vous tolérer qu'ici, dans la maison de tous les Lyonnais, l'on décide arbitrairement de qui a le droit ou n'a pas le droit d'avoir un accès facilité à la culture ?

Comment pouvez-vous, M. le Maire, autoriser qu'ici, on fasse une différenciation entre les enfants, niant ainsi les fondements de la culture dans laquelle vous avez été élevé ?

M. le Maire, un enfant, c'est celui que l'on accueille. Un enfant, c'est celui que l'on protège. Un enfant, c'est celui que l'on nourrit. Un enfant, c'est celui que l'on élève. Un enfant, c'est aussi celui à qui l'on essaie de donner le goût de la découverte, de la culture, des sons et des mots, du beau.

M. le Maire, les élus Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon, vous demandent que la gratuité de la Carte Culture soit élargie aux élèves de CP des écoles privées sous contrat.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci pour ce commentaire. Nous avons fait ce premier pas. Nous n'avons pas spécialement abordé la question des CP de l'école privée. Je l'entends et pourquoi pas. En tout cas, nous avons prévu une montée en charge progressive, pour ne pas s'adresser seulement aux CP. Pas à pas, nous reverrons cette question. Cela soulève d'autres questions, vous l'imaginez, pas seulement celle de la tolérance.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3403 - Modification de la subvention de fonctionnement à l'Opéra National de Lyon et approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'association Opéra National de Lyon au titre des années 2017 et 2018

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : En complément, et si vous me le permettez, je préciserai que l'accès aux musées et à la Bibliothèque est gratuit pour tous les enfants qu'ils soient scolarisés dans les écoles de la ville ou les écoles privées. Cette Carte Culture Enfants est un coup de projecteur spécifique afin de leur rappeler qu'ils ont accès gratuitement et facilement à nos institutions culturelles.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Granjon pour 4 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Je prendrai un peu moins, je vous rassure.

M. le Maire, M. l'Adjoint à la Culture, M. l'Adjoint aux Ressources Humaines, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vous ai alertés au nom du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire lors du dernier Conseil municipal concernant la situation de l'Opéra, et particulièrement la situation des employés, dont nous payons les salaires, mais qui suivent les règles et les conditions de travail de ce lieu, qui rayonne bien au-delà des frontières de notre Métropole.

Je refais un point sur le management particulier du lieu vivant sous plusieurs statuts : agents de la Ville prêtés à l'Opéra, contractuels de la Ville prêtés à l'Opéra, salariés de l'association, contractuels de l'association, ou encore intermittents du spectacle. Autant de situations qui, vous en conviendrez, posent malgré tout des soucis concernant les instances représentatives du personnel. Comme M. Claisse nous l'a indiqué lors de sa réponse, la Ville passe par un conseiller du droit, la CGT par un avocat, pour savoir qui vote où, ce qui montre la complexité de la situation vécue par les salariés.

Mais je ne m'attarderai pas sur ce sujet. Les personnes dont c'est le travail indiqueront la marche à suivre et poseront les règles afin que les droits au travail de chacun soient respectés.

Mon inquiétude, et j'en avais parlé dans cette Assemblée, concerne les ateliers de confection, j'aimerais savoir si M. Claisse ou quelqu'un d'autre à rencontrer les personnels de tous les niveaux de ce lieu, afin de travailler en concertation avec eux.

Je rappelle l'urgence à agir. La médecine du travail s'inquiète, depuis un moment déjà, pour ces personnels, et ce suite à une saisine de la CSE, qui avait donné lieu à une enquête. Des propositions avaient été émises, mais sans suite des hiérarchies concernées, ce qui, vous en conviendrez, est très inquiétant sur la façon dont l'association traite ses salariés.

Comme vous, M. Claisse et Mme Rabatel, j'ai reçu le mail de M. Fintzl, membre du CHSCT. Ce message est inquiétant. Nous ne pouvons pas fermer les yeux. Les situations de vie au travail paraissent compliquées pour tous, et en particulier pour une personne dont la situation semble à la limite dramatique. Nous ne pouvons plus ignorer ce qui s'y passe, ce serait irresponsable. Si la Ville décide de ne pas intervenir, elle sera pleinement responsable de toutes les situations, même dramatiques, qui pourraient en découler. Nous ne pouvons accepter de baisser ainsi les bras, de détourner le regard, car cela nous rendrait complices des situations désespérantes, vécues par des salariés dont nous avons aussi la responsabilité.

Mesdames et Messieurs les conseillers, nous ne pouvons nous féliciter de la réussite des productions de l'Opéra, aussi formidables soient-elles, si nous ne sommes pas capables d'agir face à la détresse des chevilles ouvrières de l'art, sans quoi aucun spectacle ne serait possible.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire attend donc des réponses et des actes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Mme Balas, pour 3 minutes.

Mme BALAS Laurence : Ce sera simplement une remarque technique. Il serait sans doute utile de revoir complètement la convention-cadre qui lie la Ville de Lyon à l'Opéra de Lyon, qui date de 1993, et l'avenant dont nous discutons ce soir, qui date de 1994, et qui traite de la compensation financière par la Ville des emplois mis à disposition par cette dernière et non pourvus.

Un certain nombre de choses ont changé depuis cette date et cela éviterait ce qui peut ressembler à un bricolage, comme celui auquel nous assistons pour la gestion des emplois vacants.

Dans le même temps, comme ces emplois vacants correspondent, pour une partie importante (les deux tiers, nous a-t-il été dit en Commission), à des emplois non pourvus depuis des années, donc structurellement vacants, il serait utile également de procéder à un nettoyage du tableau des effectifs de la Ville, dans un souci de plus grande transparence et de bonne gestion des relations de la Ville de Lyon avec l'Opéra, qui bénéficie, je le rappelle, d'un transfert en nature et financier de 16 millions d'euros par an, le plus gros financement versé à un organisme extérieur à la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. M. Graber.

M. GRABER Loïc, rapporteur : Un mot pour répondre à Mme Granjon que nous sommes bien conscients des difficultés. La médiation est en cours avec les équipes, à la fois sur la question des couturières et sur celle du lieu de vote. Des échanges sont prévus sur la question du lieu de vote dès le début du mois de décembre entre les avocats des syndicats et de la Ville. Quant à la discussion particulière des couturières, elles sont également prévues avec les équipes. Nous suivons de près ce dossier.

M. LE MAIRE : Pour répondre à Mme Balas très brièvement, vous n'êtes pas sans savoir que le théâtre lyrique dans notre pays a autant de situations baroques, si vous me permettez le terme. C'est un chantier compliqué. Nous l'avons abordé. J'ai essayé de l'aborder en amont. Nous sentons bien que, de toute façon, une période se termine et qu'il va falloir établir de nouvelles règles, mais aucune de ces nouvelles règles ne s'opère à budget constant. Cela a un coût. Le rafistolage est parfois une manière de tenir le choc, à un moment où, je vous le rappelle, un autre partenaire a annoncé la diminution unilatérale. Nous allons donc essayer de stabiliser les budgets. Nous allons essayer de traverser cette période de turbulences, de remettre un peu de sérénité, à tous les niveaux. J'ai bien entendu et je suis aussi très conscient de cela. Avançons.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3465 - Pacte de Cohérence Métropolitain – Mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – Approbation d'une convention de gestion entre la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale et la Métropole de Lyon, relative aux modalités d'exercice de la compétence en matière de lecture publique – Lancement de l'opération n° 99LECPUB, vote et affectation de l'AP n° 2017-2, programme 00005

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission. Il vise à mettre en œuvre la délégation de la compétence lecture publique métropolitaine auprès de notre outil par excellence, à savoir la Bibliothèque Municipale de Lyon.

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Mme Perrin-Gilbert, pour 2 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Vu l'heure tardive et pour ne pas mettre à mal le quorum, je retire mon intervention.

M. LE MAIRE : Je crois que je devine votre vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre).

(Mme Faurie-Gauthier ne prend pas part au vote).

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. C'est la prévisibilité. Je m'y emploie. Merci.

2017/3384 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, la société Bureau 205 et l'imprimerie Chirat, dans le cadre de l'exposition « Logos »

2017/3385 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Université Claude Bernard Lyon 1 – Université ouverte – pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques dans le cadre de la saison 2017-2018

2017/3386 - Seconde programmation financière complémentaire 2017 au titre du volet culture du Contrat de Ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 23 000 euros

2017/3387 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 associations pour un montant total de 132 200 euros sur l'enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) – Approbation de conventions cadres, d'application et mixte

2017/3388 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et le Marché Gare, dans le cadre de l'opération LABEL MARKET

2017/3389 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale de Lyon et la Maison de la Danse, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une installation ludique « Cabane de la danse »

2017/3391 - Approbation de la Charte documentaire de la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale

2017/3392 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon / service archéologique et la Communauté de pays du Voironnais / Musée archéologique du lac de Paladru pour la conduite d'une expertise scientifique

2017/3395 - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment sis 21 rue Roger Salengro à Vénissieux, au profit de l'association Opéra National de Lyon – EI 99004

2017/3396 - Approbation de contrats de cession de droits pour l'exploitation à titre payant des iconographiques et des textes de l'exposition et du catalogue « Lyon sur le divan » des Musées Gadagne

2017/3400 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la fondation SWISSLIFE, dans le cadre d'un programme culturel pour les malades d'Alzheimer

2017/3402 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Archives municipales et le ministère de la Culture et de la Communication en vue de la mise en place du portail francearchives.fr

2017/3404 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5000 euros à la Région Auvergne-Rhône-Alpes – Fonds régional pour l'innovation artistique et culturelle – Célestins, Théâtre de Lyon

2017/3405 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit de la voiture Ford T (numéro d'inventaire 1972-04-12) et du prototype Citroën TPV (numéro d'inventaire 1972-04-22) entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et la Bibliothèque Marie Curie de l'INSA de Lyon, du 4 au 15 décembre 2017

2017/3407 - Demande d'une subvention de fonctionnement de 10000 euros à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre de l'appel à projets « Street Art 2017 » - Musée d'Art contemporain

2017/3408 - Approbation de conventions de mise à disposition à titre gracieux d'espaces du Musée d'Art Contemporain au profit de l'association Entrepreneurs du Monde et de l'ADERLY

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable pour ces 16 rapports.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3390 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de quatre tapisseries, classées à l'inventaire des Monuments historiques et présentées dans l'église Saint-Bonaventure

2017/3406 - Attribution d'une subvention d'investissement de 4 004 euros à l'association Frères d'armes Honneur et Patrie, sise 279 rue André Philip à Lyon 3^e, pour des travaux de sécurité de son local – Approbation et autorisation de signature de la convention afférente

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Ces deux rapports ont reçu un avis favorable de la Commission, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3397 - Fête des Lumières 2017 – Financement et partenariat privé – Conventions de mécénat

2017/3398 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'entreprise Xintiandi (Shanghai)

2017/3399 - Fête des Lumières 2017 – Approbation d’une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Ville d’Épinal, à l’occasion du workshop organisé par l’association 69 – Culture/Future

2017/3401 - Demande auprès de la Métropole de Lyon d’une subvention de fonctionnement de 80 000 euros affectée au projet Théâtre Gallo-Romain de Fourvière pour la Fête des Lumières 2017 – Approbation d’une convention

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : M. le Maire,

Très rapidement, malgré l’heure tardive, laissez-moi vous présenter très succinctement la Fête des Lumières 2017, qui, je l’espère, grâce à la collaboration de tous, sera une formidable édition.

C’est un événement qui touche tous les Lyonnais. Nous y sommes fortement attachés. Notre volonté de revenir à quatre jours permettra au plus grand nombre d’en profiter au maximum.

Cette année, la Fête des Lumières se déroulera dans le même périmètre que l’année dernière, c’est-à-dire au cœur de la Presqu’île, sur la colline de Fourvière, et sur les Pentes de la Croix-Rousse, avec une extension pour atteindre le jardin de la Grande Côte.

Je remercie tout particulièrement Jean-Yves Sécheresse et ses équipes qui réalisent un travail colossal pour assurer la sécurité de ce site, et mettre en lien la Police nationale, la Police municipale, l’armée, les militaires, les différentes forces de l’ordre, les agents de sécurité privée ou encore les pompiers.

La Fête des Lumières est avant tout une sublimation du patrimoine et de l’architecture de la ville, une mise en valeur créative, et des créations qui jouent avec la ville. Cette année, nous allons pouvoir découvrir 76 projets sur 46 sites différents, proposés par 38 artistes, dont 21 sont lyonnais, et qui représentent à eux seuls 22 métiers différents. J’en profite pour remercier les 76 partenaires, qui cofinancent avec la Ville, les différentes œuvres, et qui nous permettent une qualité de programmation.

Cette année encore, nous allons trouver des lieux emblématiques de la Ville, des équipes qui viennent régulièrement nous proposer des créations nouvelles. Nous aurons également l’occasion de découvrir des nouveautés, des nouveaux lieux. Je pense notamment à la façade du Grand Hôtel-Dieu, qui, durant un mois, du 4 décembre au 29 décembre, sera mise en lumière de façon majestueuse. Je pense également à la grande Poste et au clocher de la Charité, sur la place Antonin Poncet, qui, pour la première fois, nous proposera un dialogue créatif entre ces deux monuments. Un certain nombre d’équipes nouvelles viennent participer à la fête, notamment des équipes portugaises, des équipes hollandaises et une nouvelle équipe française sur la gare Saint-Paul.

La Fête des Lumières attire des nouvelles équipes chaque année, car la lumière y est traitée comme nulle part ailleurs. La lumière devient un matériau de création pour tous les artistes.

Je ne peux m’empêcher d’attirer votre curiosité sur l’œuvre que la Direction de l’Éclairage Public va projeter et organiser sur le Centre nautique Tony Bertrand, qui sera simplement magnifique.

La Fête des Lumières fait partie de notre culture. Elle n’est pas hors-sol. Je suis impatient que vous découvriez également l’œuvre de Nathanaëlle Picot, place des Terreaux. Elle s’appuiera sur notre patrimoine, en revisitant à sa façon l’histoire du cinéma.

Pour terminer, rapidement, parce que cette fête, dès son origine, symbolisait l’unité, la solidarité lyonnaise, nous sommes très fiers cette année que, dans le cadre des Lumignons du Cœur, nous puissions soutenir l’association Laurette Fugain, qui lutte contre la leucémie depuis 15 ans. Je vous inviterais, après avoir acheté un lumignon à vous rendre au théâtre antique, sur le site de l’Odéon, pour contempler la magnifique fresque dessinée par, je l’espère, plus de 40 lumignons.

Chers collègues, rendez-vous le 7 décembre. En attendant, tous ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

 COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES – ÉCONOMIE – COMMERCE ET ARTISANAT – TOURISME

2017/3451 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l’interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l’année 2018

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : M. le Maire,

Une délibération somme toute aujourd’hui habituelle de dérogation au travail dominical. Dans le cadre de la loi Macron, il avait été organisé la possibilité pour le Maire de déroger 12 dimanches par an. Antérieurement, nous étions sur une maille de 5 dimanches. Les conseillers ont voté la possibilité de déroger et de permettre, aux commerçants qui le souhaitent d’ouvrir – puisque c’est toujours une possibilité – 12 dimanches par an, avec la volonté de la Ville de répondre à sa politique d’attractivité, de mobilisation pour que nous puissions assurer bien sûr une ouverture culturelle, mais également apporter une réponse à la demande de shopping, puisque c’est le troisième motif de venue des touristes sur notre Métropole et notre Ville. Nous vous avons donc proposé et nous vous proposons également cette année d’adosser toujours notre démarche sur les grands événements et les grands rendez-vous en matière de commerce. Après une concertation à la Chambre de Commerce, réunissant l’ensemble des acteurs du commerce, des associations, des organisations et bien sûr les communes, puisque c’est une consultation à l’échelle métropolitaine, et après avoir sollicité les organisations professionnelles, nous vous proposons de bien vouloir valider cette délibération prononçant la possibilité, à la demande du Maire de Lyon, de pouvoir ouvrir 12 dimanches par an pour la prochaine édition.

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, M. Remy, 2 minutes.

M. REMY Arthur : M. le Maire,

Cette délibération concerne les 12 dimanches du Maire, au cours desquels il est permis d’ouvrir un commerce. Les dates ont été définies – Mme Bouzerda l’a rappelé – logiquement, selon l’agenda qui rythme la vie de notre agglomération.

Néanmoins, nous restons extrêmement vigilants. Et c’est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

Vigilants, car nous voyons pointer, à la faveur des débats en Commission, des divergences dans l’exécutif. Et si le choix actuel est de rester à 12 dimanches, on voit que certains membres de l’exécutif souhaiteraient aller plus loin.

Pour nous, la généralisation de l’ouverture le dimanche pose deux problèmes.

Le premier est la question de l’adaptation du service public à destination des employés (la question des transports, des modes garde d’enfant). Elle pose aussi la question de la concurrence entre les commerces. Car, si le secteur de la grande distribution réclame souvent l’ouverture des commerces le dimanche, les petits commerçants, qui, généralement, assurent eux-mêmes l’ouverture de leurs commerces, ne le souhaitent pas.

M. le Maire, pour notre part, nous le croyons pleinement, notre société ne peut se résumer à l’acte de consommer. Le dimanche doit être préservé comme un jour de respiration, un temps utile aux pratiques sportives, culturelles, associatives. 12 jours nous paraissent être une entorse suffisante à ce principe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Le groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Chevallier, 2 minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : Comme les années précédentes, notre groupe donnera un avis défavorable à cette délibération, la possibilité d’ouvrir 12 dimanches les commerces.

Nous défendons l’économie de proximité et nous pensons que ce type d’économie peut être fragilisé par ce genre de décision.

Nous regrettons de n’avoir eu aucun bilan économique global sur les deux précédentes années, ce qui pourrait être intéressant pour étayer ce type de décision.

En 2018, nous n'aurons pas de championnat d'Europe de football ou d'autre manifestation internationale de ce type, nous ne comprenons donc pas bien pourquoi nous maintenons ces 12 jours. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Le groupe Lyon Gauche Solidaires, Mme Rabatel, 4 minutes.

Mme RABATEL Thérèse : M. le Maire, Chers collègues,

C'est la troisième fois que j'interviens en Conseil municipal au nom du groupe Lyon Gauche Solidaires sur la question du travail du dimanche. Vous nous proposez à nouveau, M. le Maire, et en accord avec Mme l'Adjointe déléguée au Commerce, d'ouvrir les magasins à Lyon sur 12 dimanches. L'an dernier, on nous avait dit que cette douzaine était liée à l'Euro de foot. Nous espérions que, cette année, le nombre de dimanches serait réduit, mais non. Nous sommes ainsi passés, semble-t-il régulièrement désormais, de 5 dimanches à 12.

Je rappelle notre position : le travail de nuit est nuisible à la santé, le travail du dimanche est nuisible à la vie familiale et sociale.

Il y a des exceptions nécessaires, bien sûr, ce que l'on appelle « la ville de garde » (les services de santé, de police, de transports), mais aussi les loisirs et une partie du commerce le dimanche matin, comme les marchés, les fleuristes, la presse ou la boulangerie-pâtisserie. Mais est-on obligé d'acheter ses chaussures un dimanche ? N'y a-t-il vraiment aucun autre moment de libre dans une semaine pour acheter ses chaussures ? Cela justifie-t-il vraiment de faire travailler dans les magasins principalement des femmes, vendeuses et femmes de ménage, qui auront de ce fait des problèmes de garde des enfants, des problèmes de transports, car les fréquences de bus, métro et tram sont réduites ce jour-là, et des problèmes d'organisation de leurs temps familiaux et personnels.

Merci de m'écouter. Nous sommes ici jusqu'au bout.

Pour avoir été pendant six ans Vice-Présidente du Grand Lyon sur les politiques temporelles et avoir créé l'Espace des temps du Grand Lyon, qui a porté ces problématiques passionnantes, je réponds que je ne suis pas contre toutes les évolutions d'horaires, mais aussi que le temps des uns – avec un certain égoïsme pour certains, ou une absence de réflexion : voudraient-ils la même chose pour eux ou elles-mêmes ? – ne doit pas détériorer le temps des autres.

Le dimanche reste un jour différent, celui de la rencontre sociale et familiale, et, dans la société en difficulté où nous sommes, notre groupe souhaite que ce temps soit très largement préservé. Ce qui est acheté le dimanche ne le sera pas les autres jours de la semaine, car le portefeuille de la population n'est pas extensible.

Il y a déjà 5,3 millions d'actifs qui travaillent régulièrement le dimanche, et le travail dominical se cumule presque toujours avec le travail du samedi et des horaires tardifs et variables d'une semaine sur l'autre. Heureusement que certains résistent et alertent. Hier soir, par exemple, un reportage télévisé montrait que les livraisons de Chronopost se développent désormais le dimanche, car il faut concurrencer Amazon, Amazon dont on connaît les difficiles conditions de travail des salariés.

Donc, prudence. Large débat public argumenté sur les temps de la ville et de la vie, sans être guidés par la seule question du profit à court terme. Accord pour l'ouverture des commerces sur la zone touristique du Vieux-Lyon. Intérêt pour une enquête diligentée par la Ville sur le sujet. Et abstention aujourd'hui montrant nos réticences de notre groupe sur les 12 dimanches. Les précédents cinq dimanches par an du Maire nous suffisaient complètement.

Merci.

M. LE MAIRE : Je propose de mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Europe écologie – Les Verts et Mme de Lavernée votent contre).

(Abstention des groupes Lyon citoyenne et solidaire et Lyon gauche solidaires).

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3452 - Approbation du lancement des travaux de rénovation du réseau électrique du terrain sis 75-79 quai Perrache à Lyon 2^e occupé par les activités de fêtes foraines (Luna Park) et de cirque – Opération 02211004 et affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, M. Royer, 4 minutes.

M. ROYER François : Je ne ferai qu'une minute et je vous parlerai une prochaine fois de l'ouverture dominicale, et je vous dirai peut-être ce que j'en pense également.

M. le Maire,

Vous nous demandez aujourd'hui d'approuver le remplacement des armoires électriques, qui ne sont plus aux normes, du terrain situé sur le quai Perrache à Lyon 2^e, où sont installés les Luna Park d'hiver et d'été, ainsi que les cirques.

À la lecture de ce dossier, les élus UDI et apparentés peuvent légitimement conclure que la décision de maintenir les forains à Confluence jusqu'à la fin de ce mandat a été prise, contrairement à ce qui a été annoncé depuis des années. Faut-il y voir une simple coïncidence avec l'actualité parisienne ? Ce n'est qu'une demi-surprise. On se souvient qu'en mars dernier, le Conseil municipal avait adopté les travaux d'aménagement de la nouvelle base de vie des forains sur l'ancien emplacement du Matmut Stadium à Vénissieux et la signature d'une occupation temporaire du terrain jusqu'en 2022.

À cette occasion, M. le Maire, M. le Président de la Métropole, les élus UDI et apparentés avaient interpellé votre prédécesseur sur la situation précaire des forains à Lyon. En effet, aujourd'hui, aucune solution pérenne pour les forains, et notamment pour l'emplacement des cirques et du Luna Park, n'a été, à notre connaissance, prise par la Métropole, propriétaire du tènement à Confluence. Les dernières rumeurs de localisation parlent de Parilly, de Gerland, voire de Saint-Priest.

Aujourd'hui, les forains ont besoin de savoir. Il n'est plus possible de les laisser sans réponse. Je vous rappelle qu'ils participent au divertissement des Lyonnais par l'animation notamment de la Vogue des Marrons à la Croix-Rousse, la Vogue de Monplaisir, ainsi que le Luna Park. Ils ont toute leur place sur notre territoire, y compris au cœur de notre centre-ville.

Les élus UDI et apparentés défendent, depuis plusieurs années, le projet de création d'un site événementiel ouvert et ancré au cœur de notre centre-ville, pouvant accueillir toutes les manifestations populaires et dont les forains seraient les premiers acteurs.

M. le Maire, M. le Président, nous attendons votre décision concernant la future localisation du Luna Park.

Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. M. Bérat a retiré son temps de parole. Je passe la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Baume.

Mme CHEVALLIER Françoise : En l'absence d'Emeline Baume, qui est partie pour des raisons de santé, je vais intervenir.

Nous voterons ce rapport, qui permet de garder un terrain aux normes électriques en vigueur pour accueillir Luna Park et des cirques. Notre groupe a toujours soutenu un espace dédié à l'accueil d'activités de type cirque sur notre territoire.

En réalité, l'objet de notre intervention porte sur le débat posé aujourd'hui sur le bien-être animal, en particulier sur la présence et l'exploitation d'animaux sauvages dans des cirques.

L'association Cirques de France pose les choses en termes de sécurité pour tous, d'éthique et de respect des rythmes biologiques. Certaines communes, ainsi que l'Italie et l'Irlande, viennent de légiférer, pour ne plus accepter la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

En Commission, nous avons demandé une réflexion globale sur ce recours aux animaux sauvages dans les cirques, qui seraient dans des conditions de vie très éloignées des soins et du cadre proposé par exemple au sein du Parc de la Tête d'Or. Nous vous remercions de la prise en compte de cette proposition et nous attendons un débat sur ce sujet, conformément à l'engagement qui a été pris.

M. LE MAIRE : C'est un sujet que nous venons d'aborder avec le Président de la Métropole. Nous sommes en train de chercher une base, y compris avec l'hypothèse évoquée de prévoir un lieu plus pérenne, où cet esprit de la fête foraine pourrait durer. C'est plus facile à dire qu'à trou-

ver, nous cherchons donc, pour le bénéfice de tous et de ce projet. Il n'y a pas d'idée, en tout cas, de faire passer Luna Park par pertes et profits.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3445 - Fêtes de fin d'année – Illuminations et animations 2017 : attributions de subventions d'un montant total de 145 812 euros (illuminations) et 26 819 euros (animations) aux associations de commerçants – Approbation de conventions

2017/3446 - Attribution de subventions pour un montant de 6 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de la promotion des savoir-faire lyonnais en matière de commerce et d'artisanat

2017/3447 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole dans le cadre de l'organisation de la Grande Semaine du Commerce

2017/3448 - Prorogation de la 3^e tranche de l'opération collective Croix-Rousse à Lyon 4e au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Approbation des avenants à la convention du 4 mars 2016 et à la convention d'application associée

2017/3449 - Prorogation de la 3^e tranche de l'opération collective Vaise à Lyon 9e, au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Approbation des avenants à la convention du 3 février 2016 et aux conventions d'application associées

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur l'ensemble des autres dossiers.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3450 - Attribution de subventions pour un montant total de 31 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Économie Sociale et Solidaire, la promotion de la consommation responsable et de l'ESS

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : En l'absence de Mme Besson, je rapporte à sa place. La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3453 - Attribution d'une subvention de 4 700 euros à l'association Rhône Arménie Formation Échanges (RAFE) sise 83 rue de la Bussière - 69 600 Oullins, pour son programme d'actions 2017

2017/3454 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association des parents d'élèves de la section japonaise, sise Cité Internationale, 2 place de Montréal à Lyon 7^e, pour la mise en œuvre de ses activités de l'année 2017

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3455 - Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement général de 22 000 euros à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) de Lyon, 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7^e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie de votre patience et de la mienne.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

(La séance est levée à 21 heures 30.)